

# Contrat de Relance et de Transition Écologique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE



Jeudi 2 septembre 2021





# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique

## Communauté d'Agglomération du Grand Dole

### ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole,**

Représenté par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

Ci-après désigné par « le Grand Dole »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Monsieur David PHILLOT, préfet du Jura,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Dole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### 1.1. Evolution du CTEI vers un CRTE

Le Grand Dole a signé le 28 janvier 2020 son Contrat de Transition Écologique et Industrielle (CTEI). Le contenu du CTEI et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat sont repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTEI et financeurs d'une action CTEI.

Le bassin industriel du Grand Dole étant très important, le comité de pilotage du CTEI actuellement en place a une vocation très technique et constitue un appui opérationnel réel à la transition énergétique des entreprises du territoire.

Le comité de pilotage du CTEI est donc maintenu et rebaptisé comité technique du CTEI, en parallèle de la création d'un comité de pilotage pour le présent CRTE.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Grand Dole se compose aujourd'hui de 47 communes pour 56 126 habitants :

- 38 communes de moins de 1 000 habitants,
- 8 communes entre 1 000 et 5 000 habitants,
- une ville centre de 24 413 habitants.

L'ensemble des politiques contractuelles régionales et départementales en cours ont été prises en compte dans l'élaboration de ce CRTE, à savoir :

- **SRADDET** (adopté en 2020)
- **SRDEII** (2017-2021)
- **CAP TERRITOIRE** (contractualisation entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Dolois - Pays de Pasteur)
- **et le CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027**, dont les 3 objectifs majeurs sont la ré-industrialisation du territoire, la neutralité carbone et la lutte contre la désertification rurale et contre les inégalités territoriales.

Sur la base de ces documents cadres, plusieurs contractualisations se sont déjà développées à l'échelle de l'intercommunalité :

- **CTEI** : Le 28 janvier 2020 avait lieu la signature du Contrat de Transition Écologique et Industrielle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, une première au niveau national. À travers ce contrat, il s'agit de mettre en avant à la fois le très grand potentiel d'innovation et de développement industriel du bassin mais également, le souhait des forces vives de l'Agglomération de contribuer aux enjeux toujours plus prégnants de la transition écologique.
- **PCAET** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) en juin 2017. Adopté en 2019, il se décline en un programme de vingt actions dont certaines ont déjà été mises en œuvre et dont les objectifs sont désormais pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques.
- **NPNRU**: Faisant suite à un premier PNRU 2006-2018, ce Nouveau Programme National de Renouveau Urbain porte essentiellement sur l'enclavement et l'accès difficile de certains secteurs du quartier des Mesnils Pasteur à Dole (Descartes, pôle scolaire), ainsi que l'état de l'offre de logements.

- **Action Cœur de Ville** : Le Programme Action Cœur de Ville vise à accompagner les villes moyennes afin qu'elles se projettent comme les territoires de demain. Le Programme Action Cœur de Ville signé en juin 2018, en parallèle d'une convention d'opération de revitalisation du territoire signée en 2019, a poursuivi la démarche Cœur de Ville lancée par la Ville de Dole en 2014 pour redynamiser le centre-ville et lui redonner le rayonnement qu'il doit avoir à l'échelle de son bassin.
- **Contrat de Ville** : signé en septembre 2015, le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'articule autour de 3 grands axes que sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, avec des priorités accordées aux thématiques de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femme-homme et la promotion des valeurs de la République et la citoyenneté. Initialement signé sur la période 2015-2020, le contrat a été prolongé jusqu'en 2022.

## **Article 2 – Ambition du territoire du Grand Dole**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est une des dernières à avoir été créée en France, le 1er janvier 2008. Cependant, une longue tradition intercommunale existe sur le territoire, puisque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la première agglomération Jurassienne à être issue d'une fusion entre deux communautés de communes, préexistantes sur le bassin Dolois. Elle compte aujourd'hui 47 communes pour 56 126 habitants (31/12/2020). Il résulte de cette union territoriale une culture propre et fortement identitaire, basée sur l'avancée de grands projets communs, concourants au développement local et à l'aménagement du territoire.

Ainsi, le projet de territoire 2020-2026 s'articule autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion territoriale et de développement économique, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques. Il repose sur une démarche commune et concertée avec toutes les communes membres.

Le territoire du Grand Dole dispose d'une localisation stratégique et doit valoriser son rôle à proximité du carrefour entre Paris, le couloir rhénan, le couloir rhodalpin et la Suisse. À mi-chemin entre Dijon, Besançon et Lons-le-Saunier, le Grand Dole et la ville de Dole marquent le Nord Jura de leur influence, grâce à une forte accessibilité, un réseau complet d'infrastructures de transport, un ancrage économique solide et diversifié, une offre d'équipements, commerces et services plus dense qu'ailleurs.

En plus de profiter d'un positionnement idéal au carrefour d'un nœud autoroutier, il dispose d'un réseau de routes de qualité, d'une offre ferrée nationale et régionale pour relier les deux ex-capitales régionales franc-comtoise et bourguignonne, d'un aéroport régional à rayonnement international pour des vols touristiques et de la traversée de l'Eurovélo 6, axe cyclable européen majeur.

Quatre grands axes stratégiques se sont dessinés pour répondre aux enjeux de demain :

### **AXE 1 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

L'un des principaux enjeux pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de renforcer son identité. Cet objectif s'avère indispensable pour se démarquer des métropoles voisines et être reconnu au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cela implique notamment de faire du territoire un terrain économique attractif et innovant, de dynamiser l'économie locale, de promouvoir les activités existantes et de favoriser les installations d'entreprises, afin de générer de nouvelles richesses et attirer de nouveaux habitants.

### **AXE 2 – INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS**

Un des forts enjeux de ce mandat identifié par les élus est de préserver et de valoriser la diversité et la qualité du cadre de vie du territoire en offrant aux habitants, aux entreprises et aux visiteurs de passage, les services, les offres culturelles et sportives, les équipements et l'environnement qui participent à l'attractivité du Grand Dole. Cet ensemble de services garantira à tous une aide dans la gestion du quotidien, contribuera à l'homogénéisation de la qualité de vie sur le territoire et, comme les autres axes, contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

### **AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

Avec ses héritages légués par des siècles de vie et de développement, ses monuments historiques, ses forêts, sa biodiversité, ses infrastructures de qualité, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut se positionner comme une grande destination française, voire européenne. Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire passe par la promotion des atouts des communes, la valorisation du patrimoine historique, des équipements de loisirs mais également du patrimoine immobilier.

## AXE 4 – COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Ce dernier point a pour but de développer la cohérence et la collaboration entre les différentes communes membres du Grand Dole, en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant les solidarités territoriales. L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire du Grand Dole un territoire équilibré sur le plan de l'accès et des connexions interterritoriales, de l'occupation de l'espace, de la répartition des services et des infrastructures.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique comprend donc l'ensemble des projets portés sur le territoire sur le mandat 2020-2026, répartis respectivement selon leur calendrier prévisionnel dans les deux parties du contrat :

- Partie Relance : tous les projets portés sur 2021-2022
- Partie Transition Écologique : tous les projets démarrant après le 1er janvier 2023 (2023- 2026)

Chaque partie détaille donc les 4 orientations stratégiques ci-dessous et leurs fiches actions.

Le présent contrat reprend ainsi les orientations stratégiques du projet de territoire du Grand Dole, construit avec les élus municipaux du territoire entre janvier 2021 et juin 2021. Ce projet de territoire a été lu et revu par le nouveau Conseil de Développement début juillet 2021, et est sur le point d'être adopté en conseil communautaire de septembre 2021 :

- **Orientation 1 : Développement économique**
- **Orientation 2 : Innovation et cohésion des populations**
- **Orientation 3 : Attractivité et rayonnement du territoire**
- **Orientation 4 : Coopérations et solidarités territoriales**

Chaque orientation stratégique se décline en plusieurs fiches actions opérationnelles qui correspondent aux différents objectifs et composantes de cette orientation. Ensuite, les fiches actions recensent tous les projets qui concourent à ces objectifs.

Chaque fiche action fait l'objet d'un suivi attentif grâce à la définition en amont d'indicateurs d'évaluation de ces actions. La grande majorité de ces indicateurs sont quantitatifs, et la plupart des objectifs chiffrés qui y sont associés sont issus des contractualisations en cours.

Tous les projets ont été attentivement étudiés quant à leur impact environnemental et retravaillés au besoin afin de minimiser celui-ci (empreinte carbone et impact direct sur les milieux naturels et la biodiversité). L'ensemble des projets portés par les communes et l'intercommunalité sont ainsi conformes au plan d'actions et aux objectifs du PCAET du Grand Dole ainsi qu'aux ambitions de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

La première partie "Relance" recense donc l'ensemble des projets prêts à être engagés et certains qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### Article 4 – Le Plan d'action

#### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

L'ensemble des contractualisations existantes sont intégrées dans le présent contrat de relance et de transition écologique dès la signature du Grand Dole et de l'Etat, avec principalement la reprise de l'ensemble des actions encore non entamées de ces contrats :

- Contrat de Transition Écologique et Industrielle
- Plan Climat Air Energie Territoire
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- Action Cœur de Ville
- Contrat de Ville
- Maisons France Services

Toutes les actions inscrites aujourd'hui dans ce CRTE sont conformes aux objectifs des contractualisations régionales en cours : SRADDET, SRDEII, CAP TERRITOIRE, CPER.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant certaines instances de suivi technique resserrées autour de problématiques spécifiques : les comités techniques du CTEI et du programme Action Cœur de Ville sont ainsi conservés.

Les engagements financiers que ces contractualisations en cours contiennent sont repris dans la maquette globale de ce présent CRTE.

## 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des projets détaillés en annexe 1. Le contrat étant évolutif, certaines actions non entamées peuvent être modifiées, ajoutées, ou supprimées par avenant tout au long de la vie de ce présent contrat.

A la date de signature de ce présent CRTE, il comprend 24 fiches actions et 99 projets matures présentés en annexe 1.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Elles feront l'objet d'une présentation au comité de pilotage pour intégrer le CRTE. L'animation du CRTE déterminera préalablement leur compatibilité avec les objectifs du contrat, leur faisabilité, leur valeur d'exemple et leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

## 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La création de l'association du Pays Dolois - Pays de Pasteur, qui regroupe la communauté d'agglomération du Grand Dole avec trois de ses EPCI voisins (Communauté de Communes du Val d'Amour, Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et Communauté de Communes Jura Nord), a permis de faciliter la coopération interterritoriale et de définir une stratégie locale de développement cohérente et commune entre territoires voisins.

Les EPCI membres du Pays Dolois ont ainsi décidé de mener ensemble le Contrat Local de Santé ainsi que le Plan Alimentaire Territorial, de créer un Conseil de Développement en commun, ou encore de construire le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays Dolois. Cette stratégie commune s'est même contractualisée avec la Région via le contrat Cap Territoire.

Avec l'objectif partagé de renforcer l'attractivité du nord du département, cette collaboration se matérialise entre autres par l'aménagement récent de voies cyclables qui traversent les différentes EPCI comme la voie Grévy, la voie de la Bresse, ainsi que l'Eurovéloroute 6.

La communauté d'agglomération du Grand Dole collabore également avec d'autres territoires de sa région, en étant membre actif du Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté. Ce regroupement permet la mise en application du volet territorial du CPER ainsi que l'intégration du Grand Dole dans les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale.

## **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, etc.), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le territoire du Grand Dole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Le Grand Dole s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes, etc.).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le Grand Dole s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Grand Dole s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le Grand Dole s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4 (évolutive).

#### 6.4. Engagements de la Région

L'intervention de la Région s'inscrit :

- dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'Etat et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225 Millions d'euros dont 120 Millions pour la Région.

La Région s'engage auprès du Grand Dole :

- à **identifier les opérations** soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant conformes aux objectifs de la relance, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques. Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve :
  - de l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
  - et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.
- à **accompagner les territoires de projets** (à l'échelle des territoires avec qui elle a contractualisé à ce jour un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADDET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici 2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du Sradet (transitions, centralités et coopérations)
- une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT.

Les modalités d'intervention de la Région Bourgogne-Franche-Comté restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Le CRTE étant évolutif, les plans de financement restent provisoires et les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

Si la Région est partenaire de ce présent CRTE, alors elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance de ce présent CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, s'engage à étudier et à potentiellement soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

### **6.5. Engagements du Département**

Si le Département souhaite être partenaire, alors il s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, s'engage à étudier et potentiellement soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

### **6.6. Engagements des opérateurs publics**

D'autres opérateurs publics, s'ils souhaitent être partenaires de ce présent CRTE, peuvent s'engager à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les acteurs du territoire seront informés de l'avancement du CRTE via leur implication dans les instances de pilotage : conseil de développement, entreprises et associations.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Une collaboration plus approfondie entre le Grand Dole et les entreprises de son territoire a été déjà mise en place à la signature du CTEI. Celle-ci sera maintenue et encouragée davantage car elle peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.8. Maquette financière**

La maquette financière, présentée en annexe 2, récapitule les engagements prévisionnels des signataires et autres parties prenantes du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruisent dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

A la signature de ce contrat, la maquette financière n'est présentée que pour les projets de la partie Relance, c'est-à-dire les projets devant commencer avant la fin 2022. Elle sera actualisée pour les autres projets au fil des avenants de ce présent contrat.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et le Grand Dole mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23/10/2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est composé :

- de représentants de l'exécutif et des services du territoire du Grand Dole,
- des services de l'Etat,
- de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le Grand Dole désigne dans ses services un-e responsable du pilotage du CRTE, chargé de l'animation, mise en œuvre et évaluation de ce contrat. Il-Elle est également chargé-e du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage afin de les accompagner dans les décisions.

En parallèle, les comités techniques pré-existants du CTEI et du programme Action Cœur de Ville sont conservés car ils demandent une connaissance et un suivi particuliers.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet du Jura, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité de pilotage, accompagnés l'agent responsable du suivi du CRTE.

Le tableau de bord est examiné par ce binôme et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité de pilotage (au moins une fois par an). Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, du nombre d'actions ou de leur contenu.

### **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Article 13 – Traitement des litiges**

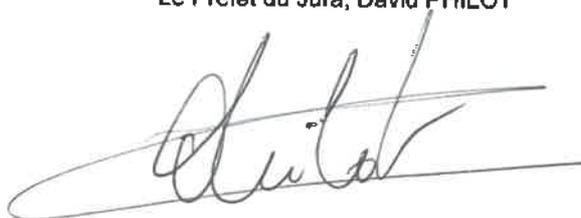
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Dole, le 2 septembre 2021

**Pour Le Grand Dole,  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE**



**Pour l'Etat,  
Le Préfet du Jura, David PHILOT**



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques et fiches actions pour 2021 - 2026**

**Annexe 2 – Maquette financière des projets 2021 - 2022**

**Annexe 3 – Orientations stratégiques et indicateurs de suivi**

**Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 ANCT

# Contrat de Relance et de Transition Écologique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE



Jeudi 2 septembre 2021

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CRTE DU GRAND DOLE</b>	<b>6</b>
<b>LES AMBITIONS</b>	<b>7</b>
<b>DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE</b>	<b>12</b>
<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : RELANCE 2021 - 2022</b>	<b>17</b>
<b>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS</b>	<b>17</b>
<b>AXE 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>21</b>
Offrir de nouvelles opportunités économiques grâce à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales	
Poursuivre l'aménagement des pôles économiques	
Encourager le développement économique et la transition écologique des entreprises du territoire	
<b>AXE 2 - INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS</b>	<b>30</b>
Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins du territoire	
Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)	
Moderniser et diversifier l'offre de mobilité	
Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité	
Développer une offre culturelle innovante et de proximité	
Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental	
Améliorer le service de gestion de la ressource en eau et le maintien de sa qualité	
Sécuriser l'espace public	
Poursuivre la transformation numérique du territoire	
Assurer un accès à la santé pour tous	
<b>AXE 3 : ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>55</b>
Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives	
Développer les équipements touristiques, de loisirs et de plein air	
Protéger et mettre en valeur la biodiversité	
Faire émerger une culture environnementale sur le territoire	
Lutter contre les pollutions visuelles	
Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et garantir une offre de logements équilibrée sur le territoire	
Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire	
Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique	
<b>AXE 4 : COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES</b>	<b>72</b>
Organiser l'ingénierie territoriale	
Organiser les relations entre les 47 communes et le Grand Dole	
Coopérer avec les territoires voisins	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023 - 2026</b>	<b>76</b>
<b>AXE 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>79</b>
<b>AXE 2 - INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS</b>	<b>83</b>
<b>AXE 3 : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>101</b>
<b>AXE 4 : COOPERATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES</b>	<b>115</b>

# INTRODUCTION

## Contexte



La relance de l'activité économique et la transition écologique sont au cœur de ce nouveau mandat. Afin de contribuer activement à la réussite du Plan de Relance de l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) souhaite s'impliquer dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Le périmètre qui a été retenu pour ce contrat est celui du territoire intercommunal.

Ce nouveau contrat est bâti sur la base du projet de territoire de l'intercommunalité. Ces deux documents structurants et prospectifs sont élaborés de manière concomitante, afin de favoriser une convergence des enjeux stratégiques de notre territoire et des priorités de l'État.

Plus précisément, ce contrat permet la concrétisation du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion territoriale et de développement économique, dans une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Lors de l'élaboration de ce CRTE, de nouveaux projets ont émergé et d'autres, s'inscrivant dans la continuité des politiques publiques déjà existantes, ont été repris afin de pouvoir être déployés sur ce nouveau mandat. La CAGD a veillé à intégrer dans ce CRTE les programmes d'appui mis en œuvre par les différents partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communes) au profit de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite, à travers l'ensemble de ces projets, concevoir un nouveau modèle de développement, fondé sur les spécificités de son territoire et prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales d'aujourd'hui.

## Identification des politiques contractuelles en cours

Conformément à la directive du Premier Ministre du 20 novembre 2020, le CRTE du Grand Dole a été élaboré sur la base des démarches contractuelles nationales, régionales, voire départementales pré-existantes, et plus particulièrement sur les documents stratégiques suivants :

- **SRADDET** : Adopté en 2020, ce schéma régional fixe les grandes orientations à l'échelle du territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté, autour de 3 grands axes :
  - Accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des modes de production et de consommation vers des pratiques plus responsables ;
  - Organiser la réciprocité et la solidarité pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun ;
  - Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur pour garantir une cohérence entre les politiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.
- **SRDEII** : Ce schéma régional définit les orientations de la politique publique de développement économique et permet d'organiser la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aide aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements pour la période 2017-2021.

Ce schéma est organisé autour de 4 ambitions majeures :

- Proposer un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises,
- Agir avec force sur les leviers de compétitivité : innovation, compétences, internationalisation, mutations écologiques et numériques, performance industrielle,
- Déployer une action économique au plus près des territoires,
- Instaurer une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

● **CAP TERRITOIRE** : Ce contrat a été conclu entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Dolois - Pays de Pasteur, association loi 1901 créée en 2000 et composée de quatre intercommunalités (Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communauté de Communes du Val d'Amour, Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et Communauté de Communes Jura Nord). Le Pays Dolois - Pays de Pasteur a décidé de retenir comme axe prioritaire de cette contractualisation 2018-2020 avec la Région le fil directeur suivant : "**Accueil et Attractivité**".

Ce contrat a pour objet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis. Il soutient des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

● **CPER** : La préparation d'une nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027 a été initiée en septembre 2019 par le Premier Ministre. La procédure, ralentie par la crise sanitaire liée à la Covid-19, a été relancée dans sa méthode et son contenu suite à « l'accord de partenariat État-Régions » du 28 septembre 2020.

Après avoir procédé au diagnostic de la situation démographique, sociale, économique et environnementale, les enjeux identifiés par la Région Bourgogne-Franche-Comté sont les suivants :

- ▶ **L'attractivité de la Région**, pour laquelle l'action commune État-Région va notamment se traduire par un effort conséquent en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, mais aussi de formation ;
- ▶ **Le désenclavement des territoires**, lié à ce premier enjeu d'attractivité, mettant en avant la question des nouvelles mobilités ;
- ▶ **L'inclusion numérique** ;
- ▶ **La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau**, ainsi que l'adaptation au **changement climatique** ;
- ▶ La répartition de **l'offre culturelle** sur le territoire tout en préservant le patrimoine ;
- ▶ **Le développement équilibré des territoires** dans le cadre des grands objectifs du SRADDET : transition énergétique, écologique, numérique, gestion économe des ressources, renforcement des centralités et coopérations inter-territoriales.

À la lumière de ces enjeux partagés entre l'État et la Région, trois objectifs majeurs sont ainsi ciblés par ce nouveau CPER 2021-2027 :

- la réindustrialisation de notre territoire ;
- la lutte contre la désertification rurale et les inégalités territoriales ;
- la neutralité carbone.

À ce titre, le CPER 2021-2027 finance la mise en œuvre de projets essentiels à l'intérêt général déclinés en 10 thématiques, à savoir : l'enseignement supérieur-recherche, l'innovation, la transition écologique et énergétique, la cohésion territoriale, les mobilités multimodales, l'emploi-formation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, la culture et le patrimoine, le sport et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur la base de l'ensemble de ces documents cadres, plusieurs contractualisations se sont déjà développées à l'échelle de l'intercommunalité : le plan Action Coeur de Ville, le Contrat de Ville, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU), le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) et le Contrat de Transition Écologique et Industrielle (CTEI).

● **CTEI** : Le Contrat de Transition Écologique et Industrielle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été signé le 28 janvier 2020, une première au niveau national.

À travers ce contrat, il s'agit de mettre en avant à la fois le très grand potentiel d'innovation et de développement industriel du bassin mais également le souhait des forces vives de l'Agglomération de contribuer aux enjeux toujours plus prégnants de la transition écologique. Illustrant pleinement cette première étape concrète des actions figurant au CTEI de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qu'elles soient en voie de concrétisation ou au stade de projet, marquent cette ambition forte et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. Une des principales actions inscrites au CTEI de la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la « valorisation territoriale de l'hydrogène coproduit » issu du site industriel d'Inovyn.

- **PCAET** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) en juin 2017. Ce Plan fait suite au Plan Climat Énergie élaboré en 2015 par le Pays Dolois. Il se décline en un programme de vingt actions, dont certaines ont déjà été mises en œuvre.

L'objectif premier de ce programme d'actions est de généraliser les bonnes pratiques, à partir de retours d'expériences locaux, en associant l'ensemble des acteurs territoriaux. Il s'agit également de faire connaître les opérations pour lesquelles des acteurs de terrains sont engagés afin de rendre concret le développement durable du territoire, à l'image des projets soutenus par le Grand Dole, comme l'installation d'une unité de méthanisation, le développement de la filière hydrogène ou encore la production de chaleur à partir de biomasse.

Le deuxième objectif de ce PCAET est d'œuvrer pour atteindre, sur la période 2020-2026, une « double réduction » : réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre, tout en réduisant de 16% la consommation d'énergie. À cela, il conviendra d'adjoindre une production d'énergies renouvelables doublée ainsi que l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

- **NPNRU** : Un premier Programme National de Renouvellement Urbain sur la période 2006-2018 avait permis de réaffirmer le quartier des Mesnils-Pasteur notamment par la requalification d'espaces et d'équipements de proximité et par l'amélioration de l'habitat de plusieurs secteurs de ce quartier. Malgré cela, ce quartier présentait encore des dysfonctionnements urbains et sociaux importants qui ont nécessité de poursuivre son renouvellement urbain. Les collectivités ont donc sollicité une nouvelle intervention de l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Ce programme porte essentiellement sur l'enclavement et l'accès difficile de certains secteurs du quartier (Descartes, pôle scolaire), ainsi que l'état du parc de logements.

- **Plan Action Cœur de Ville** : Le Programme Action Cœur de Ville vise à accompagner les villes moyennes afin qu'elles se projettent comme les territoires de demain. Signé le 21 juin 2018, le Programme Action Cœur de Ville a poursuivi la démarche Cœur de Ville lancée par la Ville de Dole en 2014 pour redynamiser le centre-ville et lui redonner le rayonnement qu'il doit avoir à l'échelle de son bassin. Afin de favoriser le bon déroulement du programme Action Cœur de Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et leurs partenaires financiers ont signé en juillet 2019 une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). La concordance des périmètres d'intervention prioritaire tels que définis dans la convention Action Cœur de Ville et les périmètres d'intervention de l'ORT ont permis de faciliter la concrétisation des projets. Ces démarches qui couvraient le site patrimonial remarquable ont été ainsi élargies à un plus vaste périmètre englobant notamment la rive gauche du Doubs ou le site SNCF Rotonde. En plus de rénover l'habitat, favoriser le retour des commerces et services, améliorer l'accessibilité et la mobilité ou encore valoriser les espaces urbains, ces programmes s'attachent aussi à favoriser l'innovation et les démarches smart city (villes intelligentes). Il s'agit de permettre au territoire d'inventer des solutions adaptées sur des sujets comme la mobilité, la logistique urbaine, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, ou encore la biodiversité.

- **Contrat de Ville** : Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été signé le 22 septembre 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. L'objectif de ce contrat est de permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Fondé sur l'ambition de définir un véritable projet de territoire articulant dimensions urbaine, sociale et économique, le Contrat de Ville s'articule autour de trois piliers que sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain. À ces trois grands piliers, s'ajoutent quatre priorités transversales qui ont vocation à irriguer l'ensemble du Contrat de ville et à s'incarner dans les objectifs définis. Ces priorités sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femme-homme et la promotion des valeurs de la République et la citoyenneté. Un protocole d'engagements renforcés et réciproques a prorogé ce Contrat de Ville, initialement signé pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022.

Pour l'intercommunalité, le CRTE est ainsi l'occasion de faire converger toutes les ambitions traduites dans chacun de ces contrats et de concrétiser les actions déjà engagées.

# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU CRTE DU GRAND DOLE

L'élaboration du CRTE repose sur la mobilisation large de partenaires. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a en effet tenu à garantir l'effectivité du **principe de co-construction**, notamment par la concertation de l'ensemble des acteurs territoriaux. Ainsi, de novembre 2020 à juin 2021, les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ainsi que les partenaires et acteurs du territoire, ont été mobilisés à différentes reprises.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE	TEMPS PARTENARIAUX
<b>Novembre - décembre 2020 :</b> Questionnaires territoriaux	Diffusion de 2 questionnaires par semaine auprès des 645 élus municipaux du territoire Au total 10 questionnaires territoriaux ont été envoyés, répondant à 10 thématiques Taux de participation : entre 30 % et 40 % des élus municipaux pour chaque questionnaire (moyenne de 240 réponses par questionnaire)
<b>Décembre 2020 :</b> Constitution d'une équipe opérationnelle	Détermination des ressources et moyens à allouer pour l'élaboration du CRTE : - Recrutement d'une chargée de mission transition écologique en janvier 2021 - Recrutement d'une stagiaire pour la période de mars à août 2021
<b>15 janvier 2021 :</b> Réunion de lancement de l'équipe opérationnelle	Structuration de la démarche
<b>Janvier 2021 :</b> Demande effectuée auprès des 47 communes du territoire pour l'élaboration et la transmission de leur plan pluriannuel d'investissement	Réception des plans pluriannuels d'investissement des communes et intégration desdits plans dans le CRTE
<b>Février - Mars 2021 :</b> Diagnostic du territoire	Identifier les forces et faiblesses du territoire Dégager les principaux enjeux Établir un bilan des contractualisations précédentes Recenser les dispositifs existants et les actions en cours de mise en œuvre
<b>Février à mai 2021 :</b> Ateliers territoriaux ---> 10 ateliers thématiques ---> 30 réunions ---> 6 réunions de secteur ---> 645 élus mobilisés	Concertation des 645 élus municipaux du territoire pour co-construire le CRTE Ateliers permettant un échange sur plusieurs thématiques telles que le développement économique, la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire ou encore l'action culturelle
<b>Mai 2021 :</b> Bureau communautaire	Présentation du CRTE
<b>Juin 2021 :</b> Conférence des maires	Présentation du CRTE
<b>29 juin 2021 :</b> Conseil Communautaire	Présentation du CRTE

# LES AMBITIONS

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Dole est construit autour de 3 ambitions majeures :

1. le développement économique
2. la transition écologique
3. la cohésion et l'attractivité territoriale

## Ambition n° 1 : Développement économique

Le développement économique du territoire est l'ambition prioritaire des élus du Grand Dole. Déjà ancrée fortement au cœur du précédent mandat, elle a permis l'implantation ou l'extension d'un certain nombre d'entreprises induisant la création de plusieurs centaines d'emplois et des retombées directes pour le territoire, sur le plan économique, du dynamisme commercial, de l'habitat ou des services à la population. Le PLUi adopté en 2019 a réaffirmé la vocation du Grand Dole à devenir un ambitieux pôle d'accueil d'entreprises industrielles innovantes, de logistique, de commerces ou de services, via le confortement ou l'extension de plusieurs zones d'activités, tout en préservant les ressources foncières agricoles et naturelles. C'est également dans cette optique que le Grand Dole a adopté en 2019 son CTEI, contrat qui a vocation à démontrer la compatibilité entre le développement économique et la protection de l'environnement, mais également à favoriser le développement de l'emploi local par la transition écologique en agissant avec tous les acteurs du territoire. Ce contrat consacre un axe complet à la dynamisation du développement économique du territoire.

L'année 2020, fortement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques, renforce l'impérieuse nécessité de soutenir les acteurs économiques pour favoriser et impulser une relance rapide et durable de l'activité économique.

Le potentiel de développement économique du territoire réside dans la capacité d'évolution, de diversification et d'innovation du tissu existant, ainsi que dans la volonté affirmée de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités. Face à l'aéroport, en bordure de la voie d'eau, la zone d'activités INNOVIA regroupe 70 hectares réservés à l'implantation et au développement d'activités industrielles et tertiaires à caractère innovant. Cette dimension innovante est notamment illustrée par l'ouverture, en juin 2016, du premier démonstrateur industriel d'élevage d'insectes pour la nourriture animale, symbolisant ainsi les nouveaux défis environnementaux. Afin de poursuivre cette dynamique, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre l'aménagement de la zone INNOVIA, qui permettra d'accueillir notamment le futur site de l'entreprise Colruyt (dont le nouveau siège administratif pour la France, historiquement implanté sur le territoire du Grand Dole, ainsi qu'une deuxième base logistique).

Par ailleurs, l'une des principales actions inscrites au CTEI concerne la valorisation de l'hydrogène coproduit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le projet de valorisation et de distribution de l'hydrogène coproduit est aujourd'hui entré en phase de faisabilité technique et opérationnelle. Afin d'abonder cette démarche, le Grand Dole a engagé fin 2020 une étude du potentiel de consommation d'hydrogène sur son territoire élargi. Le Grand Dole souhaite poursuivre ce projet et s'investir pleinement dans cette ambition de valorisation de l'hydrogène coproduit.

L'objectif de développement économique du territoire se traduit également par l'aménagement à usage économique des sites industriels vacants : un certain nombre de sites à enjeu fort sont d'ores et déjà identifiés. Le Grand Dole a ainsi pour ambition l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques de Rochefort-sur-Nenon.

Le Grand Dole a également pour ambition de s'impliquer dans le développement de l'économie circulaire. Reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition écologique, l'économie circulaire peut être génératrice d'activités et de création d'emplois durables. Ainsi, plusieurs actions pourraient être mises en place, comme la méthanisation, la gestion des biodéchets ou le recyclage des déchets textiles. En effet, ayant conscience du levier économique et social que représentent les structures d'économie sociale et solidaire, le Grand Dole a confié la gestion de la filière textile locale

à l'association COOP'AGIR qui conduit une mission d'insertion par l'activité économique. Tout en renforçant le modèle économique et le développement de l'emploi, l'intercommunalité entend consolider la cohésion sociale sur son territoire, notamment en permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de (re)prendre contact avec le monde du travail.

Enfin, avec l'appui de la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Dole a rapidement mis en œuvre un pacte territorial d'appui aux entreprises et de soutien à la relance économique. Le Grand Dole souhaite ainsi, plus que jamais, apporter un soutien à ses entreprises, commerçants et artisans, soutien essentiel pour la préservation du tissu économique et des savoir-faire locaux.

## Ambition n°2 : Transition écologique

Le Grand Dole fait partie des territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie. Soucieuse de la transition écologique, l'intercommunalité s'évertue à construire un modèle de développement durable qui renouvelle notre façon de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Le Grand Dole s'est ainsi lancé en 2017 dans l'élaboration d'un PCAET, adopté en 2019. Ce contrat a pour but d'adapter le territoire aux changements environnementaux à venir, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de réduire la consommation d'énergies fossiles, d'augmenter la part d'énergie renouvelable produite et consommée sur le territoire et d'améliorer la qualité de l'air. Basé sur un diagnostic territorial complet, des objectifs et actions propres au territoire ont été dégagés. Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET a été construit autour de six axes : la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité verte, l'agriculture durable, la réduction de l'impact environnemental des industries, le développement des énergies renouvelables et la sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Plus récemment, le 28 janvier 2020, le Grand Dole a signé le premier Contrat de Transition Écologique et Industrielle (CTEI). Ce contrat met en avant à la fois le très grand potentiel d'innovation et de développement industriel du bassin mais également le souhait des forces vives de l'agglomération de contribuer aux enjeux toujours plus prégnants de la transition écologique.

Dans la continuité de ces deux contrats et en veillant à respecter les orientations du gouvernement en matière de transition écologique, le Grand Dole a élaboré de nouveaux projets.

L'intercommunalité souhaite d'abord s'engager dans un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics. En effet, la réduction des consommations énergétiques liées aux constructions constitue un enjeu majeur aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle du territoire.

En ce sens, le nouveau mandat porte une ambition forte en matière de réhabilitation du parc de logements existant, du parc scolaire mais aussi des équipements sportifs. À travers cette ambition, il s'agit, d'une part, de moderniser les lieux de notre vie collective, mais surtout de diminuer la facture énergétique, d'obtenir un gain de confort pour les usagers et les agents, et de réduire l'empreinte énergétique et environnementale du territoire.

Par ailleurs, le Grand Dole souhaite s'investir dans le développement des mobilités douces. Un service de location de vélos de longue durée (VDole) a ainsi été inauguré en mai 2016. En 2020, la Communauté d'Agglomération a poursuivi l'extension de ce service en proposant à la location trois nouveaux Vélos à Assistance Électrique (VAE). Au total, quinze vélos classiques et quatorze VAE sont ainsi proposés à la location.

Dans cette continuité, différentes actions sont envisagées par la Ville de Dole mais également par d'autres communes de l'intercommunalité. L'élaboration d'un plan vélo à l'échelle intercommunale, la mise en place de cheminements doux du centre ville de Dole à la forêt de Chaux, ou encore la création de pistes cyclables dans la Ville de Dole sont d'ores et déjà programmées pour cette année.

Le Grand Dole souhaite également promouvoir la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. Fin 2018, l'intercommunalité a ainsi participé aux côtés de la Ville de Dole à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue d'un investissement par des entreprises pour la pose de modules photovoltaïques

sur son patrimoine foncier. Au total, huit surfaces sont concernées, dont quatre sur des propriétés communautaires : l'espace sportif de Saint-Aubin et son parking, ainsi que les parkings de Dolexpo et de l'Aquaparc Isis. L'installation des modules photovoltaïques sur ces surfaces produira jusqu'à 3300 mégawattheures par an, soit la consommation électrique spécifique de 33 000 habitants du Grand Dole. Plus encore, en 2020, le Grand Dole a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de l'aire de covoiturage à Authume. Dans cette perspective, la pose de panneaux et d'ombrières photovoltaïques a été envisagée tant par le Grand Dole sur d'autres toitures communautaires que par certaines communes telles que Dole, Sampans ou Menotey sur les toitures de bâtiments communaux.

Enfin, tout comme le Gouvernement, le Grand Dole fait de la lutte contre l'artificialisation des sols une de ses priorités. Cet objectif apparaît nettement dans son PLUI, mais l'intercommunalité a la volonté de s'investir davantage dans cette lutte. Le Grand Dole a en effet veillé à ce que l'ensemble de ses projets soient économes en foncier. Des projets tels qu'un programme de végétalisation des secteurs urbains ou encore une compensation d'espaces naturels ou détruits sont ainsi envisagés. Le Grand Dole a pour souhait également de mettre en place un observatoire des friches industrielles et commerciales permettant de recenser et de mieux étudier la reconversion de ces zones.

### **Ambition n°3 : Cohésion et attractivité territoriale**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour rôle de contribuer à la création d'une identité territoriale forte et reconnue et de développer les structures et services répondant aux besoins des habitants et des acteurs économiques.

Ainsi, afin de renforcer l'image et l'attractivité de la ville-centre profitable à l'ensemble du territoire, les équipements à grand rayonnement doivent être confortés en améliorant leur accessibilité et leur lisibilité dans la ville. Les élus souhaitent également optimiser l'usage des équipements récents et en développer de nouveaux, nécessaires au maintien de l'excellence en offre de soins ou encore d'une vie culturelle, associative et sportive de qualité pour les habitants et les usagers.

Toujours dans cet objectif, les élus du territoire du Grand Dole entendent jouer davantage la carte du patrimoine, de la culture et de l'architecture, pour affirmer l'image du territoire et renforcer son attractivité économique et résidentielle. La richesse patrimoniale du territoire du Grand Dole comprend son patrimoine historique, déjà répertorié et protégé, mais aussi son patrimoine architectural très riche, ne faisant l'objet d'aucune protection particulière. La qualité de ses paysages et de son patrimoine confère au territoire du Grand Dole un potentiel d'attractivité à valoriser encore davantage.

Dans un but d'identité commune et de sentiment d'appartenance, la Communauté d'Agglomération souhaite également développer une cohérence d'action entre les différentes communes du Grand Dole afin d'améliorer l'attractivité du territoire tout en respectant l'équilibre et les solidarités

En ce sens, il est notamment prévu de développer localement une mobilité plus durable afin d'anticiper les mutations en cours et à venir de notre société. Dans l'objectif d'affirmer l'armature territoriale et d'améliorer la mobilité vers les équipements, services et commerces, l'objectif est d'assurer une offre de base au sein de chaque territoire d'équilibre : services, culture, sport, éducation, petite enfance, animation jeunesse, personnes âgées et santé (maisons médicales, résidences seniors, etc.). Des projets à court et moyen termes s'inscrivent ainsi dans cette logique.

L'organisation du territoire doit permettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'être un territoire équilibré sur le plan des accès et des connexions interterritoriales, de l'occupation de l'espace, de la répartition des services et des infrastructures.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire d'instaurer une cohésion territoriale permettant notamment la revitalisation urbaine mais également une cohésion intercommunale qui puisse donner un cadre commun aux projets de toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

## 1. Cohésion intercommunale

Avec le renouvellement des exécutifs en 2020, un nouveau projet de territoire va venir remplacer le projet de territoire adopté en 2017 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce projet est un document stratégique indispensable permettant de structurer les actions de l'intercommunalité autour des principaux enjeux du territoire identifiés à l'échelle du nouveau mandat (2020-2026), notamment en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources.

Ce document est construit autour de quatre axes visant à mettre en œuvre un développement équilibré et durable de notre territoire. Les trois premiers axes visent à dynamiser le développement économique du territoire, à promouvoir l'innovation et la cohésion des services à la population, ou encore à améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait déjà pour ambition de renforcer le déploiement des services numériques avec notamment la desserte en Très Haut Débit des équipements publics, des services et des logements. Aujourd'hui encore, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite continuer de s'investir dans le développement du numérique : la Communauté d'Agglomération souhaite ainsi se lancer dans un projet de digitalisation de la Ville de Dole et du tourisme numérique.

Le dernier axe du projet de territoire est entièrement consacré au renforcement des coopérations et des solidarités territoriales. Dans ce but, différentes actions ont déjà été engagées. Il s'agit notamment d'organiser et renforcer les relations entre les 47 communes et le Grand Dole, organiser l'ingénierie territoriale, aménager le territoire de façon cohérente et équitable, et coopérer avec les territoires voisins.

Par ailleurs, pour ce nouveau mandat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite poursuivre l'intégration des communes au sein de l'intercommunalité et a notamment décidé de mettre en œuvre son premier pacte de gouvernance. Ce pacte constitue le cadre de référence permettant aux communes et à la Communauté d'Agglomération de coordonner leurs interventions et de définir, dans le respect de leurs compétences, les modalités d'organisation de l'action publique, en adéquation avec les particularités locales. Ce pacte de gouvernance permet ainsi d'avoir une stratégie globale et cohérente sur l'ensemble du territoire, tout en tenant compte de l'indispensable besoin de proximité territoriale.

Ce nouveau pacte de gouvernance, ainsi que le nouveau projet de territoire du Grand Dole, font partie intégrante du pacte territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 2020-2026, qui intègre également deux autres documents : le pacte de solidarité fiscal et financier et le schéma de mutualisation des services.

Par ailleurs, en janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), permettant ainsi de se doter, conformément aux évolutions statutaires et au souhait du législateur, d'un document d'urbanisme unique, uniforme, cohérent à l'échelle de son territoire favorisant un développement organisé et maîtrisé de l'urbanisation.

Au-delà de ces impératifs, le Grand Dole avait également pour ambition de permettre l'accueil de populations nouvelles et l'implantation d'activités économiques dans un souci d'équilibre entre développement urbain, réhabilitation urbaine et préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages. Plus encore, il s'agissait également de renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville centre à l'échelle de son territoire mais aussi à l'échelle de la nouvelle grande Région, tout en confortant des pôles d'attractivité intermédiaires et en préservant la qualité environnementale et paysagère des espaces ruraux.

Une révision allégée du PLUi est prévue par le Grand Dole. De nombreux points ont été envisagés ; sans remettre en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il sera question notamment de favoriser le stockage carbone, d'envisager une conception bioclimatique des bâtiments et d'instaurer de nouvelles règles d'urbanisme, comme préconisé dans le PCAET.

## 2. Aménagements urbains

La Ville de Dole a lancé en 2014 la démarche "Action cœur de ville" afin de redynamiser son centre-ville et de lui redonner le rayonnement qu'il doit avoir à l'échelle de son bassin. Élaboré en concertation

et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service du territoire. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur les atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction de leur besoin. Plus précisément, ce contrat s'articule autour de cinq axes : optimiser la gestion quotidienne, mener des actions en faveur de l'habitat, conduire des actions sur le commerce et l'animation, requalifier les espaces publics, et mettre en scène l'accès au centre historique.

Dans la continuité de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mettre en œuvre de nouveaux projets. Ayant pour ambition d'accroître la fréquentation touristique du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite notamment réhabiliter une partie de son patrimoine historique. En ce sens, de nombreuses actions sont envisagées, comme la réhabilitation de bâtiments publics. À Dole, il est notamment question du Musée Pasteur et de la collégiale Notre Dame. Plusieurs communes souhaitent également réhabiliter leurs églises, chapelles, lavoirs ou anciennes cures.

En 2015, suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la Ville de Dole s'est engagée dans un contrat de ville. Ce contrat vise à permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

En 2020, 51 actions ont ainsi pu être financées, sur la base des différents piliers du contrat de ville, à savoir la cohésion sociale, la santé, le lien social, la réussite éducative, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance, le cadre de vie et l'habitat, l'emploi et le développement économique.

En 2019, la Ville de Dole s'est lancée dans un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Cette politique de renouvellement urbain menée sur le quartier des Mesnils Pasteur depuis des années a permis d'amorcer un changement d'image et sa réouverture, notamment au travers du premier Programme de Rénovation Urbaine (Convention 16/01/2016), de construire une centralité affirmée avec des équipements publics de qualité, des logements réhabilités et des espaces extérieurs requalifiés sur une majeure partie du quartier.

Néanmoins, les espaces non traités lors du premier programme (Nord du quartier et plus spécifiquement les secteurs Descartes et Grands Champs, ainsi que différents espaces délaissés, notamment le jardin Carrel et les équipements sportifs) restent des points durs qui cristallisent les problématiques et constituent un frein au renouveau du quartier et de son image. Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine doit permettre de résorber ces éléments disqualifiants et de revaloriser le quartier.

Ce programme doit notamment intégrer un programme ambitieux et innovant de réhabilitation, de l'école maternelle. La crèche des Petits Loups devrait être intégrée au sein même de l'école maternelle. La crèche, auparavant située devant l'école élémentaire a brûlé en 2014. Elle a été relogée temporairement dans une salle des fêtes aménagée. La construction de la nouvelle crèche dans l'école est un vrai choix pédagogique permettant de travailler la continuité de la prise en charge d'enfants et de leurs familles.

Plus encore, dans un objectif de renforcement du pôle sportif dans ce secteur, la Ville de Dole a entrepris des travaux de réhabilitation du gymnase COSEC et de la salle de gymnastique spécialisée Josette-Tournier comprenant une isolation thermique par l'extérieur, la reprise des façades et toitures, le changement des portes extérieures, la création de zones de rangements et de sanitaires publics, la réfection des vestiaires et le traitement des abords. Ce pôle sportif constitue un des éléments du quartier qui rayonne à une échelle territoriale plus vaste, accueillant notamment des compétitions régionales. Il représente donc une composante majeure à revaloriser.

Il faut enfin souligner que le Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Dole est régi par un document de gestion spécifique, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui tient lieu de document d'urbanisme. Sur avis de la commission locale du secteur sauvegardé, ce document a fait l'objet d'une demande de révision par le Conseil Communautaire. En effet, datant de 1967, le PSMV doit à présent répondre à de nouvelles préoccupations conjuguant qualité de vie, dynamisme économique, revalorisation de l'habitat et de l'accessibilité, et adaptation au mode de vie contemporain, tout en poursuivant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

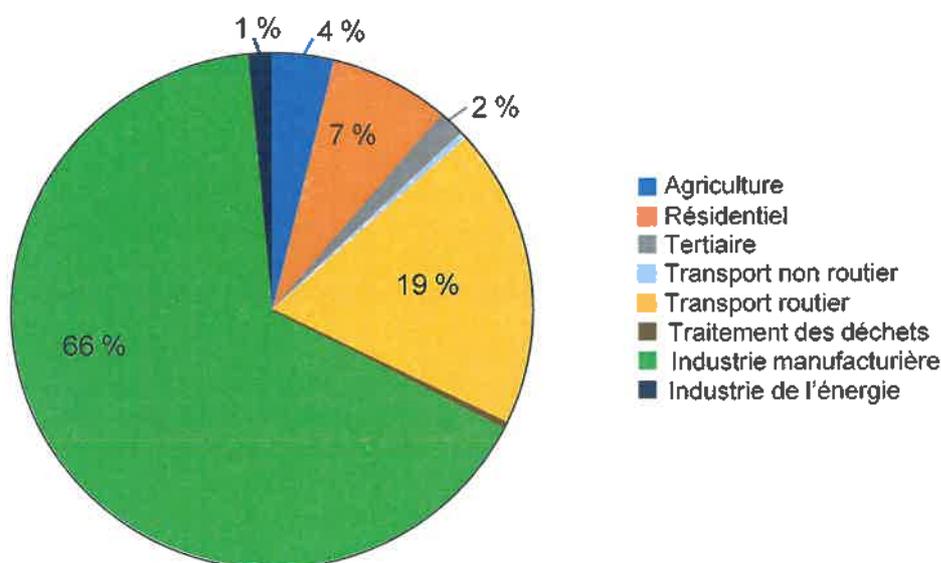
Un prestataire a été retenu en 2018 pour conduire une révision de ce document et la procédure, désormais bien engagée, a permis en 2019 d'établir un diagnostic, de démarrer l'inventaire et le catalogue des espaces ouverts et des immeubles, ainsi que la rédaction des fiches. Si le contexte sanitaire lié à la Covid n'a pas permis de poursuivre les visites en 2020, les premières réflexions sur les orientations d'aménagement ont pu être menées. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite ainsi faire de ce projet l'une des priorités pour l'année 2021.

## Diagnostic écologique du territoire

Composée de 47 communes et avec une population de 56 126 habitants, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son Plan Climat en juin 2019. Son diagnostic a permis de dégager plusieurs éléments importants :

### 1. Un Bilan Carbone dominé par les émissions de ses industries manufacturières

En 2014, année de référence pour le diagnostic du PCAET, le total des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CAGD était de 1 274 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. 66% de ces émissions sont dues aux industries manufacturières présentes sur le territoire, parmi lesquelles Eqiom et Inovyn, qui représentent à elles seules 97% de ce sous-total.



Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CAGD en 2014  
1 274 kteq CO<sub>2</sub> émises (données 2014)

C'est fort de ce constat que s'est construit le Contrat de Transition Écologique et Industrielle (CTEI). En effet, le Grand Dole possède un bassin industriel robuste, créateur de richesses sur le territoire et pourvoyeur de 20% des emplois du territoire (plus de 4700 emplois). Il est important de le conserver, tout en collaborant avec les industries pour réduire l'empreinte carbone de ce secteur. Plusieurs projets sont ainsi à l'étude, dans un objectif de décarbonation de l'énergie consommée par ces industries et d'économie circulaire avec une meilleure valorisation de leur coproduits

Figurent parmi ces projets :

- Le soutien, dans le cadre du plan de relance, du pôle chimique (qui produit, sur le site industriel de Tavaux, de nombreux produits chimiques comme du chlore, de la soude caustique ou encore du PVC) sera soutenu dans la cadre du plan de relance pour investir dans une nouvelle unité de recompression mécanique vapeur. Celle-ci lui permettra de décarboner en partie son activité de fabrication de sel solide : grâce à une économie d'énergie évaluée à plus de 200 GWh par an, une réduction annuelle de 60 000 tonnes de CO<sub>2</sub> émises est envisagée. La mise en service opérationnelle est prévue pour 2023.
- De plus, cette même entreprise produit chaque année 10 000 tonnes d'hydrogène, coproduit de son

procédé industriel. A ce jour, cet hydrogène est valorisé en chaleur, mais pourrait gagner à être valorisé dans le secteur des mobilités. Utiliser cet hydrogène comme carburant décarboné pour certaines flottes de véhicules du territoire permettrait de limiter les consommations d'énergies fossiles et donc les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les émissions d'autres polluants atmosphériques.

- La société Eqiom présente à Rochefort-sur-Nenon est une grande consommatrice d'énergie pour son activité de cimenterie. L'énergie consommée est en grande partie d'origine fossile mais l'entreprise se mobilise pour substituer une partie de cette énergie fossile par une énergie plus propre. Il est envisagé de valoriser sous forme de chaleur des déchets qui n'ont pas trouvé en amont de débouchés de valorisation matière. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaille ainsi avec Eqiom pour trouver des solutions viables et vertueuses parmi plusieurs pistes envisagées à ce jour : valorisation de bois B, de déchets textiles qui s'avèrent ni réutilisables, ni recyclables, de combustibles solides de récupération, etc.

En 2014, le secteur de l'industrie manufacturière du Grand Dole a émis 841 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Au vu des projets qui ont été portés depuis et des améliorations déjà apportées, nous savons que ce chiffre a depuis baissé : le pôle chimique avait déjà baissé de 11% sa consommation d'énergie en 2018. L'actualisation du diagnostic du PCAET avec des données plus récentes nous permettra dans les prochains mois d'évaluer l'efficacité des actions déjà portées et la diminution des émissions de gaz à effet de serre qui en a découlé.

Cette collaboration avec les entreprises du territoire se matérialise également par l'implication de l'entreprise Eqiom dans le CTEI du Grand Dole. Toutes les actions mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui, ou prévues dans les prochaines années et inscrites dans ce contrat de relance, sont conformes aux ambitions nationales de la SNBC, mais également aux objectifs chiffrés du PCAET qui vise une réduction de 168 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par les industries manufacturières d'ici 2026.

## 2. Un bilan carbone accentué par le transport de marchandises

Le transport routier est la 2<sup>nd</sup>e source d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire après le secteur manufacturier : 242 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> émises soit 19% du bilan carbone global. Ce bilan englobe l'ensemble des véhicules qui circulent sur les routes du territoire, y compris les autoroutes

- 61% des émissions de gaz à effet de serre sont liées au transport de marchandises, par des poids lourds ou des véhicules utilitaires : jusqu'à 6000 véhicules par jour traversent le territoire par les autoroutes, et jusqu'à 2000 véhicules sur les routes départementales ;
- 39% des émissions sont dues au transport de personnes, avec une utilisation majoritaire de la voiture individuelle et peu d'offre alternative concurrentielle à l'autosolisme ;
- Et l'on remarque que 50% de ces émissions sont liées à la circulation sur les axes autoroutiers A36 et A39 qui traversent la Communauté d'Agglomération.

Bien que très impactée dans son bilan carbone par la présence de ces deux autoroutes sur son territoire, la Communauté d'Agglomération n'a que peu de moyens d'agir sur la réduction du trafic sur ces axes, la plupart des usagers étant seulement en transit sur le territoire. Ses leviers d'actions ne sont pas inexistantes, mais restent faibles.

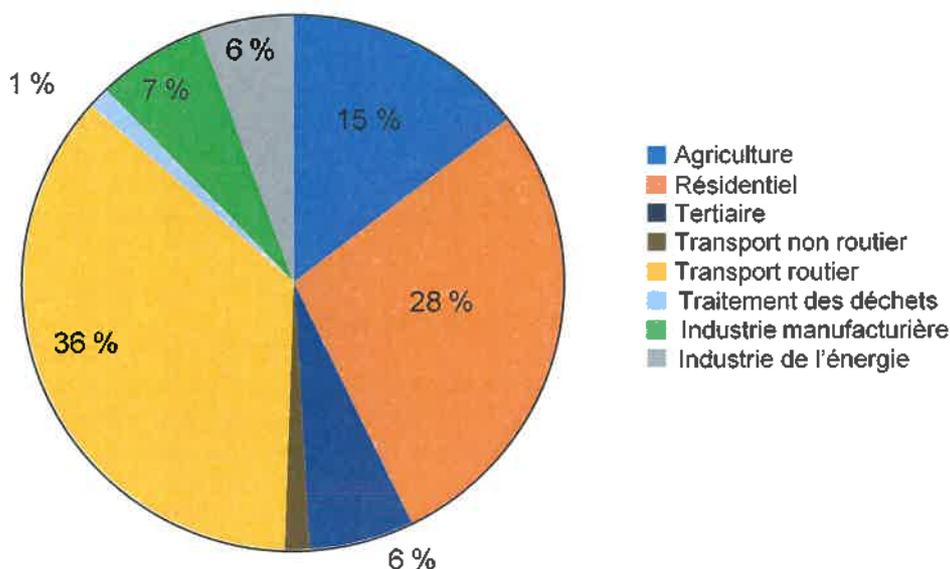
La collectivité et ses 47 communes membres ont cependant des actions à mener pour diminuer l'impact du transport de marchandises hors autoroutes sur son territoire. Des synergies potentielles sont à encourager entre les entreprises et commerces du territoire, et un plan de logistique urbaine incitatif pourrait compléter les ambitions. Il s'agit d'encourager la sobriété énergétique, en plus d'encourager et d'accompagner la transition des flottes de véhicules vers des véhicules plus propres.

Ces projets auraient le double avantage de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'autres polluants atmosphériques liés à la combustion des énergies fossiles. La qualité de l'air en serait ainsi nettement améliorée.

### 3. Un bilan carbone impacté par la prédominance de la voiture individuelle

Afin de pouvoir mieux identifier les leviers d'actions les plus pertinents de la CAGD quant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, il est intéressant de connaître son bilan carbone hors singularités. En simulant une situation hors grandes industries manufacturières et hors portions d'autoroutes, on observe un bilan carbone de 336 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2014, ce qui correspond à une empreinte carbone de 6,3 tonnes éq CO<sub>2</sub> par habitant et par an, légèrement inférieure à la moyenne nationale :

- Majoritairement dû aux émissions du transport routier (36%)
- et du secteur résidentiel (28%),
- 15% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'agriculture, avec la présence d'élevages et de cultures sur le territoire,
- 6% sont dues au secteur tertiaire et à la consommation énergétique des bâtiments associés,
- 6% viennent des autres industries manufacturières du territoire (soit hors Eqiom et Solvay-Inovyn),
- 6% proviennent de la production énergétique,
- 2% des émissions proviennent du transport non routier (aérien principalement)
- Et seulement 1% provient du traitement des déchets, l'incinérateur à valorisation énergétique étant sur le territoire de Lons-le-Saunier.



Version 2 du bilan des émissions GES : hors grandes industries et hors portions d'autoroutes A36 et A39  
336 kteqCO<sub>2</sub> émises (données 2014)

Une grande partie des émissions liées au transport routier (36% sur le graphique) provient donc d'une utilisation prédominante de la voiture individuelle thermique pour les déplacements de la population. En effet, le développement économique a entraîné comme sur beaucoup de territoires similaires un étalement urbain conséquent jusqu'en 2006, avant que la crise de 2008 vienne modifier légèrement le fonctionnement des communes les plus rurales. Cet étalement urbain n'est pas sans conséquence pour le climat : urbanisation des campagnes, perte de stockage carbone dans les sols agricoles, vacances de logements de centre-ville, modification des mobilités avec augmentation des distances parcourues.

Le territoire du Grand Dole s'étend sur 420 km<sup>2</sup>, mais la majorité des emplois se concentre sur la ville centre de Dole (emplois tertiaires) ou sur les communes limitrophes (emplois tertiaires et industriels), les services publics sont principalement situés dans la ville centre également, tout comme les établissements scolaires qui se concentrent sur Dole (majorité des écoles primaires, collèges et lycées). L'ensemble de ces facteurs multiplie les trajets quotidiens vers Dole.

Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a déjà mis en place plusieurs actions qui ont d'ores et déjà porté leurs fruits : redynamisation de la ville centre et baisse de la vacance en centre-ville, réhabilitation de logements pour prévenir la construction de nouveaux et l'artificialisation, déploiement de transports collectifs, gestion et préservation d'espaces naturels sensibles, etc.

Il s'agit de poursuivre ces actions significatives, d'adapter l'offre de transports et d'encourager de plus en plus les déplacements partagés et les modes doux, afin de diminuer considérablement le nombre de véhicules empruntant quotidiennement les routes du territoire.

#### **4. Un bilan carbone à atténuer par la rénovation d'un parc de bâtiments anciens**

Poursuivre les efforts de rénovation et d'isolation des bâtiments sur le territoire permet de réduire considérablement les consommations d'énergies liées au chauffage pour un meilleur confort durant l'hiver, mais également celles liées au confort d'été en évitant la multiplication de climatiseurs énergivores.

Ces rénovations concernent le parc de bâtiments tertiaires tout comme le parc d'habitat, collectif et individuel. L'enjeu est de taille sur le territoire du Grand Dole avec un parc de logements vieillissants : 57% des logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques dans la construction en 1975, dont 26% construits même avant 1945.

Le programme Action Cœur de Ville de la ville de Dole combiné à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de la CAGD ont permis ces dernières années d'accélérer les rénovations thermiques de bâtiments ainsi que la modernisation des modes de chauffage sur le territoire.

Le Grand Dole, tout comme ses 47 communes, s'est engagé depuis des années sur la rénovation de ses bâtiments en recherchant les meilleures performances énergétiques. Ces travaux sont conséquents en termes de budget et sont donc réalisés au fur et à mesure. Tous les travaux de réhabilitation et de construction répondent aujourd'hui à un cahier des charges plus strict qu'auparavant quant aux économies d'énergies envisagées.

Pour le parc de logement, le territoire du Grand Dole observe depuis quelques années de nombreuses rénovations du parc de logements individuels, avec un nombre de demandes d'informations et d'aides financières croissant à la permanence d'information de l'Espace Info Énergie mis à disposition par la collectivité. L'action doit se poursuivre et désormais s'orienter plus largement vers les bâtiments collectifs, avec les bailleurs publics et gérants de copropriétés.

L'impact carbone du secteur résidentiel est donc principalement lié au mode de chauffage utilisé et à sa surconsommation dans un habitat mal isolé. En parallèle des programmes d'isolation, des efforts de sensibilisation et des aides financières ont donc déjà été mis en place pour accompagner les changements de mode de chauffage ou l'installation de systèmes plus performants. Ces actions sont à poursuivre tant qu'il y aura encore des modes de chauffage obsolètes sur le territoire.

#### **5. Une neutralité carbone à atteindre par la transition agricole (et par plus de stockage carbone)**

On observe que 15% des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Grand Dole sont liées au secteur agricole. La mise en place d'un plan alimentaire territorial au niveau du Pays Dolois permettra de contribuer à la diminution de l'impact carbone de ce secteur :

- En accompagnant la transition des agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses, moins consommatrices d'énergies et d'intrants chimiques ;
- En accompagnant la mise en place de circuits courts, avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui diminuera les émissions liées au transport des marchandises alimentaires.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par sa grande part de surface agricole et forestière, possède également un fort potentiel de stockage carbone dans ses sols.

En luttant contre l'artificialisation des sols, la collectivité permet déjà de maintenir la capacité de stockage carbone actuelle. En accompagnant des pratiques agricoles travaillant moins la terre et un plan de gestion forestière raisonné, la collectivité a le potentiel d'augmenter ce stockage carbone.

En effet, l'objectif de neutralité carbone passe par deux éléments complémentaires : une baisse massive des émissions de CO<sub>2</sub>, en parallèle d'efforts de stockage carbone, ce qui permet d'éviter un surplus de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et les effets d'emballement qui en découlent. Stocker plus de carbone passe par une protection des puits de carbone que sont les forêts et les océans par exemple, mais

également par la protection des sols. Cela est possible en développant des techniques d'agroforesterie et en favorisant la complémentarité des haies bocagères avec les surfaces cultivées, en optimisant la gestion des prairies et des surfaces cultivées, avec le développement de cultures intermédiaires afin de ne pas laisser un sol à nu (qui lui émet du carbone dans l'atmosphère). Il s'agit de favoriser le couvert végétal sous toutes ses formes.

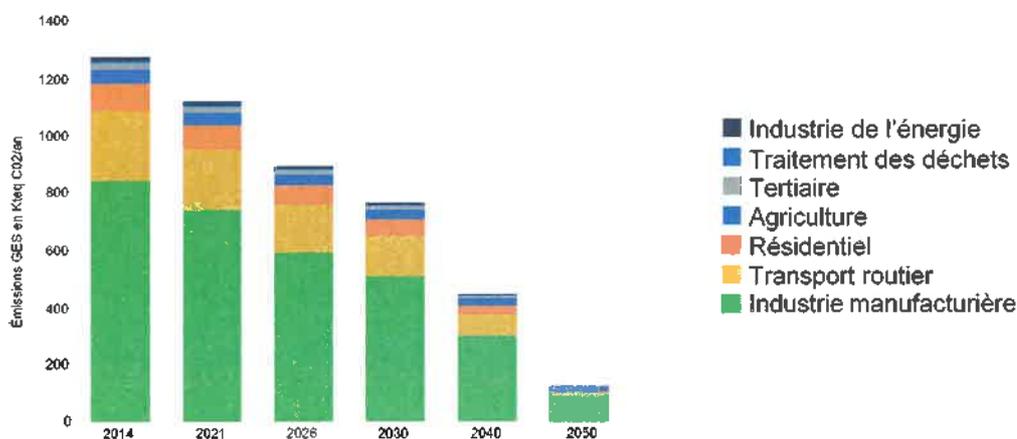
## 6. Mettre l'accent sur une production et une consommation énergétique plus renouvelable

En plus de prôner plus de sobriété énergétique et de trouver des solutions innovantes pour baisser globalement les consommations d'énergie sur le territoire, l'ambition nationale et partagée par le Grand Dole est de favoriser la production d'énergie renouvelable et produite localement. Le Grand Dole et ses 47 communes membres ont bien compris cet enjeu et plusieurs pistes d'actions se dégagent déjà depuis plusieurs années :

- **Photovoltaïque** : Le Grand Dole et la ville de Dole participent activement à la hausse de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire en mettant une partie des toitures de leurs bâtiments ou parkings à disposition d'entreprises de production. Assez innovante d'un point de vue juridique, les services du Grand Dole maîtrisent aujourd'hui le sujet et sont prêts à partager leur expérience. Celle-ci permettra aux communes volontaires de mener la même démarche dans les années à venir de manière simplifiée.
- **Hydrogène** : les communes du territoire suivent avec intérêt le potentiel d'utilisation de l'hydrogène coproduit sur le territoire et espèrent pouvoir profiter de ce nouveau carburant dans les années à venir, via notamment des bus H2 ou des véhicules utilitaires H2
- **Électromobilité** : répondre aux demandes des habitants pour plus de bornes de recharge électriques pour accompagner le développement des véhicules électriques sur le territoire.
- **Biomasse** : La part de biomasse utilisée dans le réseau de chaleur urbain de la ville de Dole augmente d'année en année et a permis de mettre à l'arrêt l'ancienne chaudière au fioul.
- **Des synergies entre entreprises et collectivités** sont fortement encouragées afin de valoriser tout le potentiel de chaleur fatale sur le territoire. Cette action est facilitée par la bonne coopération entre le Grand Dole, les entreprises et les communes, ainsi que par le nombre d'acteurs impliqués dans le Contrat de Transition Ecologique et Industriel du territoire.
- **Méthanisation** : L'unité de méthanisation sur la commune de Brevans sera opérationnelle d'ici le mois de juin 2021. La production de biométhane pouvant aller jusqu'à 270 Nm<sup>3</sup> par heure correspond à la consommation d'environ 1800 foyers par an. De par sa proximité avec la ville de Dole, le biogaz sera directement injecté dans le réseau de gaz de ville, ce qui implique toutes choses égales par ailleurs, une baisse immédiate de la demande de gaz d'origine fossile provenant du réseau GRDF national. Cette injection dans le réseau pourra être complétée également par la production de carburant bioGNV en fonction de la demande sur le territoire.

L'ensemble de ces actions contribue à un objectif de production d'énergie renouvelable sur le territoire de 445GWh / an d'ici 2026 et de 889 GWh / an en 2030.

Les objectifs chiffrés du PCAET du Grand Dole de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont synthétisés dans ce graphique :



# 1<sup>ère</sup> PARTIE : RELANCE 2021 - 2022

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS

### Axe 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 1. Offrir de nouvelles opportunités économiques grâce à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales

- Observatoire des friches industrielles et commerciales
- Réhabilitation d'une friche industrielle phase 2 (réfection de la toiture du bâtiment « Idéal Standard »)

#### 2. Poursuivre l'aménagement des pôles économiques

- Aménagement de la ZAE de Rochefort
- Poursuite de l'aménagement de la zone d'activités Innovia
- Aménagement d'un parc urbain en rive gauche du Doubs

#### 3. Encourager le développement et la transition écologique des entreprises du territoire

- Mise en œuvre du Pacte Territorial d'appui aux entreprises et de soutien à la relance économique
- Accompagnement à la mise en place des Plans de Mobilité Entreprises
- Développement d'une cohésion commerciale territoriale
- Accompagnement de la transition agricole et développement des filières d'approvisionnement locales
- Coordination de l'offre de formation avec les différents acteurs du territoire
- Économie circulaire – adaptation de la filière textile sur le territoire
- Économie circulaire – renforcement de la filière pneumatiques sur le territoire
- Valorisation de la matière organique
- Valorisation de l'hydrogène coproduit sur le territoire
- Accompagnement de la décarbonation des activités industrielles

### Axe 2 : INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS

#### 1. Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins du territoire

- Construction d'un groupe scolaire et d'un ALSH à Rochefort-sur-Neon
- Construction d'un ALSH à Authume (restauration et salle mutualisée)
- Construction d'une nouvelle gendarmerie à Tavaux
- Modernisation d'autres équipements publics sur les communes

#### 2. Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)

##### A. Moderniser le parc scolaire et périscolaire

- Marché de Partenariat de Performance Énergétique - écoles de Dole
- Construction et extension de l'ALSH du Deschaux
- Travaux de réhabilitation, rénovation et de sécurisation des écoles sur les communes

##### B. Autres bâtiments publics

- Construction d'une salle polyvalente en lieu et place des préfabriqués de l'ancienne école des Commarde
- Isolation thermique de bâtiments communaux
- Changement des moyens de chauffage dans les bâtiments communaux

- Changement d'huissieries sur les bâtiments communaux
- Réhabilitation des bâtiments ERP sur les communes pour accessibilité PMR
- Réhabilitation intérieure de bâtiments communaux

### **3. Moderniser et diversifier l'offre de mobilités**

- Plan de mobilité intercommunal
- Mise en œuvre du plan vélo (Ville de Dole)
- Révision du Schéma modes doux
- Création d'un cheminement doux entre la rue de Chaux et le centre équestre de Dole
- Plan Vélo intercommunal
- Développement des modes doux sur les communes
- Mobilité hydrogène

### **4. Favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité**

- Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial

### **5. Développer une offre culturelle innovante et de proximité**

- stratégie de lecture publique 2030
- Ecofestivals et Eco-fêtes

### **6. Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental**

- Aménagement d'une nouvelle déchèterie à Saint-Aubin
- Optimisation de la collecte

### **7. Assurer une gestion durable de la ressource en eau et le maintien de sa qualité**

- Schéma Directeur de l'Assainissement
- Déploiement des équipements de récupération d'eau de pluie
- Mise en œuvre d'un programme d'économie de la ressource en eau dans les bâtiments publics
- Réhabilitation hydro-écologique et restauration physique du ruisseau de Falletans
- Restauration annexe hydraulique de la Clauge (au droit de l'ancienne usine)
- Restauration d'un complexe de mortes face à la morte Saint-Philippe
- Étude Espace de bon fonctionnement du Doubs «raie des Moutelles»
- Restauration annexe hydraulique Éclans-Nenon
- Mise en conformité des réseaux eau et assainissement sur les communes

### **8. Sécuriser l'espace public**

- Déploiement de la vidéo-protection sur le territoire
- Sécurisation de la voirie, dont installation de bornes de sécurité
- Modernisation de l'éclairage public à Dole
- Modernisation de l'éclairage public sur les communes
- Sécurisation de la voirie sur les communes

### **9. Poursuivre la transformation numérique du territoire**

- Déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire
- Animation d'ateliers numériques sur le territoire
- Territoire intelligent : solution intégrée pour une gestion augmentée des données
- Dématérialisation application droit des sols

## **10. Assurer un accès à la santé pour tous**

- Mise en place d'une maison de santé Cours Clemenceau
- Développement des maisons de santé sur les communes
- Construction d'habitat seniors

## **Axe 3 : ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives**

- Réhabilitation énergétique du gymnase COSEC et de la salle spécialisée J. TOURNIER
- Construction d'un club house au centre équestre de Dole
- Rénovation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis
- Construction d'un espace sportif couvert à Rochefort-sur-Nenon
- Travaux de réhabilitation et rénovation des équipements sportifs sur les communes

### **2. Développer les équipements touristiques, de loisirs et de plein air**

- Transformation de l'ancienne voie ferrée «Voie Grévy» en voie douce et aménagements des liaisons sur les communes
- Élaboration du Contrat de Canal du Rhône au Rhin
- Aménagement ou réhabilitation d'aire de jeux et de parcours santé sur les communes

### **3. Protéger et mettre en valeur la biodiversité**

- Observatoire de la biodiversité
- Adaptation du patrimoine arboré aux effets du changement climatique

### **4. Faire émerger une culture environnementale sur le territoire**

- Mise en place d'un plan global de sensibilisation à l'environnement

### **5. Lutter contre les pollutions visuelles**

- Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- Enfouissement des réseaux secs

### **6. Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et garantir une offre de logements équilibrée sur le territoire**

- Réhabilitation du Foyer Jeunes Travailleurs Le Saint-Jean
- Favoriser la rénovation du parc de logements privés
- Favoriser la rénovation du parc de logements publics
- Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de logements
- Rénovation de logements communaux
- Développer et accompagner l'urbanisme durable : éco-quartier de Damparis
- Aménagement de nouveaux lotissements sur les communes

### **7. Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire**

- Pose d'ombrières et de panneaux photovoltaïques sur les parkings et les toitures communautaires et communales
- Installation d'un parc éolien sur la commune de Champagny
- Construction d'une chaufferie bois sur la commune d'Amange

## **8. Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique**

- Révision du PSMV
- Réalisation du réseau secondaire de la Visitation (tranche 2)
- Réfection de la toiture de la Visitation
- Réhabilitation du bâtiment de l'Arsenal et création d'un cheminement doux
- Travaux d'entretien et de sécurité de la Collégiale Notre-Dame
- Réhabilitation globale du Marché couvert de Dole
- Travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine sur les communes
- Réaménagement des cimetières sur les communes

## **Axe 4 : COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES**

### **1. Organiser l'ingénierie territoriale**

- Rédaction du Projet de Territoire 2021-2026
- Élaboration d'un Schéma de mutualisation des services
- Administration éco-exemplaire

### **2. Organiser les relations entre les 47 communes et le Grand Dole**

- Rédaction d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier
- Rédaction d'un Pacte de Gouvernance

### **3. Coopérer avec les territoires voisins**

- Rédaction du Schéma de Cohérence Territoriale



# AXE 1 : DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## Fiche action : Offrir de nouvelles opportunités économiques grâce à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Dole, ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prônent la nécessité de limiter l'étalement urbain. L'ensemble des projets ci-dessous répondent à ces objectifs et sont également conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Estimation de l'artificialisation évitée (m<sup>2</sup>)
- Taux de vacance des bâtiments existants
- Part des terres urbanisées sur le territoire (km<sup>2</sup>)

### Projet 1 : Observatoire des friches industrielles et commerciales

**Maitres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, entreprises du territoire

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 40 000 € HT d'ingénierie par an

+ coût d'investissement par bâtiment au cas par cas

#### Objectifs :

Dans le but de lutter contre l'étalement urbain et soucieux de répondre à la demande croissante des entrepreneurs qui recherchent de l'immobilier d'entreprise sur le bassin, le Grand Dole souhaite engager une démarche anticipatrice d'observation d'acquisition et de requalification de friches industrielles ou commerciales.

- Identification des sites industriels ou commerciaux vacants ou en voie de l'être ;
- Constitution de groupes-projets associant les propriétaires, les éventuels acquéreurs et les partenaires institutionnels pour définir le devenir de chacun des sites ;
- Identification et activation des mécanismes techniques et financiers permettant d'assurer le portage du foncier puis le réaménagement des sites.

### Projet 2 : Réhabilitation d'une friche industrielle phase 2

**Maitre d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 600 000 € HT

#### Objectifs :

Rénovation des toitures du bâtiment IDEAL STANDARD :

- 6000 m<sup>2</sup> de tuiles à remplacer par des bacs acier
- 11 000 m<sup>2</sup> d'étanchéité bitumineuse à remplacer
- 3700 m<sup>2</sup> de verrière à remplacer par bac acier et bac translucide

## Fiche action : Poursuivre l'aménagement des pôles économiques

L'ensemble des projets en cours cités ci-dessous sont conformes au PLUI du Grand Dole et au SRADDET Bourgogne-Franche-Comté. L'aménagement d'un parc urbain rive gauche du Doubs est issu du contrat Action Cœur de Ville.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Ouverture nette d'entreprises
- Nombre d'emplois créés
- Taux d'emploi sur le territoire
- Fréquentation du parc urbain

### Projet 1 : Aménagement de la ZAE de Rochefort-sur-Nenon

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 40 000 € HT d'études

+ coût des travaux à déterminer

#### Objectifs :

La Zone d'Activité Economique (ZAE) de Rochefort-sur-Nenon, déjà urbanisée, s'étend sur environ 55 ha au nord de la commune. Une extension a été initiée sur cette zone avec l'autorisation de l'implantation d'une nouvelle plateforme logistique au début de l'année 2020 et la création d'une voie d'accès poids lourds. Le Grand Dole a la volonté d'étendre cette ZAE dans le prolongement de la plateforme logistique. Le secteur dit des « Toppes », ouvre une surface d'environ 60 ha pour l'installation de nouvelles activités économiques, dont environ 24 ha réservés pour la plateforme logistique ITM, en cours de réalisation.

Actuellement, le Grand Dole dispose encore de parcelles de taille moyenne ou petite à proposer aux entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire. En revanche, les dernières grandes parcelles (au-delà de 3 hectares) ont été vendues sur la zone Innovia et sur la zone de Rochefort-sur-Nenon. L'objectif est d'élargir le marché pour répondre à de nouvelles demandes pressenties de parcelles de grandes tailles tout en s'adaptant à de nouvelles pratiques visant à limiter la consommation foncière, maîtriser l'imperméabilisation des sols et en intégrant l'importance croissante de la rareté du marché foncier.

La collectivité souhaite phaser le développement de cette zone tout en garantissant la cohérence des aménagements sur le long terme : cession possible de parcelles dans les 2 ans à proximité d'ITM, cession de parcelles sur la zone d'extension ensuite et réaménagement de la zone intégrant la réflexion sur la liaison avec le centre de la commune.

Une étude est en cours afin de connaître les dynamiques des sites d'activités voisins et de déterminer le type d'activité que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite accueillir, d'identifier tous les enjeux fonciers, environnementaux, d'accès, de réseaux, de voiries, etc., et de préciser les conditions d'extension et de requalification de la zone.

A l'issue de cette étude, des travaux de voirie et d'extension de réseaux seront réalisés pour permettre la vente des parcelles à vocation d'activité économique. Des travaux d'amélioration de la zone existante seront à réaliser également (desserte, future extension via un giratoire, etc.). La connexion avec l'EV6 et le village pourra faire l'objet de travaux portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

## Projet 2 : Poursuite de l'aménagement de la zone Innovia

**Maître d'ouvrage :** SM INNOVIA

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 5 648 000 € HT

### **Objectifs :**

La phase 2 d'Innovia est consécutive à la décision d'implantation de Colruyt sur une quinzaine d'ha, dans la partie Nord-Est de la zone. Colruyt y développe une nouvelle base logistique ainsi que son siège administratif en France.

Cette installation nécessite une prolongation des VRD créées en phase 1 d'aménagement du Pôle Innovia et, au préalable, la réalisation des fouilles archéologiques sur les terrains concernés.

Ces opérations sont conduites par SEDIA, concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation du Pôle Innovia pour le compte du Syndicat Mixte INNOVIA.

Le coût prévisionnel de l'opération comprend les fouilles archéologiques et la phase 2 de viabilisation.

## Projet 3 : Aménagement d'un parc urbain en rive gauche du Doubs

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 3 306 000,00 € HT

### **Objectifs :**

Dans un triangle de 75 ha formé par la voie Grévy, le Doubs et le boulevard de la Corniche, la « Rive Gauche » du Doubs occupe une place stratégique face au cœur historique de la cité doloise. La requalification du secteur s'est engagée de l'amont vers l'aval dès 2006 avec la réalisation de la Commanderie. Le réaménagement se poursuit aujourd'hui avec la création de connexions directes au cœur de ville et l'implantation d'un multiplexe. La ville souhaite conforter la vocation loisirs-nature-culture de ce secteur de la ville en développant un parc urbain le long du Doubs.

Ce quartier à redessiner totalement doit donc acquérir une nouvelle identité, plus forte et novatrice, doit s'ouvrir sur l'avenir, participer au renforcement de l'urbanité entre les deux rives et établir un équilibre entre espaces urbains et milieux naturels. Le quartier offre des potentialités d'aménagement et de desserte que la ville veut concrétiser.

Les principaux aménagements envisagés sont les suivants :

- Principe général : Un parc lieu de déambulation et d'activité sportive
- Orientations plus spécifiques soumises à la réflexion : Un parc pédagogique
- Un parc tourné vers l'eau : berges, mise à l'eau de bateaux, autres...
- Traiter l'intégration VNF et Nicols

L'objectif est de livrer le parc urbain en 2023.

## Fiche action : Encourager le développement économique et la transition écologique des entreprises du territoire

L'ensemble de ces projets sont conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Ouverture nette d'entreprises
- Taux d'emploi
- Nombre de subventions (aides à l'immobilier d'entreprises) accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Emissions GES secteur industriel
- Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire
- Part de la surface agricole du territoire
- Nombre d'agriculteurs soutenus financièrement par le Plan Alimentaire Territorial - Montant des aides à l'installation et à la diversification accordé par le futur fonds « PAT »

### Projet 1 : Mise en œuvre du pacte territorial d'appui aux entreprises et de soutien à la relance économique

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 217 000 € HT

**Objectifs :**

Le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, signé entre le Grand Dole et la Région BFC, prévoit la mise en place de deux dispositifs d'appui aux entreprises de moins de 10 salariés :

- le Fonds Régional des Territoires FRT : subvention apportée sous forme de trésorerie, ou en appui à des projets d'investissement ;
- et le Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation de Trésorerie (FARCT) : avance remboursable.

L'instruction des dossiers FARCT a été confiée, par décision du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à la coordination régionale du réseau Initiative France, dont la plateforme locale est Initiative Dole Territoires.

Le montage et l'instruction des dossiers FRT ont été confiés, par décision du Grand Dole, à l'association Initiative Dole territoires, appuyée par SASTI.

### Projet 2 : Accompagnement à la mise en place des Plans de Mobilité Entreprise

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 46 975,00 € HT

**Objectifs :**

Les déplacements domicile-travail sont une des cibles principales pour réduire l'usage de la voiture dans les transports du quotidien et limiter les émissions de gaz à effet de serre d'un territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a donc engagé des actions auprès des employeurs des zones d'activité économiques qui concernent les emplois et donc les flux quotidiens.

Un Plan de Déplacements Inter-entreprise a donc été initié dans la ZAE de Rochefort-sur-Nenon en 2020 pour accompagner l'arrivée des nouveaux emplois d'ITM et répondre aux difficultés d'embauche des employeurs. Un transport à la demande est en cours d'expérimentation sur cette ZAE pour un coût annuel de 7395 € pour le Grand Dole. Si elle est concluante, l'opération sera reconduite jusqu'en 2026 minimum.

La zone d'Innovia fera l'objet d'une réflexion large sur sa desserte et les mobilités des employés, en accompagnement des entreprises, en prévision de l'installation de Colruyt, entre autres (2022-2023) et ce concomitamment du renouvellement de la DSP de transport de voyageurs.

Enfin, la zone des Grandes Épenottes est également identifiée.

En effet, le Grand Dole peut apporter son expertise en accompagnant ces entreprises dans une démarche permettant de faciliter les déplacements domicile-travail de leurs employés :

- Définir les habitudes et besoins de déplacements,
- Faire connaître et adapter l'offre de mobilité,
- Travailler avec les entreprises pour faire converger les horaires des principales entreprises.

Le Grand Dole apporte la garantie d'un échange avec toutes les entreprises intéressées par la démarche, est à l'écoute des entreprises pour adapter l'offre de mobilité aux besoins réels et fluctuants des entreprises. Dans cette logique, cette animation est la mise en œuvre de l'action B3 de son Plan Climat Air Énergie Territoire « Animation du monde économique sur la thématique des transports ».

La démarche d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises :

- Sensibiliser et communiquer sont les clés de la réussite
- Connaître les usages, les besoins de déplacements et les potentiels de report modal
- Proposer des actions pour adapter l'offre de mobilité aux besoins et parfois adapter l'organisation des entreprises à l'offre.

### Projet 3 : Développement d'une cohésion commerciale territoriale

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Office du Commerce

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** Le budget annuel de l'Office de Commerce est de 135 000 €.

**Objectifs :**

En créant puis en développant l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil opérationnel pour la dynamisation et la cohésion commerciale de son territoire. L'Office de commerce est composé de représentants de la collectivité, des chambres consulaires, et de représentants de commerçants (centre-ville et périphérie, grand commerce et indépendants).

Le tissu commercial du Grand-Dole se compose globalement de cinq polarités distinctes : deux zones d'activités économiques (une à Choisey et une à Dole, Les Épenottes), le centre-ville historique de Dole, la zone portuaire de Dole et la zone commerciale de Tavaux. En dehors de ces polarités et dans les communes périurbaines ou rurales, un certain nombre d'activités commerciales de proximité apparaissent également.

Dans un contexte d'évasion commerciale en direction des métropoles de Dijon et Besançon, mais également dans celui de fort développement du e-commerce, l'action de l'Office de Commerce et de l'Artisanat vise à renforcer le tissu commercial existant, favoriser l'achat local, et préserver l'équilibre des différentes formes de commerce. Un certain nombre d'actions concrètes sont ainsi menées en ce sens :

- l'accompagnement des porteurs de projet d'implantation
- le renforcement du commerce du cœur de ville de Dole par le biais de différents outils (animation globale, FISAC, boutiques et galeries éphémères, pépinières commerciales...) : le taux de vacance en centre-ville est ainsi en diminution constante au cours des trois dernières années
- le développement du site internet [www.achetezadole.fr](http://www.achetezadole.fr)
- le développement des chèques-cadeaux K'Dole : en 2020 ce sont plus de 300 000 € qui ont ainsi été dépensés dans les commerces du Grand Dole.

## **Projet 4 : Accompagnement de la transition agricole et développement des filières d'approvisionnement locales**

**Maître d'ouvrage :** Pays Dolois – pays de Pasteur

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

Le Projet Alimentaire Territorial « L'alimentation au cœur du Pays Dolois » s'adresse à une multitude d'acteurs du territoire dont les agriculteurs. On dénombre plus de 700 sites agricoles sur le territoire du Pays Dolois, avec une majorité d'élevage et de polyculture. On constate ces dernières années un nombre grandissant de projets de diversification. En moyenne, 7 agriculteurs s'installent (avec des aides) sur le territoire chaque année.

Dans ce contexte, l'enjeu du PAT « L'alimentation au cœur du Pays Dolois » est de favoriser l'installation et la diversification, d'aider les professionnels à adapter leurs projets aux besoins réels, de les connecter aux autres acteurs du territoire (distributeurs, transformateurs, consommateurs).

Le diagnostic territorial qui se compose en 3 parties nous permet d'avoir une analyse du bassin de production, une analyse du bassin de vie, et enfin la mise en relation entre l'offre et la demande alimentaire.

L'analyse du bassin de production permet notamment de mieux identifier les filières existantes sur le territoire et de calculer l'autosuffisance alimentaire du Pays Dolois.

Dans le cadre du PAT « L'alimentation au cœur du Pays Dolois » il est prévu un certain nombre d'actions dont :

- La création d'un fonds d'aide à l'installation hors cadre familial et à la diversification pour la production de proximité.
- La création d'une base de données dynamique pour que les distributeurs (GMS, épiceries, magasins de producteurs bio et conventionnels, restauration collective) connaissent les producteurs et leurs produits.
- Renouveler le Forum des opportunités dont la première édition a été organisée le 15 novembre 2019 à Tavaux. Il s'agit d'un salon à destination des agriculteurs, leur permettant de rencontrer des distributeurs ainsi que des entreprises locales ayant des opportunités à leur proposer (nouveaux débouchés, nouvelles productions, nouvelles sources de valeur ajoutée).
- Accompagner le développement des productions locales notamment par le soutien du projet de mise aux normes, d'extension, de diversification de l'abattoir départemental de volailles de l'ESAT de Cramans.
- Installer une irrigation collective et solidaire en plaine du Finage dans l'objectif d'économiser l'eau, conserver les exploitations familiales et abonder les circuits courts.
- Accompagner les projets d'extension-modernisation des fruitières à comté reposant sur une approche environnementale et sociale.
- Ouverture ou renforcement de boutiques proposant exclusivement des produits issus des circuits courts.

## **Projet 5 : Coordination de l'offre de formation avec les différents acteurs du territoire**

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Objectifs :**

Afin de répondre aux besoins spécifiques de main d'œuvre des entreprises, le Grand Dole se pose comme interlocuteur privilégié pour faire le lien entre les entreprises, Pôle Emploi, et les centres de formation présents sur le territoire.

L'enjeu est également d'apporter un accompagnement performant à destination des entreprises porteuses de projet de recrutement, par la mobilisation locale et au cas par cas du service public de la formation, représenté notamment par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Pôle Emploi et les services de l'Etat (DIRECCTE). Un besoin quantitatif important est notamment identifié pour les prochains mois dans le secteur de la logistique, avec les développements importants d'ITM et de Colruyt.

Par ailleurs, des besoins de formation et de professionnalisation sont identifiés dans le secteur de l'industrie, et de la filière hydrogène.

Une association, Dole Sup, a même été créée en ce sens pour dynamiser les formations d'études supérieures sur le territoire et les adapter aux nouvelles demandes du marché du travail.

## **Projet 6 : Favoriser l'économie circulaire de la filière textile sur le territoire**

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomérationf du Grand Dole, SICTOM, AKTYA, Coop'Agir

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 000 000 € HT

### **Objectifs :**

Le développement d'une économie circulaire est un axe important du Contrat de Transition Écologique et Industrielle du Grand Dole. Le bassin économique du Grand Dole, marqué par une part importante de l'industrie et une grande diversité de ces activités industrielles, présente un certain nombre d'atouts pour le déploiement de projets d'économie circulaires.

Depuis plusieurs années, l'association d'insertion professionnelle Coop'agir s'est engagée dans la collecte et la valorisation de textiles, sous convention avec le SICTOM de la zone de Dole. Cette activité fait aujourd'hui l'objet d'un important projet de développement, qui vise à accroître la quantité de textiles collectés (en lien avec le SICTOM), à améliorer le tri de la matière et à mieux valoriser ces textiles, en limitant notamment au maximum l'export.

Coop'agir et le Grand Dole travaillent actuellement sur le projet d'acquisition d'un site industriel (Thermodule, rue de Crissey à Dole) qui offrirait à l'association les conditions de son développement. Le projet d'acquisition immobilière serait porté par la SEM AKTYA pour le compte du Grand Dole et de COOPAGIR.

Le budget estimé pour l'acquisition de ce bâtiment et de son aménagement est de 1 Million d'euros. Par la suite, Coop'agir aurait des besoins en équipements dont le budget n'est pas encore estimé. Le déménagement de l'association et sa restructuration permettrait de collecter deux fois plus de textiles sur le territoire, tout en diminuant chaque année les quantités exportées grâce à la recherche de nouvelles filières de recyclage locales.

Pour les textiles qui ne pourraient être valorisés selon leur matière, le site Eqiom de Rochefort-sur-Nenon pourrait à ce titre offrir une solution locale pour la valorisation énergétique ultime.

## **Projet 7 : Favoriser l'économie circulaire de la matière organique sur le territoire**

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomérationf du Grand Dole, DOLE BIOGAZ, SICTOM

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 000 000 € HT

### **Objectifs :**

La mise en service de l'unité de méthanisation Dole Biogaz (dont le Grand Dole est actionnaire) en juin 2021 offre au territoire un outil de traitement pour certains types de déchets (biodéchets notamment) mais également de production d'énergie biosourcée (bioGNV).

Dole Biogaz peut apporter une solution locale de traitement pour certains types d'acteurs :

- collectivité et particuliers : traitement des biodéchets collectés par le SICTOM
- entreprises : en particulier industrie agroalimentaire. Des échanges sont notamment initiés avec l'entreprise Cerelia à Rochefort-sur-Nenon qui, dans le cadre de sa politique RSE, cherche à améliorer la valorisation de ses chutes de production (pâtes à tarte), évaluées à une centaine de tonnes par mois, mais également les produits emballés de retour des distributeurs (défauts produits ou DLC dépassée, environ 800 t/an). Le traitement de ces déchets est actuellement effectué à l'extérieur de la Région. La proximité de Dole Biogaz, sous réserve que les process d'hygiénisation ad-hoc voire de déconditionnement puissent être intégrés et développés offre la possibilité d'amélioration notable du bilan carbone de ce traitement.

Des études devraient être lancées prochainement concernant le process d'hygiénisation, dont le coût total serait estimé à 1 Million d'euros (étude puis équipements).

La présence dans le Grand Dole d'un certain nombre d'acteurs industriels importants dans le secteur agroalimentaire permet d'envisager de déployer cette approche pour d'autres sites, voire de créer des optimisations/mutualisations entre les acteurs concernés.

### **Projet 8 : Économie circulaire – renforcement de la filière pneumatiques sur le territoire**

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole, entreprise Alpha Carbone

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

L'entreprise Alpha Carbone, présente à Brevans, réfléchit actuellement avec la ville de Dole à un projet de liaison avec le réseau de chaleur urbain. En effet, une valorisation énergétique locale des pneumatiques collectés par l'entreprise paraîtrait être une stratégie de développement plus durable pour l'entreprise que sa commercialisation actuelle de « fioul vert » produit à partir de ces mêmes pneumatiques.

Le projet est actuellement à l'étude et des discussions sont en cours.

### **Projet 9 : Valorisation de l'hydrogène coproduit sur le territoire**

**Maîtres d'ouvrage :** entreprises du territoire, Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

Le process industriel du site INOVYN de Tavaux repose en grande partie sur la production de Chlore par électrolyse. Ce procédé génère la production d'un co-produit sous forme gazeuse : l'hydrogène. Aujourd'hui, les 10 000 tonnes d'hydrogène produit annuellement sont valorisés thermiquement (combustion avec production de chaleur) sur le site de la plateforme chimique. Cette ressource locale est identifiée depuis plusieurs années par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans un contexte national et international d'émergence de la filière hydrogène, particulièrement dans le domaine de la mobilité.

Positionné au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté, elle-même labellisée « territoire hydrogène » et membre actif de l'AFHYPAC, le Grand Dole a initié et accompagné un certain nombre d'initiatives et de projets : implantation de l'entreprise MAHYTEC, spécialisée dans le stockage d'hydrogène, mise en place de démonstrateurs : projets BAHYA (tondeuse autoportée), MOBILHYTEST (déploiement d'une flotte de Kangoo à prolongation d'autonomie H2), VHYCTOR, installation (en cours) d'une station de distribution d'hydrogène sur le site INNOVIA et déploiement d'une flotte de véhicules, etc.

Fin 2020, le groupe Inovyn a pris la décision de s'engager dans le déploiement de la filière hydrogène, ce qui implique, pour le site de Tavaux, d'initier le processus de valorisation du coproduit : épuration, compression (à 500 ou 600 bars) sur site puis transport vers un point de distribution. Ce processus est inscrit dans le dossier de réponse à l'appel à projet « écosystèmes territoriaux de consommation d'hydrogène » de l'ADEME en cours de montage par Inovyn et Colruyt, en vue d'un dépôt en septembre 2021.

Dans les prochains mois le potentiel de valorisation porte sur une centaine de tonnes par an, mais devrait passer à horizon 4 ou 5 ans au millier de tonnes. Lorsque ce niveau sera atteint, la possibilité de construction d'un pipeline pour relier le lieu de distribution est envisagée (montant estimé entre 2 et 3 M€).

En amont, dans le but de structurer la filière locale, une société de projet dont le Grand Dole serait actionnaire à 10% est en cours d'élaboration.

## Projet 10 : Accompagnement de la décarbonation des activités industrielles

**Maitres d'ouvrage :** entreprises du territoire, Communauté d'Agglomérationf du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 49 500 € HT

### Objectifs :

A travers l'engagement dans les dispositifs Territoire d'Industrie puis du Contrat de Transition Écologique et Industrielle du Grand Dole, le territoire a marqué son investissement dans l'enjeu de décarbonation des activités industrielles.

La démarche initiée par la cimenterie Eqiom de Rochefort-sur-Nenon illustre cet enjeu ; l'entreprise souhaite en effet réduire son impact carbone et étendre son mix énergétique en direction des énergies biosourcées. L'objectif est de substituer des énergies fossiles par des combustibles biomasse.

Par ailleurs et à l'échelle du Grand Dole, le gisement de bois B existant n'est actuellement pas ou peu valorisé.

Les objectifs de ce projet d'Eqiom, dont le montant total est estimé à 10 Millions d'Euros, sont les suivants :

- Substitution partielle de charbon fossile par un charbon biosourcé (besoin total 24 000 t)
- Traitement de 25 000 t de bois B présent localement
- Traitement du biocoal et du syngaz dans une même installation autorisée à la coïncinération de déchets et bénéficiant de systèmes de traitement des gaz

La part de l'industrie (Chimie, Microtechnique, agroalimentaire) étant très présente dans le bassin d'emploi de Dole, l'enjeu de décarbonation s'applique à un certain nombre de sites industriels du Grand Dole, qui devront être accompagnés en ce sens par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses partenaires industriels.

Cet accompagnement est réalisé par l'animateur CTEI sur une partie significative de son temps de travail, et que l'on pourrait chiffrer à 49 500 € HT sur 3 ans.



## AXE 2 : INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS

### Fiche action : Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins du territoire

Comme identifié dans le Programme Local de l'Habitat du Grand Dole, la ville centre perd en population quand le périurbain en gagne. Afin de répondre à ces enjeux démographiques, le Grand Dole et ses communes membres doivent adapter leur offre d'équipements publics sur le territoire en modernisant les équipements existants ou à défaut en créer de nouveaux.

Comme dans les autres actions, l'ensemble des constructions et réhabilitations s'inscrivent dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et prévoient donc une isolation thermique et énergétique de qualité.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergie réalisées
- Occupation des ALSH : taux de remplissage des groupes extra et périscolaires - surface d'espace de loisirs par enfant
- État des lieux des salles polyvalentes sur le territoire et taux d'occupation

#### Projet 1 : Construction d'un groupe scolaire et d'un ALSH à Rochefort-sur-Nenon

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

##### Objectifs :

Le syndicat scolaire de Rochefort-sur-Nenon accueille 150 enfants.

La commune, bassin d'emplois industriels et logistiques, a connu et connaît encore un développement important. Le PLUI prévoit, sur 10 ans, la création de 140 logements sur le secteur.

Au vu de ces évolutions démographiques, l'école (compétence du syndicat scolaire) et le périscolaire (compétence du Grand Dole) sont sous-dimensionnés.

La commune a pour projet de recréer une nouvelle école maternelle permettant la création de 2 à 3 classes supplémentaires. Le Grand Dole accompagnerait ce projet en recréant une restauration scolaire et un accueil de loisirs.

Pour le Grand Dole, le projet consiste en :

- la création de 2 salles de préscolaires (80 m<sup>2</sup>)
- la création d'un restaurant scolaire (150 m<sup>2</sup>).

Une étude de faisabilité a été lancée pour étudier 2 scénarii possibles. Les résultats sont attendus à l'automne 2021.

#### Projet 2 : Construction d'un ALSH à Authume (restauration, bibliothèque et salle mutualisée)

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

##### Objectifs :

L'ALSH actuellement en place à Authume est le seul du secteur et accueille tous les enfants et jeunes du nord du territoire sur les temps extra-scolaires. L'espace est donc aujourd'hui sous-dimensionné alors qu'on prévoit une forte évolution démographique sur le secteur nord du Grand Dole.

Il est donc envisagé de construire un nouvel espace dédié à l'accueil de loisirs, afin de répondre aux besoins des familles. Une étude de faisabilité devrait être lancée à l'été 2021 pour peaufiner le projet avant la fin de l'année.

### Projet 3 : Construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Tavaux

**Maître d'ouvrage :** commune de Tavaux

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 2 684 000 € HT

**Objectifs :**

Construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie, avec bureaux et logements.

### Projet 4 : Construction d'une salle polyvalente en lieu et place des préfabriqués de l'ancienne école des Commards

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 379 000€ HT

**Objectifs :**

Suite à la fermeture de l'école des Commards qui a déménagée à l'école Wilson, la ville de Dole a souhaité diviser la parcelle en deux. La parcelle où se situe l'ancienne école est à la vente, et la partie où se situent les algécos et la cour d'école, verra la construction d'une salle polyvalente ainsi que l'aménagement d'un petit parc public. Le projet consiste à l'aménagement d'une salle de 150 m<sup>2</sup> pouvant accueillir un salle de 54 places assises, dans un bâtiment d'environ 200m<sup>2</sup> au total.

### Projet 5 : Autres équipements communaux sur le territoire

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Vriange, Foucherans, Crissey, Parcey, Archelange, Eclans-Nenon, Villers-Robert, Brevans, Rochefort-sur-Nenon, Monnières, Peseux, Damparis, Lavans-lès-Dole, Frasne-les-Meuilières

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 478 779 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Vriange	Construction mairie (prolongement salle des fêtes)	120 000 €
Foucherans	Réfection toiture bâtiment communal (ancien bâtiment ETAPES)	20 000 €
Crissey	- Protection éléments toiture mairie - salle des fêtes - Démolition / reconstruction de l'atelier communal	3 200 € 60 707 €
Parcey	Salle polyvalente intercommunale	NC
Archelange	- Rénovation d'un bâtiment en cœur de village (phase 1) - Acquisition d'un bâtiment en péril	400 000 € 58 400 €
Eclans-Nenon	Aménagement d'une dalle béton pour installation des containers à verre et papier	8 000 €
Villers-Robert	Construction de 2 annexes à la salle des fêtes	178 560 €
Brevans	Structure fixe place Mare (construction bâtiment)	24 000 €
Rochefort-sur-Nenon	Aménagement centre	384 000 €
Monnières	Construction hangar municipal	120 000 €
Peseux	Création d'une aire de stockage pour matériaux	1 512 €
Frasne-les-Meuilières	Rénovation de la salle des fêtes (isolation phonique, électricité)	NC
Lavans-lès-Dole	Toiture mairie (redressage charpente)	20 400 €
Damparis	Restructuration des ateliers municipaux	80 000 €

## Fiche action : Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)

Les rénovations citées ci-dessous ont toutes pour objectif d'obtenir une meilleure isolation thermique et énergétique des bâtiments publics. La baisse des consommations d'énergies qui devraient en découler contribuent aux ambitions du PCAET du Grand Dole et de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergies réalisées (kWh)
- Estimation de la surface de classe / espace loisirs par enfant

### MODERNISER LE PARC SCOLAIRE

#### Projet 1 : Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Décembre 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 12 000 000,00€ HT

#### Objectifs :

Dans la continuité des regroupements et réhabilitation des écoles Jeanne d'Arc / Pointelin d'une part, Wilson / Rockefeller / Commards d'autre part, la Ville de Dole souhaite poursuivre la rénovation de son parc scolaire, avec un objectif de réduire de 30% à 60% la consommation d'énergie des bâtiments ainsi rénovés.

Ce vaste programme de rénovation concernerait ainsi :

- L'école Saint-Exupéry et la crèche Les Petits Loups
- L'école de la Bedugue
- L'école du Poiset
- L'école Beauregard
- L'école Rochebelle

Pour mener à bien cette opération, une étude a été confiée au bureau d'études SEMAPHORES, visant à :

- Analyser les différents montages opérationnels envisageables pour porter les travaux de rénovation énergétique
- Effectuer une analyse budgétaire et financière détaillée
- Analyser et modéliser, le cas échéant, le plan d'affaires de la structure dédiée, d'un point de vue économique et financier, et en valider la pertinence sur le plan économique

Cette étude a permis d'identifier le recours à un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE), conclu avec la SPL Grand Dole Développement 39, comme étant la solution la plus adaptée au contexte économique, technique, juridique et financier de la Ville de Dole.

Ce marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) aurait pour objet de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 le financement de l'opération, les études de conception et la réalisation des travaux de rénovation patrimoniale et énergétique, l'exploitation technique, l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement (GER) des installations et équipements techniques concourant à garantir la performance énergétique des écoles et groupes scolaires identifiés.

## Projet 2 : Construction et extension de l'ALSH du Deschaux

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Décembre 2020 (étude de faisabilité)

**Coût prévisionnel de l'opération :** 335 000€ HT

### Objectifs :

L'accueil de loisirs du Deschaux prend en charge les enfants de l'école sur tous les temps périscolaires (matin, midi et soir). Il accueille aussi les enfants du secteur les mercredis et les vacances. Le bâtiment actuel de 132 m<sup>2</sup> date de 2008.

Cependant, la fréquentation de l'accueil de loisirs a fortement augmenté ces dernières années. Aujourd'hui, jusqu'à 71 enfants peuvent être accueillis les midis, trois services de repas se succèdent pour permettre aux enfants de déjeuner.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite effectuer des travaux d'agrandissement et de redimensionnement de l'accueil de loisirs actuel afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Cette extension, d'environ 150 m<sup>2</sup> environ permettrait de créer :

- une grande salle dédiée à l'animation,
- une entrée sécurisée pour les parents, avec un accès à la rue, sans passer par la cour d'école,
- un bureau d'accueil,
- un bloc sanitaire accessible PMR.

## Projet 3 : Travaux de réhabilitation, rénovation et de sécurisation des écoles sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Moisse, Choisey, Champdivers, Tavaux, Abergement la Ronce, Archelange, Damparis, Authume, Foucherans

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 426 152 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Moisse	Ecole (PAC réversible avec chauffage et climatisation)	15 200 €
Choisey	Ecole primaire (isolation combles et façades)	124 000 €
Champdivers	Réhabilitation écoles et salle de convivialité (changement huisseries, rénovation intérieure PMR)	68 160 €
Tavaux	Groupe pergaud / maison de l'enfance (chaudière)	40 000 €
Abergement la Ronce	Sécurisation école (clôture, portail, entrée)	80 000 €
Archelange	Rénovation école (peinture)	4 800 €
Damparis	- Ecole élémentaire : remplacement portes extérieures doubles	24 472 €
	- Ecole élémentaire : remplacement portes extérieures sanitaires	16 000 €
	- Ecole élémentaire : réfection et rationalisation complète éclairage extérieur - passage en LED	5 600 €
Authume	Rénovation et sécurisation extérieurs école (clôtures, aire de jeux, végétalisation)	40 000 €
Foucherans	Changement de chaudière à l'école maternelle	7 920 €

## AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS

### Projet 1 : Isolation thermique des bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Amange, Vilette-lès-Dole, Damparis, Peseux, Biarne, Saint-Aubin

**Démarrage de l'action :** 2021 et 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 804 000 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Vilette-lès-Dole	Rénovation salle polyvalente	500 800 €
Amange	Extension salle des fêtes (isolation, insonorisation, pergolas)	200 000 €
Damparis	Serre municipale (changement aérotherme tunnel production florale)	3 200 €
Peseux	Salle polyvalente (réhabilitation isolation plafonds)	NC
Biarne	Isolation thermique bâtiment communal	52 000 €
Saint-Aubin	Réhabilitation de la toiture et fenêtres de la mairie	48 000 €

### Projet 2 : Changement des moyens de chauffage dans les bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Romange, Champagney, Menotey, Chevigny, Damparis

**Démarrage de l'action :** 2021 et 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 92 636 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Romange	Modernisation chauffage salle communale	24 000 €
Champagney	Salle communale (pose d'une pompe à chaleur réversible)	3 189 €
Menotey	Changement chauffage mairie (pompe à chaleur air/air)	7 847 €
Damparis	Gymnase Delaune (remplacement chaudière)	33 600 €
Chevigny	Réfection chauffage communal (changement chaudière)	24 000 €

### Projet 3 : Réhabilitation des bâtiments ERP sur les communes pour accessibilité PMR

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Abergement la Ronce et de Rainans

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** NC

Commune	Projet	Budget HT
Rainans	Accessibilité PMR	6 036 €
Abergement la Ronce	Mise en conformité PMR de la salle des fêtes	<i>Inclus dans réhabilitation du centre culturel</i>

## Projet 4 : Changement d'huisseries sur les bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** Communes de Champdivers, Damparis, Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 369 600 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Champdivers	Réhabilitation mairie (changement huisseries, rénovation intérieure)	11 600 €
Damparis	Réfection étanchéité huisseries toiture zinguerie divers bâtiments (vestiaire foot, bâtiment Place 1er mai, gymnase Delaune)	8 000 €
Dole	Changement des huisseries de l'hôtel de Ville	350 000 €

Pour Dole, le changement d'huisseries concerne principalement l'Hôtel de Ville : 42 menuiseries ont déjà été remplacées par des matériaux en aluminium double vitrage à isolation renforcée avec argon répondant aux exigences BBC en termes de performances énergétiques, ce qui a permis une rupture des ponts thermiques et une économie d'énergie. Dans la continuité de ce projet de diminution de la consommation énergétique du bâtiment, la Ville souhaite poursuivre le remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville sur les autres façades du bâtiment, ainsi trois phases supplémentaires sont envisagées :

- Phase 2 : remplacement de 87 fenêtres sur les façades Nord et Est, avec une estimation à 133 000 € HT ;
- Phase 3 : remplacement de 52 fenêtres au niveau des façades des deux patios du bâtiment, avec une estimation à 97 000 € HT ;
- Phase 4 : remplacement de la verrière du patio central, avec une estimation à 120 000 € HT.

## Projet 5 : Réhabilitation intérieure de bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Amange, Moisse, Abergement la Ronce et Archelange

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 174 320 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Amange	bâtiment communal (VMC performante protection radon)	18 720 €
Moisse	Maison France Services (aménagement local)	70 720 €
Abergement la Ronce	bâtiments Centre Culturel - Mairie (création local archives, sortie secours salle conseil, mise conformité PMR salle des fêtes)	80 000 €
Archelange	Rénovation mairie (dalles de plafond, peinture)	4 880 €

## Fiche action : Moderniser et diversifier l'offre de mobilités

Dans le but d'atteindre ses objectifs fixés dans son PCAET, le Grand Dole souhaite agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport non routier sur son territoire. Pour cela, un plan de mobilité complet sera finalisé en décembre 2021 et permettra de donner les grands axes à développer en priorité (adaptation du réseau de bus, promotion du covoiturage, de l'autopartage, trajets à fort enjeu cyclable, etc.). Sans attendre les résultats de cette étude, le Grand Dole et les communes du territoire agissent d'ores et déjà pour l'aménagement de pistes cyclables et la promotion des modes doux en général.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables sur le territoire
- Fréquentation des voies cyclables
- Nombre de locations différentes du service Vdole
- Bilan carbone du réseau de bus par passager transporté
- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ou vélos à assistance électrique
- Bilan annuel des rechargements de véhicules électriques sur les bornes (kWh / borne)
- Fréquentation aire de covoiturage
- Émissions de gaz à effet de serre du secteur transport non routier

### Projet 1 : Plan intercommunal de mobilité

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Février 2019

**Coût prévisionnel de l'opération :** 50 000 € HT pour l'étude mobilité en cours

+ coût des actions envisagées par la suite (à définir)

#### Objectifs :

L'évolution des comportements et les évolutions technologiques apportent des changements importants dans les mobilités depuis quelques années. Par ailleurs, les nouveaux objectifs nationaux en matière de transition écologique et plus particulièrement de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de Gaz à Effet de Serre, font des mobilités un enjeu fondamental pour les collectivités.

Le Grand Dole dispose désormais de deux documents cadres en matière de transition écologique qui fixent des objectifs généraux pour la mobilité : le Contrat de Transition Écologique et Industrielle et le Plan Climat Air Énergie Territoire.

Pour accompagner ces évolutions et préciser ces orientations, le Grand Dole a engagé une réflexion qui a pour but de réfléchir aux mobilités de demain pour notre territoire et aboutir à un plan d'actions pour les prochaines années.

Une étude est donc en cours pour déterminer les priorités d'intervention de la collectivité en matière de mobilité pour les prochaines années : développement des modes doux, adaptation de l'offre de mobilité et de transport en commun au territoire rural, complémentarité des modes de déplacement.

Elle se traduira par un programme d'actions qui sera repris dans le projet de territoire et déterminera le projet pour la prochaine Délégation de service Public des Transports qui sera renouvelée en septembre 2023.

### Projet 2 : Mise en œuvre du plan Vélo

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** Juillet 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 294 137 € HT pour l'année 2021

#### Objectifs :

Le développement des aménagements cyclables est une des composantes majeures de la politique vélo menée par la Ville de Dole.

Le plan vélo se décline de 2021 à 2026 avec une programmation annuelle qui sera déterminée chaque année, en fonction du programme de voirie, des aménagements réalisés par les collectivités partenaires pour garantir un maillage cohérent.

Validé en début d'année, le programme 2021 est le suivant : avenue Eisenhower, avenue Duhamel, avenue Jouhaux, rue de Chaux - rue de la Proie.

Les itinéraires envisagés pour les années suivantes comprennent : rive gauche du Doubs, avenue Northwich, avenue Eisenhower, les liaisons avec les communes voisines.

### **Projet 3 : Révision du Schéma des modes doux**

**Maitre d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** décembre 2021 (validation)

#### **Objectifs :**

Le Grand Dole, dans le cadre de sa politique mobilité, développe les alternatives à l'autosolisme. Le développement des modes doux est un axe prioritaire de cette politique.

L'aménagement de voies cyclables est une des composantes de cette politique, avec la sensibilisation, l'éducation à la circulation routière, l'installation d'équipements.

La première étape est de mettre à jour le schéma des modes doux et de valider les liaisons prioritaires et secondaires.

Dans un second temps, il conviendra de déterminer les modalités d'actions pour réaliser ces tronçons, en lien avec les communes et les gestionnaires de voirie.

Par ailleurs, la CAGD développera, au-delà des voies cyclables, une véritable politique modes doux avec un volet :

- Équipements / infrastructures (abri à vélo sécurisé, range-vélos dans les principaux équipements scolaires et sportifs, bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique)
- Sensibilisation et animation (semaine de la mobilité, mai à vélo, ateliers vélos)
- Recherche de labellisation (savoir rouler à vélo)
- Vélo et tourisme (communication, service de location de vélo, consignes, etc.)

La Ville de Dole et le Grand Dole ont répondu à l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME.

### **Projet 4 : Création d'un cheminement doux entre la rue de chaux et le centre équestre de Dole**

**Maitre d'ouvrage :** Office National des Forêts

**Démarrage de l'action :** Décembre 2021

**Coût prévislonnel de l'opération :** 58 000 € HT

#### **Objectifs :**

L'objectif est de créer une continuité piétonne entre la ville de Dole et la forêt de Chaux par l'aménagement d'un cheminement sur l'une des principales entrées du massif forestier, depuis la fin du trottoir rue du Bizard jusqu'au parc animalier de la Sauline, puis jusqu'au centre équestre.

Cette action est conforme au projet de réaménagement des équipements d'accueil du public aux abords du parc animalier et du Schéma d'Accueil du Public de la forêt de Chaux.

## Projet 5 : Plan Vélo intercommunal

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 132 500 € HT

### Objectifs :

La CAGD développera, au-delà des voies cyclables, une véritable politique modes doux avec un volet :

- équipements / infrastructures (abri à vélo sécurisé, range-vélos dans les principaux équipements scolaires et sportifs, bornes de recharge)
- sensibilisation et animation (semaine de la mobilité, mai à vélo, ateliers vélos)
- recherche de labellisation (savoir rouler à vélo)
- vélo et tourisme (communication, service de location de vélo, consignes, ...)

Le Grand dole a répondu à l'appel à projet 2021 de l'ADEME

## Projet 6 : Mobilité hydrogène

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 16 500€ HT (étude Trimix)

+ coût des investissements à définir

### Objectifs :

La disponibilité de l'Hydrogène coproduit issu du site Inovyn de Tavaux va de pair avec l'émergence d'un écosystème local de consommation de cet hydrogène, que ce soit pour des usages liés à la mobilité, au stationnaire ou au secteur industriel.

L'étude menée par le cabinet Trimix en 2020-2021 a mis en évidence le potentiel de consommation local que représente le tissu économique local, mais renvoie également à la possibilité d'un engagement de la collectivité Grand Dole vers la mobilité hydrogène. Pour les usages directement liés à la collectivité, les flottes de bus (Déléataire actuel Keolis), bennes à ordures ménagères (SICTOM) voire certains véhicules lourds utilisés par les services techniques mutualisés du Grand Dole sont particulièrement visés.

Le dossier de réponse à l'appel à projet «écosystèmes territoriaux de consommation d'H2» de l'ADEME, dont la finalisation est prévue en septembre 2021, posera un premier jalon fort dans le projet de mise à disposition (épuration, compression, transport) de l'hydrogène coproduit du site INOVYN, et formalisera un premier niveau de consommation local.

## Projet 7 : Développement des modes doux sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Sampans, Crissey, Abergement la Ronce, Aumur, Villette-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 219 580 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Villette-lès-Dole	Aménagement voie Grévy en voie verte	32 342 €
Sampans	Piste cyclable (rue de l'étang)	99 680 €
Aumur	Création chemin piétonnier (de l'écoquartier à l'église)	9 600 €
Crissey	- Voie Grévy (création de 3 accès) - Contrat de canal (mise en place signalétique)	9 958 € 8 000 €
Abergement la Ronce	- Installation recharge solaire VAE / parking vélo route - Place des prés clercs (Aménagement places piétonnes)	12 000 € 48 000 €

## Fiche action : Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays Dolois – Pays de Pasteur est bien entendu lié à sa contractualisation avec la Région : Cap Territoire, dont le fil directeur est « Accueil et attractivité ». Par son travail de proximité avec les agriculteurs et sa promotion des circuits courts, il contribue également aux objectifs du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Part des produits locaux et/ou bio dans les menus proposés par le Syndicat Mixte de la Grande Tablée
- Fréquentation des marchés de producteurs du territoire
- Distance non parcourue (évitée) / an grâce à la relocalisation de l'approvisionnement (Km)
- Nombre d'animations grand public organisé par le PAT

### Projet 1 : Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

**Maitre d'ouvrage :** Pays Dolois – Pays de Louis Pasteur

**Démarrage de l'action :** 2019 (diagnostic territorial)

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

#### Objectifs :

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays Dolois s'intitule « L'alimentation au cœur du Pays Dolois ». Il a pour principaux objectifs, à partir d'un état des lieux de l'agriculture et des filières, de relier l'offre et la demande en produits locaux de qualité, de favoriser une activité agricole adaptée et de créer des liens entre les acteurs et les habitants du territoire du Pays Dolois.

- Lors de l'Assemblée Générale du 26 février 2021, 3 axes ont été validés :
- Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur.
- Accompagner le développement de productions locales de qualité.
- Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

Le Projet Alimentaire Territorial « L'alimentation au cœur du Pays Dolois » répond aux priorités de la politique publique de l'alimentation, notamment du PNA : l'ancrage territorial, la justice sociale (dont la lutte contre la précarité alimentaire), l'environnement (dont la lutte contre le gaspillage alimentaire), l'éducation alimentaire, la mise en valeur du patrimoine alimentaire et l'accompagnement de la production locale, la mise en relation des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs, des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, contribuant à améliorer la santé des habitants (en lien avec le Contrat Local de Santé du Pays Dolois), la transition écologique.

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays Dolois – Pays de Louis Pasteur s'adresse aux agriculteurs (installés et/ou candidats à l'installation), aux acteurs de la restauration collective, aux grandes et moyennes surfaces et aux commerces alimentaires, et bien évidemment aux consommateurs.

## Fiche action : Développer une offre culturelle innovante et de proximité

En adéquation avec les ambitions du CPER (attractivité, développement équilibré, promotion d'une offre culturelle moderne et innovante, etc.), le Grand Dole souhaite encourager tous les organisateurs de manifestations sportives et culturelles, de festivals, de fêtes ouvertes au public, à adopter un comportement éco-responsable dans leur organisation.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'abonnés annuels au service de médiathèque sur le territoire
- Nombre total d'oeuvres proposées au prêt par le réseau de médiathèques
- Nombre d'oeuvres référencées dans le catalogue en ligne
- Fréquentation du catalogue en ligne
- Nombre de participants aux manifestations culturelles organisées
- Quantité de déchets générés par les manifestations culturelles et sportives
- Présence de parkings sécurisés à vélo lors de manifestations
- Taux d'occupation de ces parkings à vélo

### Projet 1 : Stratégie de lecture publique 2030

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 16 666,67 € HT

#### Objectifs :

9 années après leur constitution en réseau intercommunal, le Grand Dole a décidé de formaliser une politique de Lecture Publique car les médiathèques n'en disposent pas.

Le Ministère de la Culture soutient cette élaboration stratégique en s'engageant à :

- Dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (2020-2022) :
  - subventionner une démarche de prospective stratégique, ce qui est inédit,
  - subventionner une AMO en prospective
- Mettre gratuitement à disposition de la collectivité un conservateur d'État des bibliothèques pour conduire cette mission.

La démarche a débuté en octobre 2020, elle permettra de disposer d'un Schéma de développement de la Lecture Publique 2030 à l'automne 2021.

Une stratégie ambitieuse est attendue, pour répondre, à horizon 2030, à 3 objectifs initiaux :

1 - d'anticiper les nouveaux usages pour capter tous les citoyens d'aujourd'hui et de demain (sans distinction d'âge, de pratiques culturelles...)

2 - préciser la mission des bibliothèques dans ce contexte

3 - mieux répartir l'offre sur le territoire pour respecter le principe d'équité (d'accès et de qualité de service),

- optimiser le réseau et revoir sa structuration, réinterroger son organisation en cercles à deux vitesses (tutelle Grand Dole / bibliothèques associées) et accroître sa qualité,
- enclencher une dynamique interne de transformation, fédérer les équipes, construire un modèle de fonctionnement efficient et professionnaliser,
- développer les services numériques.

## Projet 2 : Eco-festivals et Eco-fêtes

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole, communes

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

### **Objectifs :**

L'objectif de ce projet est d'accompagner l'ensemble des acteurs du Grand Dole vers une organisation plus éco-responsable de leurs événements. Dans les soutiens en ingénierie attendus, les mener vers des solutions simples, vertueuses et valorisantes dans les domaines suivants :

- Mobilité et transports (favoriser et valoriser le covoiturage, les modes doux, encourager le recours aux transports publics),
- Alimentation et organisation des caterings (privilégier les circuits-courts, le bio),
- Énergie : privilégier le renouvelable quand cela est possible et utiliser des équipements peu énergivores (équipements scéniques, stands, cuisines, chaîne du froid...).
- Matériaux consommables : aller vers une suppression de tous les plastiques (gobelets réutilisables, gourdes plutôt que bouteilles plastiques, nourriture dans contenants et avec couverts recyclables).  
Mise en application de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire.
- Pollution (cigarettes/mégots, toilettes, tri des déchets).

## Fiche action : Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental

L'ensemble de ces projets sont conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Caractérisation des déchets
- Quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant (kg OMR / hab / an)
- Quantité de déchets triés par habitant (kg bacs de tri / hab / an)
- Émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte des déchets (kteq CO2 / an)

### Projet 1 : Aménagement d'une nouvelle déchèterie

**Maître d'ouvrage :** SICTOM

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 20 000 € HT d'étude + 450 000 € HT de travaux

#### Objectifs :

Le Sictom de la zone de Dole comporte un parc de 10 déchèteries réparties sur son territoire afin de répondre aux besoins des usagers de 124 communes, dont la déchèterie de Saint-Aubin. Située en zone rurale, elle dessert environ 2400 habitants. Pour une fréquentation moyenne de 6 475 passages par an, elle reçoit aujourd'hui une moyenne de 530 tonnes de déchets par an.

Cette déchèterie mise en service en 2006, accueille les déchets suivants : déchets verts, cartons, classe II (tout venant), bois B, gravats, ferraille, verre, papier et DEA (mobilier). Le site nécessite aujourd'hui la réalisation de travaux de mise en conformité réglementaire et de sécurité.

Le Sictom a engagé la réalisation d'une étude auprès du cabinet Inddigo, après une phase d'études préliminaires fin 2019, le Sictom a retenu un scénario d'implantation des équipements à plat, incluant l'accueil de nouveaux déchets : DEEE, Pneus, plâtre, plastiques durs, huiles et déchets dangereux, afin d'être sur les mêmes objectifs de service et de valorisation matière que le reste du parc des déchèteries du Sictom. L'avant-projet rendu en 2020, doit être retravaillé d'ici l'été 2021 pour engager les travaux d'ici la fin de l'année.

### Projet 2 : Optimisation de la collecte

**Maître d'ouvrage :** SICTOM

**Démarrage de l'action :** 2021

#### Objectifs :

Le SICTOM de la zone de Dole porte des réflexions sur les choix de service et d'organisation de collecte des déchets ménagers et assimilés. Une étude pour l'optimisation des collectes des poubelles a été confiée au cabinet Inddigo.

Après une première étape d'approche comparative de différents scénarii, une deuxième étape d'étude de la faisabilité d'un scénario proposant la réduction de la fréquence de collecte des poubelles grises (OMR) d'une fois par semaine - C1, à une fois toutes les deux semaines - C0.5, dans les communes de moins de 2000 habitants et sur l'habitat pavillonnaire, a été engagée. Le rapport d'étude a été rendu en mars 2021. A l'appui, le SICTOM va regarder les suites à donner dans une vision d'ensemble intégrant notamment les solutions à venir pour le tri à la source des biodéchets et les solutions de collecte en point d'apport volontaire dans les secteurs urbains.

## Fiche action : Améliorer le service de gestion de la ressource en eau et le maintien de sa qualité

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Part des stations d'épuration du territoire aux normes
- Part des installations d'Assainissement Non Collectifs suivis et remis aux normes
- Taux de fuite sur le réseau d'eau potable
- Consommation d'eau des bâtiments communautaires (m3)
- Capacité de stockage d'eau de pluie sur les bâtiments publics
- Part des milieux humides en bonne santé sur le territoire
- Durée totale annuelle de l'arrêtée sécheresse
- Débit annuel mesurée du Doubs (moyenne des débits journaliers)
- Nappes phréatiques du territoire : relevé des niveaux minimum et maximum par an avec date associée

### Projet 1 : Mise en œuvre du schéma Directeur de l'Assainissement

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Mars 2020

**Coût prévisionnel de l'opération :** 480 000,00€ HT (étude) + coût des travaux à déterminer

#### Objectifs :

Le Schéma Directeur d'Assainissement consiste à réaliser le diagnostic des réseaux d'eaux usées et de stations de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes du Grand Dole. Ses grands objectifs sont :

- détecter les insuffisances des structures actuelles d'assainissement,
- prévoir l'évolution nécessaire des structures d'assainissement en prenant en compte les prévisions d'urbanisation,
- estimer les volumes des effluents et les charges polluantes à traiter,
- définir la nature et l'importance des travaux à réaliser,
- établir un programme pluriannuel cohérent et chiffré des travaux d'assainissement à réaliser sur l'ensemble des communes du Grand Dole.

Actuellement en cours, cette étude devrait se conclure en 2022 par un plan pluriannuel d'investissement dont les budgets seraient à prévoir.

### Projet 2 : Mise en œuvre d'un programme d'économie de la ressource en eau dans les bâtiments publics

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes

**Démarrage de l'action :** 2021

#### Objectifs :

L'objectif de ce projet est de travailler avec les communes pour l'installation systématique d'équipements performants d'économie d'eau lors de travaux de rénovation de leurs bâtiments publics. Ex : limiteur de pression pour les douches, mitigeurs, robinets.

## Projet 3 : Déploiement des équipements de récupération d'eau de pluie

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Mai 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021 selon le potentiel des toitures envisagées

### Objectifs :

La ville de Dole a mis en œuvre l'installation d'équipements de récupération d'eau de pluie sur plusieurs sites depuis 2019. Pour le site des services techniques municipaux, un silo de 96 m<sup>3</sup> a été installé en 2019, raccordé à la toiture des serres municipales. Il est utilisé pour l'arrosage des massifs fleuris en ville et des nouvelles plantations et pour l'arrosage des plantes de la serre de production florale. Un second silo de 120m<sup>3</sup> vient d'être installé, raccordé sur la toiture des ateliers du service espaces verts.

En 2020, la ville a également mis en place 25 cuves d'1m<sup>3</sup>, raccordées sur la toiture de la cabane de chaque parcelle des jardins familiaux créés sur l'ancienne friche Carrel, quartier des Mesnils-Pasteur.

L'objectif est de développer ces installations sur d'autres bâtiments de la Ville de Dole et de l'Agglomération.

L'intérêt est de limiter l'utilisation de la consommation d'eau potable, dédiée prioritairement à la consommation humaine, en faisant des économies financières. Un plan de déploiement de récupérateurs d'eau de pluie sur différents bâtiments et lieux stratégiques est envisagé afin que les services puissent limiter leur utilisation d'eau potable (espaces verts, techniques, voirie, propreté urbaine, etc.).

## Projet 4 : Réhabilitation hydro-écologique du ruisseau de Falletans dans la traversée du village - Travaux

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** Août 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 181 036,00€ HT

### Objectifs :

Le présent projet vise à restaurer physiquement le ruisseau de Falletans dans la traversée du village éponyme sur près de 600 mètres, divisés en 2 secteurs fonctionnels :

- Secteur des jardins : effacement du petit obstacle transversal associé à une diversification des écoulements, des resserrements locaux du lit et l'implantation de caches. L'ajout de rugosité dans lit sera compensé hydrauliquement par un décaissage latéral ;
- Traversée du centre bourg : diversification des écoulements associée à un resserrement du lit d'étiage, sans recharger la cote de fond.

## Projet 5 : Restauration d'un complexe de mortes face à la morte «St Philippe»

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 131 200,00€ HT

### Objectifs :

En amont de la ville de Dole, face à la morte «St Philippe», un complexe de 4 bras morts relictuels du Doubs est présent en rive droite. Plutôt mal connectées au cours d'eau principal, des opérations de reconnexion et de restauration de ces annexes hydrauliques apparaissent opportunes pour limiter la fermeture de ces milieux et ainsi optimiser leur rôle vis-à-vis de l'hydrosystème (zone refuge, de reproduction et d'alimentation des espèces inféodées aux milieux aquatiques).

Ces annexes étaient d'ailleurs identifiées dans l'étude visant à identifier le potentiel piscicole du Doubs Jurassien, portée par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Jura en 2007-8. Cette dernière apporte à ce titre de nombreux éléments sur les principaux dysfonctionnements du cours d'eau et sur les mesures à mettre en œuvre pour y remédier.

Le site a déjà fait l'objet de plusieurs investigations durant la première partie du contrat de rivière et une concertation avec les exploitants des parcelles riveraines avait été initiée. Ainsi, en complément des investigations menées par l'EPTB Saône et Doubs, une étude topographique a été lancée au cours de l'année 2015 et rendue début 2016. Portée par l'EPTB, elle a notamment permis de lever les profils en long de chaque baissière ainsi que plusieurs profils en travers au droit de chacune d'entre elles.

## **Projet 6 : Délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs au droit de la raie des Moutelles**

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 35 200€ HT

### **Objectifs :**

La Raie des Moutelles est un ancien bras secondaire du Doubs d'environ 1 800 m, situé en rive gauche et dont la prise d'eau amont était historiquement localisée à l'aval immédiat du barrage de Crissey. A présent, la connexion naturelle de la morte avec le Doubs ayant été comblée, cette annexe n'est alimentée par l'amont que par un ouvrage hydraulique issu de la centrale hydroélectrique, avec un débit relativement constant. La Raie des Moutelles ne connaît donc plus de régime de crues (hormis les fortes crues liées au débordement du Doubs), ce qui, associé à des surlargeurs manifestes de son lit mineur, entraîne des phénomènes de colmatage de ses fonds limitant l'intérêt écologique du site.

Aux Tranches, la Raie des Moutelles s'écoule dans un ancien méandre du Doubs qui s'atterrit et dont le lit dans sa section amont encore marqué (aux « les lletons ») est en eau une partie de l'année. Sur ce secteur des Tranches, le Doubs actuel est relativement dynamique et l'on constate des phénomènes érosifs en extrados qui interrogent sur le potentiel de la rivière à retrouver des fonctionnements hydro-écologiques plus naturels.

Aussi, considérant l'ensemble de ces problématiques, il est proposé d'engager une étude de définition d'un projet d'EBF du Doubs depuis le barrage hydroélectrique de Crissey jusqu'au pont de Choisey, intégrant la restauration des fonctionnalités hydro-écologiques de la Raie des Moutelles.

## **Projet 7 : Restauration écologique d'une petite annexe hydraulique le Naisoux à Eclans-Nenon : Réalisation des études et travaux**

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 26 080,00 € HT

### **Objectifs :**

Le site visé est une petite annexe hydraulique de 80 m de long en prolongement de l'extrado d'un méandre du Doubs moyen au droit de la commune d'Eclans dans le Jura. Le tout constitue un ensemble d'eau calme riche en végétation aquatique et favorable à la faune piscicole, aux insectes aquatiques et aux oiseaux.

L'annexe est actuellement comblée par les sédiments et déconnectée du Doubs en basses eaux. En 2017, un sondage a permis de constater une épaisseur de vase de l'ordre d'1m sur les bords jusqu'à plus de 3m au centre.

La commune, propriétaire du site depuis 2017, a la volonté de restaurer le fonctionnement hydraulique de l'annexe en cohérence avec une gestion globale favorable à la biodiversité et à l'accueil raisonné de la population villageoise.

Le projet vise à étudier la faisabilité d'une restauration du fonctionnement hydraulique de l'annexe aquatique des Naisoux favorable à la reproduction du brochet et au développement des espèces associées puis à effectuer les travaux.

Les études engagées dans le cadre de la présente action devront préciser la faisabilité d'un projet de reconnexion par l'aval, incluant les modalités d'aménagement pour diversifier les habitats terrestres et aquatiques.

## Projet 8 : Mise en conformité des réseaux eau et assainissement sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Crissey, Aumur, Menotey, Saint-Aubin, Monnières, Malange

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 270 848 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Crissey	Traitement des eaux de ruissellement de voirie (curage fossés, favorisation infiltrations naturelles)	12 800 €
Aumur	Remplacement de 3 poteaux d'incendie	9 450 €
Menotey	Extension réseau eau "chemin en Rouget"	8 598 €
Malange	Installation d'une citerne dans le cadre de la DECI (réservoir incendie)	NC
Saint-Aubin	Mise en conformité réseau assainissement (bac d'orage, chemisage fossés)	160 000 €
Monnières	Travaux bassin de rétention - Rue de Champvans	80 000 €

## Fiche action : Sécuriser l'espace public

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de rues couvertes par la vidéoprotection
- Nombre d'accidents ou altercations sur les zones accidentogènes / sensibles
- Gravité des accidents ou altercations sur les zones accidentogènes / sensibles
- Consommation de l'éclairage public
- Nombre de points lumineux rénovés

### Projet 1 : Déploiement de la vidéoprotection sur le territoire

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Société Sédia (aménageur de la Zone Innovia), communes de Abergement la Ronce, Champdivers, Champvans, Crissey, Dole, Rochefort-sur-Nenon, Villette-lès-Dole, Monnières, Peseux, Châtenois, Amange, Lavans-lès-Dole, Moissesey, Choisey.

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 885 549 € HT

#### Objectifs :

La vidéoprotection est un outil au service de la population et de la sécurité du territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a récemment proposé à ses communes membres de participer à un groupement de commandes concernant l'installation de caméras de vidéo protection. Qu'elles soient ou non dans ce groupement, 12 communes ont inscrits la vidéosurveillance dans leur plan d'investissement 2021-2022 :

Commune	Projet	Budget HT
Monnières	Vidéosurveillance	32 000 €
Peseux	Installation télésurveillance mairie - RD468	10 532 €
Rochefort-sur-Nenon	Vidéoprotection	74 400 €
Villette-lès-Dole	installation 7 caméras	88 360 €
Châtenois	installation 7 caméras	14 400 €
Amange	alarmes et caméras site du stade	11 892 €
Lavans-lès-Dole	installation caméras	NC
Moissesey	installation caméras	112 400 €
Crissey	Installation de 7 caméras (1 <sup>ère</sup> phase) Remplacement de l'alarme anti-intrusion mairie et salle des fêtes	48 965 € 4000 €
Champvans	installation caméras (consultation Grand Dole en cours)	144 000 €
Champdivers	installation caméras (en 4 phases)	49 600 €
Abergement-la-Ronce	installation caméras	160 000 €
Dole	Déploiement de la vidéoprotection	135 000 €
Choisey	Installation de caméras (1 <sup>ère</sup> phase)	57 542 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe également à ce marché global pour sécuriser certains bâtiments, équipements sportifs et zones d'activités économiques dont elle a la responsabilité.

Sont ainsi concernés les sites suivants :

- Centre d'Activités Nouvelles (CAN)
- Stade Paul-Martin (Tavaux)
- ZAE de Rochefort-sur-Nenon
- ZAE du Tumulus de Dole

## Projet 2 : Sécurisation de la voirie, dont installation de bornes de sécurité

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** novembre 2020

**Coût prévisionnel de l'opération :** 273 200,00 € HT

### Objectifs :

La ville de Dole souhaite sécuriser le périmètre de son centre-ville par le biais de bornes reliées au CSU, de bornes rétractables, de bornes manuelles et / ou barrières.

Ce dispositif s'étend sur 3 exercices budgétaires : 2020, 2021 et 2022.

Fin 2020, début 2021, la ville de Dole a prévu la pose d'une borne et totem CSU place Nationale, d'une borne rétractable rue Carondelet et d'une barrière rue de l'Orveau.

Au cours de l'année 2021, il est également envisagé la pose de bornes et de barrières de sécurité dans six autres rues du centre-ville. Ces dispositifs seront notamment installés dans la Grand rue, rue Charles Sauria, rue Attiret, rue Bière et rue Grileton.

En 2022, d'autres bornes, rétractables ou automatiques, pourraient être installées, notamment rue Pasteur, rue Granvelle, rue du Parlement et sur le parvis de la Place Nationale.

## Projet 3 : Modernisation de l'éclairage public

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 150 000 € HT par an sur 5 ans (2022-2027)

### Objectifs :

Le renouvellement des sources lumineuses en LED permet de faire des économies d'énergie, de réduire les factures d'électricité et d'apporter un éclairage plus qualitatif.

Pour la ville de Dole en 2021, le programme de travaux inclut une tranche dans le centre-ville, les rues Bouloche, Diego-Brosset et Fontaine.

La rénovation complète de l'éclairage public en LED devra être établie avec une programmation pluriannuelle.

## Projet 4 : Modernisation de l'éclairage public

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Champdivers, Archelange, Damparis, Eclans-Nenon, et Nevy-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 147 750 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Archelange	Extension réseau éclairage (ajout lampadaire)	40 000 €
Champdivers	Eclairage public (remplacement anciens luminaires par LED)	36 000 €
Damparis	Eclairage public (remplacement anciens luminaires par LED) - en 2 phases	36 000 €
Nevy-lès-Dole	Fourniture et pose de luminaires LED	35 750 €
Eclans-Nenon	Rénovation du parc électrique - accompagné par le SIDEC	NC
Monnières	Travaux bassin de rétention - Rue de Champvans	80 000 €

## Projet 5 : Sécurisation de la voirie sur les communes

**Maitres d'ouvrage :** communes de Menotey, Romange, Foucherans, Peintre, Sampans, Châtenois, Amange, Lavans-lès-Dole, Frasnè-les-Meuilières, Rainans, Moisseÿ, Eclans-Nenon, Crisseÿ, Parceÿ, Auxange, Champvans, Champagneÿ, Choiseÿ, Champdivers, Tavaux, Abergement la Ronce, Archelange, Damparis, Peseux, Biarne, Saint-Aubin, Brevans, Falletans, Monnières, Authume, Neÿ-lès-Dole, Jouhe, Chevigny, Malange, Peintre

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel :** 4 192 099 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Menotey	- Acquisition et démolition d'un bâtiment pour aménagement d'une place	40 000 €
	- Extension voirie Chemin en Rouget	13 880 €
	- Voirie Chemin en Forêt (réfection totale)	4 800 €
	- Voirie Chemin de la Vierge (réfection totale)	2 400 €
	- Aménagement parking mairie (25 places)	32 000 €
Romange	Aménagement et sécurisation des entrées et carrefours du village	46 960 €
Foucherans	- Rue Jolie (2e phase)	58 253 €
	- Rue de Damparis (trottoirs)	41 178 €
	- Parking ETAPES	144 000 €
Neÿ-lès-Dole	- Rue de Menotey : remise en état sous-sol + voirie en 2 phases	3 440 €
	- Sécurisation accès mairie et arrêt de bus	2 000 €
Sampans	Route de Dole (trottoirs)	68 640 €
Châtenois	- Mise en sécurité et installation de ralentisseurs	40 000 €
	- Réhabilitation d'autres voiries	NC
Amange	Sécurisation de la RD 37 avec mise en place d'un ralentisseur	12 720 €
Lavans-lès-Dole	Réfection trottoirs sur la rue principale	NC
Frasnè-les-Meuilières	Remise en état de la voirie du village, signalétique au sol	9 600 €
Rainans	- Pose de plateaux, chicanes et nouveaux stops	18 000 €
	- Réfection complète de la voirie du lotissement des Grand-Vignes	72 000 €
Moisseÿ	- Rue de la gare : sécurisation, nouvel enrobé, création d'un cheminement doux	71 120 €
	- Sécurisation de traversée du village avec des feux tricolores sur la RD 475	27 760 €
Eclans-Nenon	- Réfection de la cour de la mairie	12 480 €
	- Réfection RD 76 (ralentisseurs, caniveaux)	12 400 €
Crisseÿ	- Rue de la Roncereai (réfection chaussée et accotements)	7 200 €
	- Maintenance voiries communales	5 000 €
	- Sécurisation carrefour rue haute (création giratoire)	75 338 €
	- Rénovation chaussée rue haute	53 418 €
Parceÿ	- Sécurisation rue de la Plassotte (voirie + chemin piéton)	27 568 €
	- Enrobé rues communales + trottoirs	150 000 €
	- Sécurisation RD905 (entrée côté boulangerie)	92 000 €

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Budget HT</b>
Auxange	- Réfection voirie rue du capitaine (revêtement et caniveaux) - Poursuite de la signalisation pour sécurisation du village	40 000 € 16 000 €
Champvans	- Voirie maison médicale - Sécurisation accès école maternelle	434 939 € 140 000 €
Champagney	- Rue du Petit Nilieu (élargissement et réfection) - Rue Basse (aménagement du croisement) - Sécurisation Rue Principale (plateaux	67 966 € 9 600 € 24 000 €
Choisey	Réfection chaussée et trottoirs rues Truchot et Rouhaudes	200 000 €
Champdivers	Réfection chaussée et mise en place de ralentisseurs sur les routes communales	16 800 €
Tavaux	- Modification du revêtement de certains trottoirs - Réfection de la voirie communale	160 000 € 160 000 €
Abergement la Ronce	Sécurisation de la voirie par la réhabilitation de ronds-points	12 720 €
Archelange	- Voirie rue de Bellevue - Rénovation du cœur de village (pavés, parking, fontaine)	16 000 € 11 200 €
Damparis	- Route de Champvans (remplacement pavés par plateau surélevé pour réduction vitesse et améliorer sécurité routière) - Rue de Belvoie (aménagement entrée de ville : aménagement trottoir + gestion différenciée / 1e tranche) - Rue de Belvoie (aménagement entrée de ville : aménagement trottoir + gestion différenciée / 2e tranche)	35 200 € 16 000 € 16 000 €
Peseux	- Sécurisation voirie (installation écluses doubles Rue de Saint-Loup) - Sécurisation de la terrasse place du Chalet	4 435 € 28 393 €
Biarne	- Rénovation voirie - Mise en sécurité voitures et piétons (trottoirs) - cœur de village	128 000 € 160 000 €
Saint-Aubin	Aménagement de l'arrière des commerces (destruction de bâtiment et création de parking) et création d'un marché couvert	120 000 €
Brevans	- Réfection voirie impasse - Aménagement parking	4 800 € 4 000 €
Falletans	Sécurisation Rue des Bevoyes	13 600 €
Monnières	Réaménagement de la rue de Foucherans	120 000 €
Authume	- Réfection rue de Chatenois et rue des Ecus - Réfection rue des châtons	320 000 € 240 000 €
Nevy-lès-Dole	- Installation de feux pédagogiques - Réfection chemin de la corvée sous bois - Trottoirs (mise en accessibilité)	21 510 € 12 991 € 11 310 €
Jouhe	- Réfection enrobé Rue du Tacot - Sécurisation arrêt bus école (aménagement chaussée)	38 400 € 6 400 €
Chevigny	Réfection d'une voirie	48 000 €
Malange	Réfection de la voirie du lotissement	NC
Pointre	- Réfection voirie communale impasse du bras de fer, rues et ruelles autour de l'église - Réfection rue de la liberté	53 000 € 3 800 €

## Fiche action : Poursuivre la transformation numérique du territoire

Le développement du numérique est un véritable enjeu d'attractivité du territoire comme mentionné dans le CPER et le SRDEII. Il permet également le gain de performance des services publics pour la population.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de communes couvertes par la fibre optique FTTH
- Nombre d'ateliers numériques organisés par an
- Nombre de participants à chacun de ces ateliers numériques
- Économies de papiers réalisées dans le service Autorisation Droit des Sols

### Projet 1 : Déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Conseil départemental 39

**Démarrage de l'action :** 2021

#### Objectifs :

Le 12 juillet 2017, le Département du Jura et la CAGD ont signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit.

Dans cette convention, la CAGD a établi une liste des communes à traiter prioritairement, en fonction du débit de connexion internet très faible de certaines communes et suivant des facteurs économiques. Lors de cette première phase, deux technologies seront mises en œuvre :

- Le FTTH (technologie fibre) ou réseau de fibre optique jusqu'à la maison : c'est la technologie cible du plan national très haut débit

- La montée en débit (technologie cuivre) utilise le réseau téléphonique donc plus rapide à mettre en œuvre : c'est une solution transitoire avant le passage en FTTH

Les communes concernées sont toutes les communes de la CAGD qui ne faisaient pas partie de la première phase et également toutes celles qui ont bénéficié de la montée en débit lors de la 1ère phase.

### Projet 2 : Développer des ateliers numériques sur le territoire

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** septembre 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 55 000 € HT

#### Objectifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 2016-2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé, lors d'une phase test, de mettre en place des permanences numériques à destination des habitants du Grand Dole, afin de les accompagner dans leurs démarches dématérialisées de plus en plus nombreuses.

Le contexte sanitaire, lié à la COVID 19, n'a pas permis de terminer la phase d'expérimentation. Cependant, au vu du nombre de participants aux permanences qui ont pu avoir lieu et aux nouvelles demandes recensées sur le territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite proposer ce nouveau service dès le mois de septembre 2021, sur l'ensemble des communes qui le souhaitent. Ce projet serait co-financé par la CAGD et les communes demandeuses.

### Projet 3 : Dématérialisation application droit des sols

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 15 386,39 € HT

**Objectifs :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose depuis 2016 un service mutualisé pour les autorisations d'urbanisme. Près de 2000 dossiers par an proviennent des 47 communes de l'intercommunalité.

Elle engage, 5 ans après, la bascule progressive vers la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. La collectivité se dote des outils informatiques pour permettre à toutes les communes de recevoir des dossiers numériques, nouvelle obligation qui s'impose au 1er janvier 2022. Elle opère également la transformation de l'instruction des dossiers vers l'ère numérique (dématérialisation de la consultation des services extérieurs, du suivi des dossiers, de la transmission des données fiscales et statistiques...). Des investissements en matériels informatiques sont nécessaires ainsi qu'une transformation des pratiques (concertation, formation, réorganisation de services, communication).

### Projet 4 : Territoire intelligent : solution intégrée pour une gestion augmentée des données

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole , Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

Afin d'optimiser la gestion opérationnelle des services ainsi que la gestion des ressources, il est envisagé de développer des outils numériques sur le territoire du Grand Dole, en commençant par les thématiques ayant le plus de potentiel d'amélioration : les mobilités, la gestion de la voirie et des bâtiments. L'optimisation des services urbains est primordiale afin de réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité tout en maintenant sa performance.

Les objectifs sont l'amélioration de la sécurité sur le territoire, une meilleure performance des services publics qui entraîne économies réelles et satisfaction du citoyen.

L'utilisation d'outils numériques par les services de la collectivité permettrait de lever certains blocages et permettre ainsi une meilleure collaboration entre services : combler les potentiels manques d'échanges et de non traçabilité de l'information, optimiser les temps d'échange, limiter les procédures internes complexes et non mutualisées.

Il s'agirait dans un premier temps d'identifier les outils existants et d'améliorer leur performance, d'augmenter leur utilité réelle en les exploitant complètement, et également d'étudier les solutions innovantes qui complèteraient les besoins de la collectivité et développer les plus adaptées pour le territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole réfléchissent conjointement à la mise en place d'un tel système au sein de leurs services.

## Fiche action : Assurer un accès à la santé pour tous

La santé facilement accessible pour tous est un enjeu commun à la plupart des Schémas Régionaux en cours, un des axes majeurs du contrat Cap Territoire porté par le Pays Dolois, ainsi qu'une forte volonté politique du territoire du Grand Dole et de ses communes.

En parallèle, le Programme Local de l'Habitat nous confirme que 27% de la population du Grand Dole a plus de 60 ans et que cette proportion va augmenter dans les années à venir. Il existe un réel besoin spécifique d'habitat adapté à la perte d'autonomie afin d'œuvrer pour le maintien à domicile le plus long possible. Le territoire du Grand Dole doit aussi augmenter ses capacités d'accueil dans des résidences adaptées pour les personnes âgées.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Taux d'occupation des résidences seniors, habitat inclusif, EHPAD
- Capacité totale d'accueil des résidences seniors et EHPAD
- Nombre de dossiers de demandes en attente pour les résidences seniors et EHPAD
- Nombre de médecins traitants par habitant sur le territoire

### Projet 1 : Mise en place d'un pôle santé Cours Clemenceau

**Maître d'ouvrage :** SEDIA

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** en cours de finition

#### Objectifs :

Suite au programme global de l'opération d'aménagement de l'îlot Clemenceau - Mairie - Arsenal, la ville de Dole et le Grand Dole ont envisagé la possible intégration d'un pôle santé dans le cadre du programme du bâtiment à construire cours Clemenceau.

La présence d'une maison de santé sur le projet trouve toute sa légitimité en raison notamment du besoin connu de locaux adaptés (mise en accessibilité notamment), de la demande de plus en plus constante des jeunes médecins pour exercer dans ce cadre, du besoin exprimé par les Dolois de disposer d'une offre la plus complète de professionnels de santé.

Ce projet phare illustre la dynamique impulsée par la municipalité en matière de santé qui souhaite attirer de nouveaux praticiens à Dole, faciliter leur installation et décloisonner l'activité des professionnels de santé. Ces derniers pourront ainsi créer un véritable projet de santé global où la médecine d'équipe garantira les échanges entre médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues, dermatologues, diabétologues, ostéopathes... permettant un projet de soins cohérent. La construction de ces espaces, réalisés et financés par SEDIA, société d'économie mixte, répond à une demande constante de locaux de la part de praticiens qui cherchent à s'installer sur Dole. Bien situé, parfaitement accessible, peu énergivore et offrant des espaces modulables pour garantir un maximum de flexibilité aux praticiens, ce lieu sera un outil au service de la santé moderne. Le permis de construire a été déposé en février 2021 pour une ouverture prévue en 2023. Ce Pôle santé prendra place cours Clemenceau, sur une surface totale de 2 800 m<sup>2</sup>, complété par des espaces tertiaires.

## Projet 2 : Développement des maisons de santé sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** Communes de Champvans, Authume, Saint-Aubin, Tavaux

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 754 917 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Champvans	Construction d'une maison médicale	674 917 €
Authume	Extension de l'actuelle maison de santé	240 000 €
Tavaux	Aménagements intérieurs de l'espace santé	80 000 €
Saint-Aubin	Réhabilitation d'un bâtiment pour création de la maison médicale	760 000 €

## Projet 3 : Construction d'habitats seniors et développement de l'habitat inclusif

**Maîtres d'ouvrage :** Communes de Champdivers, Crissey, Monnières, Parcey, Villers-Robert

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel :**

Commune	Projet	Budget HT
Monnières	Réhabilitation d'un bâtiment pour aménagement de nouveaux locatifs à destination des seniors	160 000 €
Crissey	Achat de nouvelles parcelles en cœur de village pour création prochaine d'habitat seniors	62 400 €
Parcey	Construction de nouveaux habitats seniors	NC
Champdivers	Etude du projet pour aménagement d'une nouvelle maison de seniors	40 000 €
Villers-Robert	Création de 2 ou 3 nouvelles maisons individuelles, adaptées aux seniors	NC

## AXE 3 : ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

### Fiche action : Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives

L'ensemble des projets présentés dans cet axe Attractivité sont conformes aux enjeux du SRADDET et du CPER de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans un objectif de cohésion territoriale et de rayonnement à l'échelle nationale. Toutes les rénovations de bâtiments sont envisagées de manière énergétique afin de réaliser des économies d'énergie, comme préconisé dans le PCAET du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergies réalisées
- Nombre de manifestations sportives de grande ampleur organisées sur le territoire

#### **Projet 1 : Réhabilitation énergétique du gymnase COSEC et de la salle spécialisée J. TOURNIER**

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** décembre 2020

**Coût prévisionnel de l'opération :** 2 953 258,00 € HT

#### **Objectifs :**

Le pôle sportif présent dans le quartier des Mesnils Pasteur est composé d'une salle polyvalente de sport et d'une salle spécialisée de gymnastique, toutes les deux utilisées par les habitants du quartier, les associations locales, les établissements scolaires.

Revitaliser ces équipements correspond à une nécessité environnementale, sociale, humaine et économique en participant à la réhabilitation des équipements publics au service de la population.

La réhabilitation du pôle sportif se partage en deux parties distinctes :

- Réhabilitation du COSEC : Réhabilitation ITE, façades, portes extérieures pour améliorer le confort thermique et la performance énergétique. Réfection des vestiaires, ainsi que les abords tels que le parvis d'accueil, au droit de l'entrée du bâtiment donnant sur la rue Alsace Lorraine et ouvrant sur le quartier ;

- Réhabilitation de la salle de Gymnastique : Réhabilitation ITE, façades, portes extérieures pour améliorer le confort thermique et la performance énergétique.

Les deux bâtiments feront l'objet d'un traitement de leurs abords pour faciliter l'accès à la population, et apporter une image plus moderne. Les voies attenantes et les stationnements existants seront requalifiés, et aménagés avec notamment la plantation d'arbres.

## Projet 2 : Construction d'un club house au centre équestre de Dole

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 335 752,39 € HT

### Objectifs :

En septembre 2017, une étude de faisabilité relative à la réhabilitation du centre équestre de Dole a été lancée. En 2019, la ville de Dole a décidé d'entreprendre des travaux de désamiantage et de démolition des bâtiments existants. Construits dans les années 1980, les deux bâtiments étaient devenus obsolètes et dangereux pour le public.

Afin de poursuivre le projet de réhabilitation du centre équestre de Dole, une seconde phase de travaux a démarré en février 2021. Elle consiste à construire un nouveau bâtiment fonctionnel d'environ 160 m<sup>2</sup> intégrant :

- une grande salle de réunion,
- un espace de convivialité,
- un espace de préparation pour les repas / office,
- un local technique,
- un espace de stockage,
- un sanitaire PMR,
- deux vestiaires femmes et hommes.

## Projet 3 : Rénovation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 264 050,00€ HT

### Objectifs :

Dans le cadre de sa compétence optionnelle portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite effectuer des travaux de réfection et de réhabilitation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis.

Le stade de la Pépinière est situé derrière la zone Innovia à Damparis, et se compose de deux terrains de rugby en herbe, d'une tribune de 150 places, ainsi que d'un vestiaire construit en 2015.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Rénovation thermique : isolation par l'extérieur / isolation sous toiture / remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.
- Rénovation de l'installation électrique / luminaires
- Reprise des faux plafonds de l'ensemble
- Rénovation complète des douches et sanitaires
- Rénovation partielle des vestiaires
- Rénovation du réseau de plomberie.

## Projet 4 : Construction d'un espace sportif couvert à Rochefort-sur-Nenon

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1.000.000 € HT

### Objectifs :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place une politique sportive afin de notamment proposer des infrastructures et des équipements de qualité sur l'ensemble du territoire.

Suite à une cartographie des différents bassins de vie, il apparaît que le secteur Est ne dispose pas de salle multisports. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite construire un nouvel espace sportif couvert multisports dans ce secteur et plus précisément dans la ville de Rochefort-sur-Nenon qui se trouve au centre de celui-ci.

Une étude de faisabilité du projet a été réalisée en 2020. Le projet consiste en la création d'un équipement sportif couvert, multisports, à usage scolaire et de loisirs, avec une partie vestiaires et sanitaires.

Un concept de halle de sport connectée avec contrôle d'accès et installation autonome des équipements sportifs est envisagé.

## Projet 5 : Travaux de réhabilitation et rénovation des équipements sportifs sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Foucherans, Sampans, Rainans, Parcey, Champvans, Archelange, Damparis, Villers-Robert, Saint-Aubin, Rochefort-sur-Nenon, Monnières, Jouhe

**Démarrage des actions :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 599 829 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Foucherans	- Agrandissement des vestiaires du stade de football - Sécurisation du stade	109 000 € 7 280 €
Sampans	Sécurisation des abords du stade de football et modernisation de l'éclairage (projecteurs LED)	12 248 €
Rainans	Sécurisation du terrain de jeux « Benottes »	4 000 €
Parcey	- Réfection des terrains de tennis - Création d'un city park	NC NC
Champvans	Modernisation de l'éclairage du stade	72 000 €
Archelange	Installation d'un terrain de BMX	5 600 €
Damparis	- Traçage des terrains de sport du gymnase Delaune - Réfection complète du stade de football et modernisation des projecteurs - Réfection des différents terrains multi-sports - Changement de la main courante du terrain stabilisé	6 400 € 73 600 € 13 600 € 12 800 €
Villers-Robert	Création d'un terrain de basketball	8 901 €
Saint-Aubin	Création d'un city stade	48 000 €
Rochefort-sur-Nenon	Engazonnement terrain et arrosage automatique	120 000 €
Monnières	Aménagement terrain multisports (et espaces verts)	54 400 €
Jouhe	Création d'un nouveau terrain multisports	52 000 €

## Fiche action : Développer les équipements touristiques, de loisirs et de plein air

Le développement des équipements touristiques ci-dessous correspondent aux ambitions du SRADDET et du CPER de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et la transformation de la « voie Grévy » en voie douce est en parfait accord avec la politique cyclable actuelle du département du Jura.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation touristique
- Fréquentation du canal

### Projet 1 : Transformation de l'ancienne voie ferrée «Voie Grévy» en voie douce et aménagements des liaisons sur les communes

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** mars 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 2 483 446,96 € HT

#### Objectifs :

Il s'agit de concevoir et construire une voie urbaine intégrant la chaîne des mobilités douces de l'agglomération doloise en aménageant une voie verte sur l'ancienne voie ferrée Grévy reliant Dole à Mont-Sous-Vaudrey. L'objectif est de pouvoir effectuer un parcours en site propre pour tous les usagers (domicile - travail, domicile-école, ...), depuis la gare de Dole en passant par les équipements de la rive gauche de Dole jusqu'à la commune de Nevy-lès-Dole.

Les travaux consistent en :

- Une phase de défrichage de la voie,
- La dépose de la voie ferrée,
- La création d'une chaussée de 2,5 mètres de large sur toute la longueur,
- L'aménagement d'équipements spécifiques type parkings, aires de détente.

### Projet 2 : Elaboration du Contrat de canal du Rhône au Rhin, vallée du Doubs

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2020

#### Objectifs :

Le contrat de canal du Rhône au Rhin consiste à renforcer, développer et structurer l'offre touristique fluviale et fluvestre sur le CRR.

Ce contrat s'inscrit dans une dynamique et cohérence interrégionale de valorisation des canaux (CRR Branche Sud – Charte fluviale St Jean de Losne) en proposant une offre différenciante.

Il permet la valorisation du canal par la construction d'une image/destination mais également la création de services et projets innovants ainsi que le développement de l'offre qualitative et quantitative.

L'objectif est notamment de répondre aux nouveaux enjeux du tourisme (slow tourisme), d'organiser la gestion de la ressource en eau afin de s'adapter au changement de consommation lié au COVID.

### Projet 3 : Aménagement ou réhabilitation d'aires de jeux et de parcours santé sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Chatenois, Eclans-Nenon, Champagney, Sampans, Baverans, Champdivers, Abergement la Ronce, Archelange, Biarne, Villers-Robert, Malange, Dole, Champagney

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 628 506 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Chatenois	Plateau sportif et aire de jeux	79 634 €
Abergement la Ronce	- Création d'une aire de jeux / espace de détente au près des lotissements - Jardins participatifs	32 000 €
Baverans	Aménagement aire de jeux	48 000 €
Sampans	Aménagement aire de jeux	38 632
Eclans-Nenon	Aménagement aire de jeux	6 880
Champagney	Parcours de santé	56 000 €
Champdivers	Rénovation du terrain de jeux enfants de la salle des fêtes	20 000 €
Archelange	Aménagement « La Charme » : plantation d'arbres, bancs et tables extérieurs	6 400 €
Biarne	- Création aire de jeux - Création aire de pique-nique à l'étang	12 000 € 8 000 €
Villers-Robert	- Rénovation jeux de boules - Installation nouveau jeu sur l'aire de jeu	8 960 € 6 000 €
Malange	Création nouvel espace aménagé convivial	NC
Dole (ONF)	Aménagements en forêt de Chaux	234 000 €
Tavaux	Aménagement de la clôture extérieure du parc animalier	64 000 €

Sur la ville de Dole, des aménagements sont prévus dans le cadre du schéma d'accueil de la forêt de Chaux établi avec l'ONF : abords et accès des parcs animaliers de la sauline, favoriser l'accès cycle et piéton, aménagement d'un sentier de détente et parcours sportif, dont le budget prévisionnel est de 234 000€.

## Fiche action : Protéger et mettre en valeur la biodiversité

Les projets ci-dessous sont issus entre autres des ambitions du PCAET et du CPER de protéger la biodiversité sur notre territoire. L'observatoire de la biodiversité est également une action issue du CTEI du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Suivi des températures dans les zones urbaines
- Nombre de m<sup>2</sup> végétalisés sur l'espace public du territoire
- Nombre de communes impliquées dans l'Observatoire de la biodiversité
- Nombre de points noirs de continuité écologique identifiés

### Projet 1 : Observatoire de la biodiversité

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 283 600 € HT

#### Objectifs :

Le projet «Observatoire de la biodiversité» est l'une des actions du Contrat de Transition Écologique. L'Observatoire de la biodiversité est un outil novateur de mobilisation de la connaissance sur la biodiversité du Grand Dole. Il répond au besoin de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur la CAGD qui s'est attachée depuis plusieurs années à favoriser l'appropriation croissante des enjeux de préservation de la biodiversité, l'accompagnement des acteurs, et l'aide aux projets structurants du territoire. C'est un outil consacré aux enjeux de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, de transition écologique, face aux conséquences du changement climatique qui vient donc en appui à la mise en œuvre du PLUi, du CTEI, du PCAET et trouve son implication dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Les objectifs poursuivis :

- Mettre à disposition, transmettre et vulgariser la connaissance ;
- Valoriser la connaissance et les actions réalisées ;
- Se doter des moyens techniques et financiers dédiés à l'Observatoire ;
- Accompagner écologiquement et durablement l'aménagement du territoire en transition (Aménagement du quartier Rive Gauche au bords du Doubs à Dole, OAP...) ;
- Évaluer l'évolution de la biodiversité du Grand Dole.

### Projet 2 : Adaptation du patrimoine arboré aux effets du changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 120 000 € HT

#### Objectifs :

Les effets du changement climatique (stress hydrique et modification du régime des précipitations) commencent à se faire ressentir sur le patrimoine arboré de la ville de Dole.

Afin de prendre en compte ses effets et d'assurer la pérennité de ce patrimoine, la ville de Dole souhaite disposer d'un outil de gestion lui permettant de prendre en compte les rôles et les fonctions de ses arbres, les effets du changement climatique, les pratiques d'entretien adaptées (taille, élagage) et les choix de renouvellement des arbres déperissant (espèces, techniques de plantation). Cet outil devra également intégrer les enjeux biodiversité inféodés à ces arbres (nidification des oiseaux et chiroptères). De façon complémentaire, la ville de Dole souhaite à travers cet outil de gestion intégrée appréhender l'arbre dans un espace végétal. La constitution de strates arbustives et herbacées dans les emprises d'alignements sera systématiquement étudiée afin de renforcer la végétalisation de l'espace public.

Objectifs :

- Identifier les effets du changement climatique sur le patrimoine arboré et mise en œuvre de solutions à l'appui d'un plan de gestion,
- Végétaliser l'espace public afin de lutter contre les îlots de chaleur, notamment à l'occasion des opérations d'aménagement et de réfection de voiries (ex : rue Rockefeller, avenue Aristide-Briand ...), et dans les cours d'écoles.

## Fiche action : Faire émerger une culture environnementale sur le territoire

La sensibilisation de la population aux enjeux climatiques est une volonté forte des élus du Grand Dole comme des communes, tout en étant un facteur important de mise en œuvre et de réussite des actions du PCAET.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de participants pour ces animations
- Fréquentation des pistes cyclables
- Moyenne du nombre journalier de voitures individuelles en circulation sur les routes départementales
- Émissions de gaz à effet de serre du transport routier (voitures individuelles et 2 roues) sur le territoire
- Suivi des demandes d'autorisation de travaux sur le territoire : nombre de travaux ou réhabilitation comprenant une isolation thermique et énergétique

### Projet 1 : Mise en place d'un plan global de sensibilisation à l'environnement

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

Dans le but d'impliquer la population du territoire dans la protection de l'environnement et d'encourager le changement de pratiques, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan global de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET et en parallèle des animations Natura 2000 déjà mises en œuvre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage la mise en place :

- De séances publiques de sensibilisation sur de multiples thématiques liées à la protection de l'environnement, qui appuieront le développement en parallèle des pistes cyclables sur le territoire, du déploiement de bornes de recharge électrique pour les véhicules, de la mise en place du tri à la source des biodéchets obligatoire au 1er janvier 2024, etc. L'objectif est donc de fournir un complément efficace de communication et d'animation pour que la population prenne en main ces sujets.
- D'interventions d'associations de sensibilisation dans les écoles et favoriser les sorties en nature avec ces associations ;
- De nouveaux jardins partagés sur le territoire, en fonction des demandes des communes et des habitants.

## Fiche action : Lutter contre les pollutions visuelles

Le RLPI actuellement en phase d'élaboration est complémentaire au PLUI du Grand Dole. La lutte contre les pollutions visuelles est un élément important pour veiller à l'attractivité du territoire et à la mise en valeur du patrimoine sur le territoire, objectif commun à l'ensemble des schémas régionaux en cours. Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de panneaux publicitaires supprimés sur le territoire
- Mesure métrique des réseaux secs enterrés d'ici 2026

### Projet 1 : Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 49 290,00 € HT

**Objectifs :**

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent en matière d'élaboration de document d'urbanisme, a prescrit l'élaboration d'un RLP intercommunal par délibération du 15 décembre 2015 et du 26 juin 2017.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du RLPI ont ainsi été définis :

- Limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment au sein du périmètre protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
- Améliorer la qualité des axes structurants notamment les entrées de ville ;
- Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole où la réglementation nationale est plus souple que dans les autres zones d'activités ;
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire ;
- Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses ;
- Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.

La phase de diagnostic pour le RLPI a été menée. Le Grand Dole s'attache désormais à la phase réglementaire qui comprend la rédaction des différentes pièces du RLPI et notamment son règlement.

### Projet 2 : Enfouissement des réseaux secs

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Romange, Gredisans, Audelange, Auxange, Champagnay, Menotey, Champdivers, Monnières, Lavangeot, Foucherans

**Démarrage de l'action :** 2021 et 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 834 301 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Foucherans	Rue des chênes (enfouissement SIDEDEC)	85 814 €
Lavangeot	Enfouissement SIDEDEC	24 800 €
Romange	Enfouissement réseaux électriques, téléphoniques et EP (2 <sup>e</sup> tranche)	96 000 €
Gredisans	Enfouissement réseau électrique	120 000 €
Audelange	Enfouissement des réseaux secs (SIDEDEC, avec participation commune), au bord de la véloroute	172 800 €
Auxange	Enfouissement réseaux secs Rue du Baron et Rue du Moulin (éclairage public, basse tension, télécom)	44 000 €
Champagnay	Effacement réseaux secs rue principale	112 000 €
Menotey	Extension réseau électricité/télécom "chemin en Rouget"	19 187 €
Champdivers	Enfouissement réseaux secs (1 <sup>e</sup> tranche) / modernisation éclairage public	80 000 €
Monnières	Enfouissement réseaux Rue de Foucherans	80 000 €

## Fiche action : Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et garantir une offre de logements équilibrée sur le territoire

L'ensemble de ces projets sont conformes aux objectifs fixés :

- dans le PLUI,
- dans le programme Action Cœur de Ville,
- dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- et aux recommandations énergétiques du PCAET du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de nouveaux logements
- Nombre de dossiers de demandes d'aides à la rénovation accompagnés par an
- Nombre de rénovation / isolation thermique de logements par an
- Économies d'énergies réalisées grâce à ces rénovations
- Nombre de résidents en éco-quartiers sur le territoire

### Projet 1 : Réhabilitation FJT Saint-Jean

**Maître d'ouvrage :** Grand Dole Habitat

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 6 047 811,00 € HT

#### Objectifs :

L'association « Le Saint Jean », dont l'une des activités consiste à gérer des établissements tels que le foyer de jeunes travailleurs, est actuellement propriétaire du foyer « Le Saint Jean », Place Jean XXIII, dont l'offre d'hébergement existante (chambres simples, avec cuisine collective et sanitaires non privatifs) ne répond plus à la demande des usagers (locaux vétustes, manque d'autonomie).

Construit entre 1965 et 1975, la configuration des chambres et des espaces collectifs ne correspond plus aux normes et besoins actuels.

Les façades et toitures de l'immeuble et le sol des parcelles de l'ensemble étant inscrits à l'inventaire des monuments historiques, toute démolition reconstruction est impossible. De fait, le projet initial de réhabilitation prévoit une restructuration et rénovation complète des logements existants et des espaces d'activités.

- Transformation des 73 logements du grand bâtiment en 51 logements meublés et équipés de kitchenettes et sanitaires.
- Rénovation des 18 logements du petit bâtiment.
- Réorganisation, dans les deux bâtiments, des espaces communs et des salles d'activités. Un traitement des espaces extérieurs est également prévu.

### Projet 2 : Favoriser la rénovation du parc de logements publics

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ANAH

**Démarrage de l'action :** 2022

#### Objectifs :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite continuer à accompagner les opérations de réhabilitation globale requalifiantes (performance énergétique, accessibilité, adaptabilité) pour éviter la formation d'un patrimoine de relégation, concurrencé par une offre nouvelle plus attractive.

Pour cela, il s'agit de mieux financer les opérations d'acquisition-amélioration pour favoriser requalification du tissu urbain existant, avec une amélioration énergétique, et le déploiement d'une offre locative sociale diffuse sur le territoire.

En parallèle, un accompagnement de la rénovation du parc public sur les logements les plus énergivores est à mettre en œuvre. L'objectif porte sur la réhabilitation du parc le moins performant (étiquette E à G), mais aussi sur les projets pour lesquels la requalification a un impact significatif pour l'ensemble d'un quartier (hors NPNRU).

### Projet 3 : Favoriser la rénovation du parc de logements privés

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 60 000 € / an de budget animation, information

**Objectifs :**

Le projet consiste à dynamiser les opérations de réhabilitation sur l'ensemble du territoire communautaire par la mise en place du Projet d'Intérêt Général (PIG) «amélioration énergétique et lutte contre la précarité» sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Le projet reposera notamment sur les actions suivantes :

- Dresser un diagnostic des copropriétés et établir un plan d'action en faveur des plus fragiles ;
- Conforter les aides de l'agglomération en faveur des sorties d'insalubrité et de l'amélioration énergétique des ménages les plus modestes ;
- Faciliter le développement d'une offre locative, avec un couple loyer + charge maîtrisé, dans les polarités du territoire (armature PLUi).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite accompagner les démarches de sensibilisation, d'information et d'animation pour généraliser l'accès aux aides disponibles.

### Projet 4 : Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de logements

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Vriange, Crissey, Abergement la Ronce, Biarne, Rochefort-sur-Nenon

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 2 177 205 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Vriange	Création logement ancienne cure (aménagement combles)	80 000 €
Crissey	Réhabilitation bâtiment ancienne école	398 805 €
Abergement la Ronce	Locatifs Valjon (création 10 locatifs)	1 200 000 €
Biarne	Acquisition et création de logements communaux	120 000 €
Rochefort-sur-Nenon	3 logements sociaux et parking public (Rue du Château)	378 400 €

### Projet 5 : Rénovation de logements communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Vilette-lès-Dole, Baverans, Lavans-lès-Dole, Frasne-les-Meuilières, Eclans-Nenon, Champvans, Menotey, Abergement la Ronce, Peseux, Authume, Nevy-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2021 et 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 598 575 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Vilette-lès-Dole	Rénovation volige du logement communal	4 800 €
Baverans	Appartement communal (changement fenêtres et volets)	4 800 €
Lavans-lès-Dole	Isolation grenier logements	NC
Frasne-les-Meuilières	Isolation logements communaux (combles bâtiment communal)	NC
Eclans-Nenon	Réhabilitation logement communal (mise aux normes électriques, peinture, sol, plafond, sanitaires, isolation thermique et phonique)	22 240 €
Champvans	Rénovation logement presbytère (ancien logement curé)	98 200 €

Menotey	Changement chauffage 2 logements communaux (pompe à chaleur individuelle air/eau)	29 972 €
Abergement la Ronce	Bâtiments résidence Canal (isolation par l'extérieur, résidence 7 logements) Locatif rue des erables : isolation des combles de 6 logements	96 000 € NC
Peseux	bâtiments locatifs presbytère (consolidation gros œuvre pignon sud, isolation extérieure façades, chauffage PAC) Isolation des fenêtres de ces mêmes logements	36 963 € NC
Authume	Logement Marsotte (isolation thermique)	280 000 €
Nevy-lès-Dole	Logements communaux (remplacement fenêtres et radiateurs)	25 600 €

## Projet 6 : Développer et accompagner l'urbanisme durable : éco-quartier de Damparis

**Maîtres d'ouvrage :** SEDIA, Damparis

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 4 749 000 € HT

### Objectifs :

Le quartier durable des Vergers de Damparis est un projet urbain de création d'un quartier mixte regroupant habitats, commerces et services. Le programme se compose d'environ 120 logements et d'un lot accueillant des commerces et services dont un supermarché.

Le projet se situe à l'Ouest de la commune et assure une interface entre quartiers d'habitats récents (postérieurs aux années 1950) et territoire agricole.

Le caractère innovant de ce projet d'urbanisme s'exprime au travers de :

- La gestion alternative des eaux,
- La structuration urbaine et qualité architecturale,
- La gestion des limites,
- La régulation des températures et bioclimatisme (diminution de l'effet îlot de chaleur urbain).

La commune de Damparis prévoit de participer financièrement à ce projet à hauteur de 1 250 000 € TTC. De plus, l'installation de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets de ce nouveau quartier est estimée à 15 000 € TTC.

## Projet 7 : Aménagement de nouveaux lotissements sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Monnières, Falletans, Tavaux, Abergement la Ronce, Lavangeot

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022 selon les communes

**Coût prévisionnel de l'opération :** 2 624 000 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Monnières	- Viabilisation terrains du lotissement les vergers - Acquisition maisons, terrains, et viabilisation du lotissement Guyon	40 000 € 256 000 €
Falletans	Lotissement : achat terrains, études, viabilisations	310 000 €
Tavaux	Lotissement communal La Vuillardière (viabilisation phase 2)	1 920 000 €
Abergement la Ronce	Lotissements (création 10 parcelles / viabilisation)	48 000 €
Lavangeot	Création d'un nouveau lotissement (6 à 8 parcelles) - viabilisation et voirie	50 000 €

## Fiche action : Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire

Les actions ci-dessous, portées par des élus locaux volontaires, répondent aux objectifs que le Grand Dole s'est fixé dans son PCAET mais également aux ambitions de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (kWh)
- Nombre de bâtiments raccordés au chauffage urbain
- Part de biomasse dans les sources d'énergies du chauffage urbain

### Projet 1 : Pose d'ombrières et de panneaux photovoltaïques sur les parkings et les toitures communautaires et communales

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Sampans

**Démarrage de l'action :** Août 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 19 920 € HT pour Sampans

#### Objectifs :

Comme préconisé dans notre Plan Climat Air Énergie Territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour objectif dès aujourd'hui de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager la production d'énergies renouvelables sur son territoire.

Pour cela, la ville de Dole ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont lancé en 2020 un appel à manifestation d'intérêt pour installer des systèmes de production d'électricité photovoltaïques sur les toits ou parkings de certains bâtiments publics.

Les deux collectivités vont donc dès 2021 mettre à disposition d'investisseurs tiers certaines surfaces :

- Ombrières sur les parkings de Dolexpo, de l'Aquaparc et du gymnase Ernest-Gagnoux, ainsi que sur le toiture de ce même gymnase pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- Sur les toits du Centre Technique Municipal, des écoles de Rochebelle et Beauregard, et du centre de canoë-kayak pour la Ville de Dole.

L'ensemble de ces sites pourront produire une puissance totale de 5150 kiloWatt, ce qui équivaut à la consommation électrique d'environ 5000 personnes.

Les travaux des premières installations sont programmés à l'été 2021 pour une mise en service début 2022. L'ensemble des sites pourraient être installés courant 2022.

L'opération pourra être renouvelée dans les années à venir, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou par ses communes membres.

La commune de Sampans quant à elle a prévu l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle des fêtes, pour un montant de 19 920 €.

### Projet 2 : Construction d'une chaufferie bois sur la commune d'Amange

**Maître d'ouvrage :** Amange, Maison Familiale Rurale

**Démarrage de l'action :** Août 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 422 400 € HT

#### Objectifs :

La commune d'Amange et la Maison Familiale Rurale située dans le bourg de la commune se sont associées pour évaluer la pertinence de la création d'une chaufferie bois, qui permettrait d'alimenter leurs patrimoines respectifs via un réseau de chaleur. La zone concernée est située au centre de la commune et porte essentiellement sur 4 zones distinctes :

- la mairie, qui accueille aussi l'école et 2 logements, qui utilise actuellement du propane comme énergie de chauffage ;
- la MFR, qui constitue le principal consommateur du projet (le volume à chauffer est de 6730 m<sup>3</sup>), aujourd'hui chauffé au fioul et au propane ;
- les autres bâtiments communaux, à utilisation plus intermittente (salle des fêtes, vestiaires du stade, local tennis), actuellement chauffés à l'électricité ;
- et les quelques particuliers situés à proximité, dont le raccordement au réseau pourrait être envisagé. Les besoins de chaleur pour chauffage aujourd'hui sur la somme de ces bâtiments est de 388 MWh, mais devraient diminuer d'environ 12% au vu des différents travaux et aménagements parallèles prévus.

La solution bois-énergie consistera en la mise en place d'un système de production de chaleur utilisant un combustible bois, destiné à fonctionner prioritairement, mais en combinaison avec une installation assurant le rôle d'appoint-secours (production bi-énergie). L'étude thermique aboutit à des dimensionnements dans une gamme de 100 à 200 kW pour la chaudière bois. Une seule chaudière bois suffit. Sur une année de fonctionnement, la proportion des besoins couverts par le bois serait de l'ordre de 80 à 90 %. Le recours à l'appoint serait nécessaire en complément au plus fort de l'hiver, et à mi-saison lorsque les besoins sont intermittents (exemple : quelques heures de chauffage le matin uniquement).

Une chaudière bois de 80 kW pourrait suffire pour la MFR seule. En ajoutant la mairie et la salle des fêtes (avec augmentation de l'occupation), une puissance bois de l'ordre de 100 kW pourrait être envisagée dans de bonnes conditions. Avec un réseau développé au maximum, on pourrait tendre vers une chaudière de 150 kW.

### **Projet 3 : Installation d'un parc éolien sur la commune de Champagney**

**Maîtres d'ouvrage :** Champagney, Eurowatt

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération pour la commune de Champagney :** 1 000 000 € TTC

#### **Objectifs :**

Une production d'électricité propre, renouvelable et locale : le projet éolien de Champagney s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et a pour objectif la production locale d'une énergie d'origine renouvelable, sans émission de gaz à effet de serre et respectueuse de l'environnement.

Une éolienne de 3 MW produit en moyenne l'équivalent de la consommation en électricité (hors chauffage) de 2 400 foyers, soit 5 520 personnes.

Actuellement sur la phase finale des études préalables, et en concertation avec la population, Champagney et Eurowatt devraient prochainement déterminer l'emplacement exact et le nombre d'éoliennes qui seront implantées.

La commune de Champagney prévoit de participer au projet à hauteur de 1 000 000 €.

## Fiche action : Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique

L'ensemble des projets ci-dessous qui se situent sur la ville Dole sont issus du programme Action Cœur de Ville qui se poursuit actuellement. La rénovation et l'entretien du patrimoine historique sur l'ensemble du territoire contribuent à entretenir l'attractivité du Grand Dole et son rayonnement à l'échelle nationale, notamment d'un point de vue touristique.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation touristique du territoire
- Économies d'énergies réalisées

### Projet 1 : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2019

**Coût prévisionnel de l'opération :** 396 770 € HT

#### Objectifs :

Le PSMV doit aujourd'hui répondre à de nouvelles préoccupations contemporaines conjuguant qualité de vie, esthétisme, dynamisme économique, mais aussi revalorisation de l'habitat et accessibilité, enjeux qu'il ne pouvait prévoir jusqu'ici.

L'objectif de cette révision est donc de faire du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur un document d'urbanisme moderne et complet, expression d'un projet du cœur d'agglomération en résonance avec les différentes politiques communautaires, dans les domaines de l'habitat, de la cohésion sociale et culturelle, des mobilités, de l'attractivité économique, du tourisme, de la qualité du cadre de vie et de l'espace public.

La mise en place du nouveau PSMV doit ainsi favoriser l'appropriation de ce qui fait le cœur historique de la cité, le développement harmonieux de celle-ci et le renforcement de son attractivité.

### Projet 2 : Réalisation du réseau secondaire de la Visitation (tranche 2)

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** avril 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 65 941,95 € HT

#### Objectifs :

Le couvent de la Visitation était à l'origine un collège accueillant les étudiants Bénédictins au XVe siècle. Ce bâtiment possède une architecture riche, avec notamment la présence de l'ancienne chapelle, qui est d'origine. Les autres corps du bâtiment ont été reconstruits à partir de 1699. L'ensemble est composé de deux parties : le cloître et la cour des services, et le jardin à l'arrière. Le couvent de la Visitation accueille aujourd'hui plusieurs associations municipales.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2020 pour un montant de 93 008,05 € HT. Une seconde phase qui portera sur les réseaux secondaires dans la chaufferie sera réalisée en 2021.

Le projet de rénovation du réseau de chauffage consiste à réaliser un nouveau réseau secondaire dans le bâtiment, afin de supprimer les 6 chaudières gaz actuelles et d'effectuer le raccordement au réseau de chauffage urbain, dans le but d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

### **Projet 3 : Réfection de la toiture et isolation thermique de la Visitation**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 100 000 € HT

**Objectifs :**

Le couvent de la Visitation était à l'origine un collège accueillant les étudiants Bénédictins au XV<sup>e</sup> siècle. Ce bâtiment possède une architecture riche, avec notamment la présence de l'ancienne chapelle, qui est d'origine. Les autres corps du bâtiment ont été reconstruits à partir de 1699. L'ensemble est composé de deux parties : le cloître et la cour des services, et derrière le jardin. Le couvent de la Visitation accueille aujourd'hui plusieurs associations municipales.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2020. Puis il est prévu, en 2021, une seconde phase de travaux qui portera sur les réseaux secondaires dans la chaufferie.

La Ville de Dole souhaite poursuivre la rénovation du couvent de la Visitation par la réfection de la toiture, qui passera notamment par le remplacement des tuiles et le renforcement des charpentes.

### **Projet 4 : Réhabilitation du bâtiment de l'Arsenal et création d'un cheminement doux**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 950 000 € HT

**Objectifs :**

En parallèle du programme « Cœur de Ville » qui consiste à renforcer l'image et l'attractivité du centre ancien de la Ville de Dole, cette dernière et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engagent dans un ambitieux programme de requalification des équipements et espaces publics situés en partie Ouest du secteur Sauvegardé, sur l'Îlot de l'Arsenal, vaste espace de projets s'étendant du Théâtre Municipal au manège de Brack, et identifié depuis l'approbation en 2003 de la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

En effet, le positionnement de ce site et la présence en ces lieux d'importants services publics, établissements scolaires, administrations, locaux culturels, associatifs et sportifs, a imposé des orientations d'aménagement permettant le développement de ce secteur ainsi que sa mise en valeur.

En ce sens, la Ville de Dole a prévu une réhabilitation complète de l'ancien îlot de l'Arsenal.

Cela passera notamment par l'aménagement d'un espace urbain, la démolition de l'ancienne serrurerie mais surtout par la réhabilitation du bâtiment de l'Arsenal.

Se pose également la question des liaisons entre tous les équipements majeurs qui occupent le site. La réponse apportée par la Ville de Dole passe par la mise en valeur du passage de l'Arsenal entre la rue Chiffrot et la rue des Arènes. Cet espace, traité en passage public pour modes doux, permettra la jonction directe entre plusieurs équipements majeurs de la ville (musée, lycée, hôtels de ville et d'agglomération, complexe aquatique et sportif, théâtre..).

### **Projet 5 : Travaux d'entretien et de sécurité de la Collégiale Notre-Dame**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 3 000 000 € HT

**Objectifs :**

La ville de Dole a engagé en 2020 des missions d'études et de maîtrise d'œuvres pour réaliser, dès cette année, des travaux de rénovation sur 3 bâtiments historiques : La Collégiale Notre-Dame et la Médiathèque de l'Hôtel-Dieu, toutes deux classées monuments historiques et la Visitation (ancien collège Saint – Jérôme) inscrite comme monument historique.

C'est en décembre 1508 que le Conseil de la Ville et les habitants décident de bâtir l'église Notre-Dame de Dole (Collégiale), la construction de celle-ci s'est achevée en 1574, la construction du clocher s'est, quant à elle, achevée en 1586. Depuis 1910, l'église est classée comme monument historique.

La rénovation de ce bâtiment a pour objectif de garantir la pérennité de l'ouvrage mais aussi la sécurité des personnes, c'est pourquoi les travaux envisagés seront variés. En effet, ils vont concerner, notamment, la structure en pierre de l'édifice (le gros œuvre) avec la réparation et le confortement des marches d'escalier, la réfection d'enduits en mauvais état ou encore le remplacement de linteaux fissurés. D'autres travaux concernent les charpentes traditionnelles en bois massif, les combles, les couvertures de la toiture ainsi que les menuiseries et vitraux.

Programmé sur plusieurs années, ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de conservation et de protection du patrimoine architectural et historique dolois, particulièrement avec la rénovation de la Visitation, de la médiathèque de l'Hôtel Dieu ou encore la rénovation de l'Arche Brindel inscrite au titre de patrimoine architectural.

## Projet 6 : Réhabilitation globale du Marché couvert de Dole

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 630 000 € HT

### Objectifs :

Érigé en 1833, le marché couvert de la Dole se situe au cœur de la ville face à la Collégiale Notre-Dame. Sa construction en fer, en fonte et en verre repose sur des soubassements en maçonnerie, et rappelle le genre des Halles centrales de Paris, le type Baltard. Des travaux de rénovation de ce marché couvert ont eu lieu notamment en 1968 et en 1998.

Afin de préserver ce lieu emblématique de la ville, la municipalité souhaite engager une réhabilitation globale. Cette dernière comprendra notamment :

- Le remplacement des claustras de ventilation et installation d'un désenfumage réglementaire
- la rénovation des peintures
- La réalisation d'une extension pour terrasse
- la Rénovation du système de chauffage
- Installation d'occultation.

## Projet 7 : Travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Romange, Baverans, Chatenois, Frasne-les-Meuilières, Rainans, Champvans, Champagny, Choisey, Abergement la Ronce, Archelange, Falletans, Peseux, Villers-Robert, Brevans, Nevy-lès-Dole, Jouhe, Malange

**Démarrage de l'action :** 2021 ou 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 320 504 € HT

Commune	Projet	Budget HT
Romange	Extérieur chapelle (crépi, peinture, toiture)	37 400 €
Baverans	Réhabilitation lavoir (drainage, apport terre)	2 400 €
Chatenois	Réfection église (étude diagnostic travaux - arrêté fermeture église)	13 600 €
Frasne-les-Meuilières	Réfection clocher église (poutre de contreventement)	3 600 €
Rainans	Eglise (peinture intérieure)	26 400 €
Champvans	- Repeinture de 11 tableaux de l'église - Réhabilitation de la sacristie en salle de réunion pour la paroisse - Restauration Nativité de Vignon	12 000 € 16 000 € 11 040 €

Champagney	- Réfection du mur d'enceinte de l'ancienne cure - Réfection toiture de la dépendance de l'ancienne cure - Changement de volets de l'ancienne cure - Réfection toiture de la petite fontaine	18 683 € 14 352 € 32 000 € 5 856 €
Choisey	Remise en état du pont sur le Doubs : étude et travaux	792 000 €
Abergement la Ronce	Réfection de la toiture et isolation des combles de l'église	64 000 €
Archelange	Rénovation de la croix classée	3 600 €
Falletans	- Réhabilitation de l'abreuvoir en pierre - Révision complète d'une horloge	21 115 € 2 568 €
Peseux	Mise aux normes des réseaux, réfection peinture des murs intérieurs de l'église	28 800 €
Villers-Robert	- Restauration de deux portes de l'église - Restauration de la chapelle	466 € 3 984 €
Brevans	Réfection des pavés du lavoir devant la mairie	4 420 €
Nevy-lès-Dole	Mise en accessibilité de l'église	42 240 €
Jouhe	Réfection du toit de l'église	164 000 €
Malange	Réhabilitation de la fontaine de l'Abergement	NC

## Projet 8 : Réaménagement des cimetières sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Auxange, Archelange, Parcey, Pointre, Falletans

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 141 420 € HT

### Objectifs :

Des aménagements sur les cimetières communaux sont prévus sur 2021-2022 pour cinq communes du Grand Dole. Ces aménagements consistent principalement à :

- mettre en accessibilité,
- procéder à l'extension d'un cimetière,
- regrouper les morts pour la France au sein d'un même monument et effectuer des relevés de tombes,
- aménager un mur du souvenir.

Commune	Projet	Budget HT
Parcey	Extension du cimetière	130 000 €
Auxange	Réaménagement du cimetière	4 000 €
Archelange	Aménagement du mur du souvenir	1 920 €
Pointre	Réaménagement du cimetière	5 500 €
Falletans	Aménagement d'une allée pour accessibilité PMR	NC

# AXE 4 : INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS

## Fiche action : Organiser l'ingénierie territoriale

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Taux de présence des élus locaux aux commissions de travail du Grand Dole
- Nombre de demandes des communes auprès du Grand Dole pour des conseils techniques
- Nombre d'animations et d'interventions de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des services et des élus
- Part de véhicules propres de la flotte de véhicules de la collectivité
- Taux d'utilisation des vélos à assistance électrique par les agents de la collectivité

### Projet 1 : Rédaction du Projet de Territoire 2021-2026

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

#### Objectifs :

Le projet de territoire est :

- un document politique et fédérateur,
- un outil de référence commun pour les élus et les services,
- une feuille de route qui donne les orientations pour le territoire, sur la durée du mandat (2020-2026).

Il fait partie du pacte territorial, composé de 4 volets :

- le pacte de Gouvernance,
- le pacte de solidarité fiscal et financier,
- le schéma de mutualisation des services,
- le projet de territoire.

Les objectifs du projet de territoire sont :

- légitimer et renforcer la structure communautaire vis-à-vis de son environnement,
- faire connaître l'institution et la rendre plus visible pour les citoyens,
- travailler ensemble, fédérer les communes membres et valoriser la cohésion territoriale,
- formaliser une stratégie de développement et déterminer les enjeux,
- donner une direction aux services, coordonner les politiques publiques,
- déclencher de nouvelles logiques d'organisation,
- faire le bilan de ce qui a été réalisé afin de faire avancer l'action communautaire et identifier les nouveaux chantiers.

### Projet 2 : Elaboration d'un Schéma de mutualisation des services

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

#### Objectifs :

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les collectivités doivent produire un rapport relatif aux mutualisations entre les services d'une communauté et ceux de ses communes membres. Ce rapport comprend notamment un schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant le mandat.

Le premier schéma de mutualisation des services de la CA du Grand Dole a été adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016.

Comme le projet de territoire, le Schéma de mutualisation fait partie du pacte territorial. Ses objectifs sont :

- la recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale
- le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et l'intercommunalité
- la réflexion sur l'évolution des politiques publiques afin d'anticiper au mieux les impacts des transferts de compétence à l'échelle du territoire.

Le schéma de mutualisation contribue à renforcer la solidarité entre l'intercommunalité et les communes du territoire.

### **Projet 3 : Devenir une administration Éco-exemplaire**

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 40 000 € HT (volet animation)

#### **Objectifs :**

Afin d'inscrire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans des objectifs de réduction de son impact environnemental, un plan global de sensibilisation et d'implication des agents de la collectivité est prévu sur le mandat 2020-2026.

Beaucoup d'actions ont déjà été portées comme la rénovation thermique des bâtiments publics ou encore la dématérialisation progressive de certaines procédures administratives. Les principales actions qui restent à mener incluent :

- La mise en place de référents transition écologique dans l'ensemble des services de la collectivité pour une meilleure implication des agents ;
- De la sensibilisation via des animations, au niveau des services et des élus ;
- D'accompagner les agents de la collectivité à adopter une mobilité plus durable sur leurs déplacements domicile-travail ;
- De privilégier l'achat local et de seconde main dans la commande publique ;
- La gestion durable et responsable de l'ensemble du matériel informatique et numérique de l'administration, de l'achat au renouvellement de matériel ;
- D'adapter la flotte de véhicules de la collectivité à une mobilité plus durable : sensibiliser sur l'utilisation du vélo avec ou sans assistance électrique pour les courtes distances, remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, installation de bornes de recharge, formation à l'éco-conduite, etc.
- De favoriser la mutualisation des équipements et moyens matériels, entre les services de la collectivité mais également avec les communes du territoire : échafaudages, broyeur de végétaux, etc.
- De mener une évaluation du budget et des dépenses publiques de la collectivité en termes d'impact environnemental et de se fixer des objectifs d'amélioration.

L'ensemble des services est concerné par ce programme d'éco-exemplarité de la collectivité.

## Fiche action : Organiser les relations entre les 47 communes et le Grand Dole

### Projet 1 : Rédaction d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action** : 2021

**Objectifs :**

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'intercommunalité signataire d'un Contrat de Ville doit élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte de solidarité fiscal et financier visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre celles-ci.

Un pacte de solidarité fiscal et financier avait été conclu en 2018 ; il convient de mettre à jour ce pacte, suite au renouvellement des exécutifs et à l'évolution du contexte fiscal et financier national.

### Projet 2 : Rédaction d'un Pacte de Gouvernance

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action** : 2021

**Objectifs :**

La loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 rend obligatoire en début de mandat, la tenue d'un débat communautaire et d'une délibération éventuelle sur l'élaboration d'une charte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.

Par délibération du 24/09/2020, le Conseil Communautaire a ainsi approuvé le lancement de la réflexion visant à aboutir à l'élaboration de la charte de gouvernance de la CAGD pour le mandat 2020-2026.

Cette charte a pour objectif de définir les grands principes de fonctionnement de l'intercommunalité, les instances de gouvernance et les circuits décisionnels qui président à son fonctionnement.

Ce «contrat de confiance» entre les communes et l'intercommunalité est le garant d'une meilleure association des élus municipaux au fonctionnement de leur EPCI et d'une organisation territoriale de proximité.

## Fiche action : Coopérer avec les territoires voisins

### Projet 1 : Rédaction du Schéma de Cohérence Territoriale

**Maître d'ouvrage :** Pays Dolois

**Démarrage de l'action :** 2022

**Coût prévisionnel de l'opération :** 300 000 € HT

**Objectifs :**

Après adoption de son PLUi, la Communauté d'Agglomération a exprimé la nécessité de se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), chaînon manquant aujourd'hui entre le PLUi (2019) et le SRADDET récemment approuvé (juin 2020) par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce SCoT dont le périmètre est à arrêter pourrait couvrir un espace Nord-Jurassien portant sur 4 EPCI. La structure porteuse serait le Pays. Ce document est un maillon indispensable au positionnement de la région Doloise au sein de la nouvelle géographie territoriale avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

# 2<sup>ème</sup> PARTIE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023 - 2026

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET FICHES ACTIONS

### Axe 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 1. Offrir de nouvelles opportunités économiques grâce à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales

- Projet Hôtel d'Entreprises
- Réhabilitation de bâtiments communaux pour aménagement de locaux commerciaux

#### 2. Poursuivre l'aménagement des pôles économiques

- Aménagement de nouvelles zones économiques sur les communes

#### 3. Encourager le développement et la transition écologique des entreprises du territoire

- Encourager l'économie circulaire dans la filière bois sur le territoire
- Favoriser le stockage carbone sur le territoire grâce aux matériaux biosourcés
- Développement de la filière bois-énergie
- Coordination d'un plan de logistique urbaine avec les acteurs du territoire

### Axe 2 : INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS

#### 1. Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins du territoire

- Construction d'une Maison d'Assistants Maternels à Falletans
- Construction de nouveaux pôles scolaires
- Modernisation d'autres équipements communaux

#### 2. Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)

##### A. Moderniser le parc scolaire et périscolaire

- Poursuite du Marché de Partenariat de Performance Energétique pour les écoles de Dole
- Travaux de réhabilitation, rénovation et de sécurisation des écoles sur les communes

##### B. Autres bâtiments publics

- Isolation thermique de bâtiments communaux
- Changement des moyens de chauffage dans les bâtiments communaux
- Changement d'huisseries sur les bâtiments communaux
- Réhabilitation des bâtiments ERP sur les communes pour accessibilité PMR
- Réhabilitation intérieure de bâtiments communaux

### **3. Moderniser et diversifier l'offre de mobilités**

- Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo (Dole)
- Continuité du projet de développement de la mobilité hydrogène
- Développement des modes doux sur les communes
- Mobilité décarbonée

### **4. Favoriser l'accès à une alimentation locale et de qualité**

- Restructuration de la cuisine centrale et de la restauration scolaire pour se conformer aux objectifs des lois EGALIM et AGEC

### **5. Développer une offre culturelle innovante et de proximité**

- Stratégie de lecture publique 2030

### **6. Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental**

- Mise en œuvre de l'obligation de gestion séparée des biodéchets
- Plan de prévention des déchets
- Aménagement sur les communes de dispositifs pour la collecte des déchets

### **7. Assurer une gestion durable de la ressource en eau et le maintien de sa qualité**

- Etude sur la ressource en eau du territoire et adaptation au changement climatique
- Etude sur la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions
- Restauration annexe hydraulique de la Clauge (au droit de l'ancienne usine)
- Observatoire de la mobilité du Doubs
- Restauration du corridor fluvial de la Loue - zone pilote Augerans - Nevy-lès-Dole
- Mise en conformité des réseaux eau et assainissement sur les communes

### **8. Sécuriser l'espace public**

- Modernisation de l'éclairage public sur les communes
- Sécurisation de la voirie sur les communes

### **9. Assurer un accès à la santé pour tous**

- Mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Développement des maisons de santé sur les communes
- Construction d'habitat seniors et développement de l'habitat inclusif

## **Axe 3 : ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives**

- Rénovation et extension des vestiaires du stade Paul Martin à Tavaux
- Aménagement d'un parking complémentaire pour desservir l'espace Pierre Talagrand
- Aménagement des Terrains du Pasquier
- Réhabilitation énergétique du gymnase Lachiche à Dole
- Projet Elancia – Tavaux
- Travaux de réhabilitation et rénovation des équipements sportifs sur les communes

## **2. Développer les équipements touristiques, de loisirs et de plein air**

- Aménagement ou réhabilitation d'aire de jeux et de parcours santé sur les communes

## **3. Protéger et mettre en valeur la biodiversité**

- Création d'une forêt primaire au centre du village de Saint-Aubin
- Plan de gestion forestière sur le territoire

## **4. Faire émerger une culture environnementale sur le territoire**

- Poursuite des actions de sensibilisation environnementale sur le territoire

## **5. Lutter contre les pollutions visuelles**

- Enfouissement des réseaux secs

## **6. Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et garantir une offre de logements équilibrée sur le territoire**

- Développer et accompagner l'urbanisme durable - éco-quartier de Dole
- Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de logements
- Rénovation de logements communaux
- Aménagement de nouveaux lotissements sur les communes

## **7. Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire**

- Mise en œuvre du schéma directeur de chauffage urbain
- Schéma directeur des réseaux d'énergie

## **8. Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique**

- Réhabilitation du Musée Pasteur (et passerelle Pasteur)
- Requalification des espaces publics
- Mise en valeur du patrimoine par un Plan lumière
- Réhabilitation de l'Hôtel André (ancien collège de l'arc)
- Réhabilitation chapelle des Jésuites
- Création passage 23 rue Pointelin
- Réhabilitation ancienne salle d'audience du TGI, située au couvent des Cordeliers
- Travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine sur les communes
- Réaménagement des cimetières sur les communes

## **Axe 4 : COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES**

### **1. Organiser l'ingénierie territoriale**

### **2. Organiser les relations entre les 47 communes et le Grand Dole**

### **3. Aménager le territoire de façon cohérente et équilibrée**

- Révision du PLUJ

### **4. Coopérer avec les territoires voisins**

# AXE 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Fiche action : Offrir de nouvelles opportunités économiques grâce à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Dole, ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prônent la nécessité de limiter l'étalement urbain. L'ensemble des projets ci-dessous répondent à ces objectifs et sont également conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Estimation de l'artificialisation évitée (m<sup>2</sup>)
- Taux de vacance des bâtiments existants
- Part des terres urbanisées sur le territoire (km<sup>2</sup>)

### Projet 1 : Projet Hôtel d'Entreprises

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :**

#### Objectifs :

Depuis plusieurs années, le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole, répond à des besoins d'entreprises en cours de démarrage mais également, de manière annexe, à des activités déjà existantes, en cours de développement. Il paraît aujourd'hui opportun de compléter l'offre d'hébergement «pépinière d'entreprises» en développant une offre locative «hôtel d'entreprises».

### Projet 2 : Réhabilitation de bâtiments communaux pour aménagement de locaux commerciaux

**Maître d'ouvrage :** Rainans

**Démarrage de l'action :** 2024

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2022

#### Objectifs :

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 transmis par les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la commune de Rainans a fait part de son projet d'aménagement d'un bâtiment communal en local commercial.

## Fiche action : Poursuivre l'aménagement des pôles économiques

### Projet : Aménagement des zones d'activités économiques

Maître d'ouvrage : Rochefort-sur-Nenon, Le Deschaux

Démarrage de l'action : 2024

Coût prévisionnel de l'opération : NC

Commune	Projet	Budget HT
Le Deschaux	Agrandissement de la zone artisanale	NC
Rochefort-sur-Nenon	Travaux zone aménagement concerté	NC

## Fiche action : Encourager le développement économique et la transition écologique des entreprises du territoire

L'ensemble des projets ci-dessous sont conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Ouverture nette d'entreprises
- Taux d'emploi
- Quantité de déchets bois valorisée
- Taux de travaux de bâtiments publics incluant des matériaux biosourcés
- Emissions GES secteur transport routier (poids lourds et véhicules utilitaires)
- Qualité de l'air

### Projet 1 : Favoriser l'économie circulaire de la filière bois sur le territoire

Maîtres d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dole, SICTOM

Démarrage de l'action : 2023

#### Objectifs :

Le Grand Dole et le SICTOM de la zone de Dole aimeraient réfléchir conjointement à un diagnostic de la filière de déchets bois sur le territoire. En effet, des synergies peuvent être créées localement afin de mieux valoriser cette ressource et de favoriser une économie circulaire territorialisée pour ces matériaux. En prenant en compte la création de déchets comme le besoin en ressources, des entreprises comme des particuliers, le déchet de l'un peut devenir une ressource précieuse pour l'autre.

Il s'agit donc en priorité d'identifier localement :

- les opportunités de réemploi et de réutilisation,
- à défaut d'identifier une filière de recyclage,
- pour enfin en bout de chaîne identifier une filière de valorisation énergétique quand la valorisation matière n'est plus possible.

## Projet 2 : Favoriser le stockage carbone sur le territoire grâce aux matériaux biosourcés

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes

**Démarrage de l'action :** 2023

### Objectifs :

Un levier important de lutte contre le changement climatique est l'augmentation du stockage de carbone. Il est favorisé par l'entretien des sols, des forêts et des milieux humides, mais également par l'utilisation de bois d'œuvre et de matériaux biosourcés dans la construction.

Par ses compétences de gestion des bâtiments communautaires, d'aménagement et de développement économique, la communauté d'agglomération peut avoir un rôle moteur pour inciter à l'utilisation et à la valorisation de bois d'œuvre local dans les constructions et rénovations sur son territoire et ainsi augmenter la quantité de carbone stockée.

Il s'agirait de mettre en place des outils économiques pour accompagner et dynamiser la filière locale, tout en travaillant sur la sensibilisation et la diffusion de connaissances sur le territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourrait commencer par accompagner plusieurs projets d'ampleur afin d'accentuer ensuite la sensibilisation grâce à du partage d'expériences.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourrait collaborer avec plusieurs partenaires locaux qui possèdent cette compétence de sensibilisation tels que le CAUE, FIBOIS ou encore l'AJENA.

Un document de diffusion d'information devrait être rédigé afin de porter à connaissance :

- les différentes solutions possibles d'utilisation du bois d'œuvre et des matériaux biosourcés dans la construction locale,
- les filières d'approvisionnement et leurs caractéristiques (localisation, types de produits disponibles, etc.)
- les intervenants professionnels
- les principales recommandations, avantages et points d'attention
- les projets exemplaires présents sur le territoire, à présenter et valoriser»

Des animations à destination de la population, des entreprises et des bailleurs du territoire serviront à diffuser plus rapidement et efficacement ces connaissances. L'objectif étant de donner accès à une information de qualité vis-à-vis de l'utilisation du bois dans la construction.

Des liens avec les règles d'urbanisme seraient également à ajuster dans le PLUI ou le PSMV.

Une vigilance sera accordée sur la provenance des matériaux (bois local et issu d'une exploitation durable).

## Projet 3 : Développement de la filière bois-énergie

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, entreprises du territoire

**Démarrage de l'action :** 2023

### Objectifs :

La filière bois-énergie se développe à grande vitesse en France avec de plus en plus de ménages français, mais également de réseaux de chaleur, qui utilisent le bois comme moyen de production de chaleur.

Conscient de la richesse locale que représente sa ressource en bois, et en parallèle d'un plan de gestion forestière sur le territoire, le Grand Dole souhaiterait encourager l'émergence de la filière bois-énergie sur son territoire, qui représente donc un véritable enjeu énergétique des années à venir.

En effet, l'implantation de différentes structures de la filière permettrait de réellement relocaliser l'ensemble de la chaîne de production de chaleur à partir de bois : aujourd'hui, la production de bois et son utilisation comme moyen de chauffage sont localisés sur notre territoire, il s'agirait ici de relocaliser également les étapes intermédiaires de transformation de cette ressource avant son utilisation.

## Projet 4 : Coordination d'un plan de logistique urbaine avec les acteurs du territoire

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

### Objectifs :

Comme indiqué dans le diagnostic du PCAET du Grand Dole, la part des émissions de gaz à effet de serre du territoire liées au transport routier est de 55% quand l'on soustrait les émissions prédominantes des industries manufacturières (66% des émissions totales). Le transport routier hors autoroutes sur le territoire se décompose ainsi : 45% de poids lourds, 16% d'utilitaires, 2% de deux-roues et 38% de voitures individuelles. En parallèle des actions liées à la mobilité des personnes et la lutte contre l'autosolisme, le Grand Dole a donc identifié ici un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre en travaillant avec les entreprises et commerces du territoire, collaborer avec eux pour optimiser leurs déplacements et ainsi diminuer les émissions liées au transport de marchandises. En effet, 1000 à 2000 poids lourds traversent chaque jour le territoire (hors autoroutes).

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des activités inhérentes au transport des marchandises qui entrent, sortent et circulent en milieu urbain. On parle aussi de la logistique du « dernier kilomètre ».

Ce projet de collaboration avec les entreprises du territoire vise ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également les polluants atmosphériques liés au transport. Il est envisagé :

- d'évaluer plus précisément le volume de flux de camions de marchandises (tonnes/km, GWh consommés, kteq CO2 émis, autres polluants émis), si possible par zone sur le territoire. Des premiers éléments ont été fournis dans l'étude du plan de mobilité de la CAGD, nous devons aller plus loin en partenariat avec ATMO et APRR.
- de travailler sur les pistes de réduction potentielles (comme l'organisation de la logistique du centre piéton, la réduction du transit sur le contournement de Dole, travailler avec APRR sur une tarification adaptée pour le contournement de Dole, évaluer l'opportunité d'une plate-forme logistique, etc.)
- de mobiliser les entreprises de transport du territoire, développer la connaissance des mesures déjà mises en place par les transporteurs, créer des synergies possibles et les accompagner dans le changement de certaines pratiques.

## AXE 2 : INNOVATION ET COHÉSION DES POPULATIONS

### Fiche action : Adapter l'offre d'équipements publics aux besoins du territoire

Comme identifié dans le Programme Local de l'Habitat du Grand Dole, la ville centre perd en population quand le périurbain en gagne. Afin de répondre à ces enjeux démographiques, le Grand Dole et ses communes membres doivent adapter leur offre d'équipements publics sur le territoire en modernisant les équipements existants ou à défaut en créer de nouveaux. Comme dans les autres actions, l'ensemble des constructions et réhabilitations s'inscrivent dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et prévoient donc une isolation thermique et énergétique de qualité.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergie réalisées
- Surface d'espace de classe et de loisirs par enfant dans les écoles
- Etat des lieux des salles polyvalentes sur le territoire et taux d'occupation

#### Projet 1 : Construction d'une MAM

**Maître d'ouvrage :** commune de Falletans

**Démarrage de l'action :** 2025

**Coût prévisionnel de l'action :** NC

#### Projet 2 : Construction de nouveaux pôles scolaires

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Tavaux, Moisse, Menotey

**Démarrage de l'action :** 2024 et 2025

Commune	Projet	Budget HT
Tavaux	Création d'un nouveau groupe scolaire	9 040 000 €
Moisse	Construction du nouveau pôle scolaire	1 600 000 à 2 400 000 €
Menotey	Agrandissement de l'école avec construction d'un nouveau bâtiment	NC

#### Projet 3 : Autres équipements communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Auxange, Champagney, Archelange, Falletans

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Auxange	Réhabilitation ancienne école (installation mairie et logement communal à l'étage)	96 000 €
Champagney	Atelier communal (construction neuve)	80 000 €
Archelange	Rénovation bâtiment Cœur de Village (2e tranche)	160 000 €
Falletans	- Création d'une salle multi-usages : expositions, réunions, etc.) - Création d'une halle	NC NC

## Fiche action : Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)

Les rénovations citées ci-dessous ont toutes pour objectif d'obtenir une meilleure isolation thermique et énergétique des bâtiments publics. La baisse des consommations d'énergies qui devraient en découler contribuent aux ambitions du PCAET du Grand Dole et de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergies réalisées (kWh)
- Estimation de la surface de classe / espace loisirs par enfant

### MODERNISER LE PARC SCOLAIRE

#### Projet 1 : Continuité du Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra- et périscolaires de Dole

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** Décembre 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 12 000 000,00€ HT

##### Objectifs :

Dans la continuité des regroupements et réhabilitation des écoles Jeanne d'Arc / Pointelin d'une part, Wilson / Rockefeller / Commards d'autre part, la Ville de Dole souhaite poursuivre la rénovation de son parc scolaire, avec un objectif de réduire de 30% à 60% la consommation d'énergie des bâtiments ainsi rénovés. Ce vaste programme de rénovation concernerait ainsi :

- L'école Saint-Exupéry et la crèche Les Petits Loups
- L'école de la Bedugue
- L'école du Poiset
- L'école Beauregard
- L'école Rochebelle.

L'ensemble de ces travaux sont donc prévus sur la durée du mandat municipal.

#### Projet 2 : Travaux de réhabilitation, rénovation et de sécurisation des écoles sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Gevry, Choisey, Menotey, Archelange, Tavaux, Le Deschaux, Damparis

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025 selon les communes

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Changement de la chaudière de l'école	NC
Choisey	Changement de couverture et réfection de la charpente de l'école	80 000 €
Menotey	Réfection de la toiture de l'école et pose de panneaux photovoltaïques	88 000 €
Archelange	Isolation thermique et changement de chauffage de l'école	12 000 €
Tavaux	- Changement de chaudière dans le groupe Joliot Curie - Changement d'huissieries extérieures pour le groupe scolaire Pasteur	40 000 € 1 120 000 €
Le Deschaux	Réfection de la peinture dans les salles de classe de l'école	16 000 €
Le Deschaux	Isolation des combles de l'école	NC

## AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS

### Projet 1 : Isolation thermique des bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Peintre, Crissey, Damparis, Peseux, Rochefort-sur-Nenon, Nevy-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Peintre	Remise aux normes, modernisation du chauffage et isolation thermique d'un bâtiment communal	44 000 €
Crissey	Isolation thermique et modernisation du chauffage de la salle des fêtes	NC
Damparis	- Réfection complète de la façade de la mairie - Isolation des combles du bâtiment place 1er mai	NC NC
Peseux	Isolation extérieure de la mairie	NC
Rochefort-sur-Nenon	Réfection de la toiture des ateliers municipaux	43 200 €
Nevy-lès-Dole	Réfection de la toiture du bâtiment de la cure	33 376 €

### Projet 2 : Changement des moyens de chauffage dans les bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Gevry, Tavaux, Nevy-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Modernisation des chauffages de la mairie et des vestiaires du terrain de football	NC
Tavaux	Changement de chaudière du centre Gérard Philippe	120 000 €
Nevy-lès-Dole	- Pose de nouveaux radiateurs dans la mairie - Rénovation du système de chauffage de la salle polyvalente	9 600 € 29 200 €

### Projet 3 : Réhabilitation intérieure de bâtiments communaux

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Gevry, Abergement la Ronce, Archelange, Le Deschaux, Malange

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Remise aux normes de l'électricité d'un bâtiment communal	NC
Abergement la Ronce	- Mise en conformité de la cuisine de la salle des fêtes - Aménagement du local de la maison des jeunes	NC NC
Archelange	Modernisation de l'éclairage de la salle polyvalente	8 000 €
Le Deschaux	Réaménagement intérieur de l'agence postale communale	NC
Malange	Isolation phonique et réaménagement de la salle des fêtes	NC

## Fiche action : Moderniser et diversifier l'offre de mobilités

Dans le but d'atteindre ses objectifs fixés dans son PCAET, le Grand Dole souhaite agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport non routier sur son territoire. Pour cela, un plan de mobilité complet sera finalisé en décembre 2021 et permettra de donner les grands axes à développer en priorité (adaptation du réseau de bus, promotion du covoiturage, de l'autopartage, trajets à fort enjeu cyclable, etc.). Sans attendre les résultats de cette étude, le Grand Dole et les communes du territoire agissent d'ores et déjà pour l'aménagement de pistes cyclables et la promotion des modes doux en général.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables sur le territoire
- Fréquentation des voies cyclables
- Nombre de locations différentes du service Vdole
- Bilan carbone du réseau de bus par passager transporté
- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ou vélos à assistance électrique
- Bilan annuel des rechargements de véhicules électriques sur les bornes (kWh / borne)
- Fréquentation aire de covoiturage
- Émissions de gaz à effet de serre du secteur transport non routier

### Projet 1 : Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du plan Vélo

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** coût annuel de travaux défini au fur et à mesure

#### Objectifs :

Le développement des aménagements cyclables est une des composantes majeures de la politique vélo menée par la Ville de Dole. Le plan vélo se décline de 2021 à 2026 avec une programmation annuelle qui sera déterminée chaque année, en fonction du programme de voirie, des aménagements réalisés par les collectivités partenaires pour garantir un maillage cohérent.

Les itinéraires envisagés pour les années 2022-2026 comprennent : rive gauche du Doubs, avenue Northwich, avenue Eisenhower, les liaisons avec les communes voisines. La programmation de ces travaux et leurs coûts seront définis année après année.

### Projet 2 : Continuité du projet de développer la mobilité hydrogène

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

#### Objectifs :

La disponibilité de l'hydrogène coproduit issu du site Inovyn de Tavaux va de pair avec l'émergence d'un écosystème local de consommation de cet hydrogène, que ce soit pour des usages liés à la mobilité, au stationnaire ou au secteur industriel.

Nous connaissons le potentiel de consommation que représente le tissu économique local. Les usages directement liés à la collectivité, les flottes de bus (Délégué actuel Keolis), bennes à ordures ménagères (SICTOM) voire certains véhicules lourds utilisés par les services techniques mutualisés du Grand Dole sont particulièrement visés.

Le dossier de réponse à l'appel à projet «écosystèmes territoriaux de consommation d'H2» de l'ADEME, dont la finalisation est prévue en septembre 2021, posera un premier jalon fort dans le projet de mise à disposition (épuration, compression, transport) de l'hydrogène coproduit du site INOVYN, et formalisera un premier niveau de consommation local.

### Projet 3 : Développement des modes doux sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Damparis, Nevy-lès-Dole

**Démarrage de l'action :** 2023-2025

Commune	Projet	Budget HT
Damparis	Cheminement piétons et cycles pour relier les nouveaux lotissements aux écoles	NC
Nevy-lès-Dole	Entretien des chemins communaux	31 000 €

### Projet 4 : Mobilité décarbonée

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Champdivers, Moisse

**Démarrage de l'action :** 2023-2024

Commune	Projet	Budget HT
Moisse	Installation bornes de recharge VE	12 000 €
Champdivers	- Installation bornes de recharge VE sur l'aire de covoiturage - Achat véhicule électrique	16 000 € 24 000 €

## Fiche action : Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays Dolois – Pays de Pasteur est bien entendu lié à sa contractualisation avec la Région : Cap Territoire, dont le fil directeur est « Accueil et attractivité ». Par son travail de proximité avec les agriculteurs et sa promotion des circuits courts, il contribue également aux objectifs du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Part des produits locaux et/ou bio dans les menus proposés par le Syndicat Mixte de la Grande Tablée
- Fréquentation des marchés de producteurs du territoire
- Distance non parcourue (évitée) / an grâce à la relocalisation de l'approvisionnement (Km)
- Nombre d'animations grand public organisé par le PAT

### Projet 1 : Restructuration de la cuisine centrale et de la restauration scolaire (objectif de se conformer aux lois EGALIM et AGECE)

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte de la Grande Tablée

**Démarrage de l'action :**

**Coût prévisionnel de l'opération :**

#### Objectifs :

Le syndicat mixte de La Grande Tablée et sa cuisine centrale présente sur le territoire du Grand Dole confectionne environ 500 000 repas par an, répartis sur 67 sites livrés, dont 27 restaurants scolaires. 57% de ces repas sont à destination des écoles primaires, 4% des maternelles, 11% des collèges et 28% sont à destination des adultes et personnes âgées, avec de la livraison à domicile opérée par le CCAS de Dole ou pour les résidents des résidences seniors.

La Grande Tablée livre actuellement l'ensemble de ces repas dans des barquettes en polypropylène. Cependant, la loi EGALIM d'Octobre 2018 indique que l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite à partir du 1er janvier 2025 dans la restauration collective d'établissements d'accueil des moins de 6 ans, scolaires, et universitaires. Un essai avec des barquettes compostables en cellulose est actuellement en cours mais il est envisagé de passer sur des contenants en inox et la réhabilitation des cantines scolaires en self quand cela est possible.

La plus récente loi AGECE (Février 2020) avance même ce délai de remplacement des contenants au 1er janvier 2022 pour le portage de repas à domicile effectué par le CCAS (car plus de 4 repas livrés par semaine). La Grande Tablée doit ici trouver un moyen pour que l'ensemble des couverts et récipients utilisés pour ce service de restauration à domicile soient réemployables et fassent l'objet d'une collecte. Le Grand Dole et le Syndicat Mixte de la Grande Tablée doivent donc rapidement entamer une réflexion sur la réorganisation du service et investir pour réaliser les travaux des locaux de la cuisine centrale comme cela va sans doute s'avérer nécessaire.

En parallèle de ces mises en conformité, la Grande Tablée travaille déjà sur la réduction du gaspillage alimentaire en collaboration avec le CPIE de la Bresse du Jura. Un grammage réduit adapté aux repas des maternelles et des crèches a été mis en place et a déjà fait ses preuves.F

## Fiche action : Développer une offre culturelle innovante et de proximité

En adéquation avec les ambitions du CPER (attractivité, développement équilibré, promotion d'une offre culturelle moderne et innovante, etc.), le Grand Dole souhaite encourager tous les organisateurs de manifestations sportives et culturelles, de festivals, de fêtes ouvertes au public, à adopter un comportement éco-responsable dans leur organisation.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'abonnés annuels au service de médiathèque sur le territoire
- Nombre total d'oeuvres proposées au prêt par le réseau de médiathèques
- Nombre d'oeuvres référencées dans le catalogue en ligne
- Fréquentation du catalogue en ligne
- Nombre de participants aux manifestations culturelles organisées
- Quantité de déchets générés par les manifestations culturelles et sportives
- Présence de parkings sécurisés à vélo lors de manifestations
- Taux d'occupation de ces parkings à vélo

### Projet 1 : Poursuite de la stratégie Lecture publique 2030

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole  
**Démarrage de l'action :** 2021

#### **Objectifs :**

9 années après leur constitution en réseau intercommunal, le Grand Dole a décidé de formaliser une politique de Lecture Publique car les médiathèques n'en disposent pas.

La démarche a débuté en octobre 2020, elle permettra de disposer d'un Schéma de développement de la Lecture Publique 2030 à l'automne 2021.

Une stratégie ambitieuse est attendue, pour répondre, à horizon 2030, à 3 objectifs initiaux :

- 1- d'anticiper les nouveaux usages pour capter tous les citoyens d'aujourd'hui et de demain (sans distinction d'âge, de pratiques culturelles...)
- 2- préciser la mission des bibliothèques dans ce contexte
- 3- mieux répartir l'offre sur le territoire pour respecter le principe d'équité (d'accès et de qualité de service),
  - optimiser le réseau et revoir sa structuration, réinterroger son organisation en cercles à deux vitesses (tutelle Grand Dole / bibliothèques associées) et accroître sa qualité,
  - enclencher une dynamique interne de transformation, fédérer les équipes, construire un modèle de fonctionnement efficient et professionnaliser,
  - développer les services numériques.

## Fiche action : Améliorer le service de gestion des déchets en réduisant son impact environnemental

L'ensemble de ces projets sont conformes aux objectifs fixés dans le PCAET du Grand Dole et reprennent des fiches actions déjà envisagées dans le CTEI signé en 2020.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Caractérisation des déchets
- Quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant (kg OMR / hab / an)
- Quantité de déchets triés par habitant (kg bacs de tri / hab / an)
- Émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte des déchets (kteq CO2 / an)

### Projet 1 : Mise en œuvre de l'obligation de gestion séparée des biodéchets

**Maître d'ouvrage :** SICTOM

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :**

#### Objectifs :

La loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte fixe l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour 2025, l'Union Européenne renforce cet objectif en imposant aux pays membres la mise en place du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets au plus tard le 31 décembre 2023, de telle sorte que chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés au plus près de la production.

Dans ce contexte, le SYDOM du Jura lance en 2021 une étude pour apporter les réponses en terme de moyens à l'échelle départementale et adaptées à chaque syndicat local, dont le SICTOM de la zone de Dole. Elle devra permettre de définir les solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée adaptées à chaque territoire, ainsi que leur mise en œuvre technique, économique et opérationnelle.

Le SICTOM de la zone de Dole est partie prenante du comité de pilotage dédié à cette étude, dont les conclusions sont attendues pour le 1er semestre 2022.

Suite aux scénarii que proposera cette étude, le SICTOM de la zone de Dole et le Grand Dole devront conjointement travailler à la mise en œuvre du scénario choisi.

### Projet 2 : Plan de prévention des déchets

**Maître d'ouvrage :** SICTOM

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel :**

#### Objectifs :

Afin de poursuivre les objectifs de la loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte :

- réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage,
- augmenter la quantité de déchets valorisés.

Un programme de communication en faveur de la prévention est porté par le SYDOM du Jura et des actions de prévention sont menées localement par le SICTOM de la zone de Dole : animations sur le tri des déchets, accompagnement à la mise en place de composteurs, réunions d'informations, etc., en direction de différents publics : écoles, associations, entreprises, communes ...

En perspective, de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour 2024, des actions de prévention spécifiques seront à mener : application des gestes de tri, lutte contre le gaspillage alimentaire, fonctionnement et entretien d'un composteur, pratiques de jardinage au naturel (broyage, mulching,...), et des partenariats seront à rechercher pour relayer les messages et les pratiques.

Un plan de prévention plus global pourrait être envisagé pour favoriser la réduction, la réparation et le réemploi.

### Projet 3 : Aménagement sur les communes de dispositifs pour la collecte des déchets

Maitre d'ouvrage : commune de Abergement la Ronce, Eclans-Nenon

Démarrage de l'action : 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Abergement La Ronce	Aménagement d'une aire de dépôt collectif des déchets verts	NC
Eclans-Nenon	Aménagement d'une aire de dépôt collectif des déchets verts	NC

## Fiche action : Améliorer le service de gestion de la ressource en eau et le maintien de sa qualité

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Part des stations d'épuration du territoire aux normes
- Part des installations d'Assainissement Non Collectifs suivis et remis aux normes
- Taux de fuite sur le réseau d'eau potable
- Consommation d'eau des bâtiments communautaires (m3)
- Capacité de stockage d'eau de pluie sur les bâtiments publics
- Part des milieux humides en bonne santé sur le territoire
- Durée de l'arrêtée sécheresse / an

### Projet 1 : Etude sur la ressource en eau du territoire et adaptation au changement climatique

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :**

**Objectifs :**

L'objectif est de réaliser un inventaire et un diagnostic des ressources en eau du territoire, de caractériser leur vulnérabilité aux incidences du changement climatique afin de construire un programme d'actions contribuant aux économies d'eau, au partage de la ressource, à l'optimisation des ouvrages hydrauliques et à la préservation des ressources majeures.

### Projet 2 : Etude sur la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes

**Démarrage de l'action :** 2023

**Objectifs :**

Face aux enjeux du réchauffement climatique et à la multiplication des sécheresses, la collectivité et les acteurs du territoire s'intéressent déjà depuis longtemps à étudier la sensibilité de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif. Ici, le Grand Dole souhaiterait en plus étudier la sensibilité des nappes phréatiques face aux pollutions extérieures, c'est-à-dire étudier la ressource en eau d'un point de vue qualitatif. L'objectif étant d'identifier les pollutions probables sur le territoire et qui pourraient gravement impactées la ressource.

### Projet 3 : Restauration d'une annexe hydraulique de la Clauge (ancien méandre de l'Usine)

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 36 100 € TTC

**Objectifs :**

La Clauge compte de nombreuses annexes hydrauliques dont la plupart ne sont que rarement connectées (en période de crue uniquement) du fait notamment de l'incision de son lit mineur. La plupart de ces annexes correspondent à des vestiges de son ancien tracé méandrique avant les importants travaux de rectification qui ont eu lieu principalement au cours du XIXème siècle. Pour autant, ces milieux constituent un lieu de repos, d'alimentation et de frais privilégié pour un grand nombre d'espèces piscicoles colonisant la Clauge (brochet, lotte de rivière, vairon, etc.).

L'ancien canal usinier situé sur la commune de Dole, à Goux, fait partie de ces annexes dont la fonctionnalité avec la Clauge est fortement limitée par un bouchon obstruant sa connexion aval. Dans le cadre de cette action, il est ainsi proposé de rouvrir cette annexe par suppression du bouchon aval et de favoriser la connectivité avec la Clauge en retirant la végétation localisée dans le chenal d'alimentation

du bras mort, tout en prenant garde à ne pas entraîner une vidange trop rapide de la morte. Ainsi, la cote d'arasement du bouchon terreux devra permettre le meilleur compromis entre connexion hydraulique et maintien d'une hauteur d'eau adaptée à la vie aquatique (et notamment piscicole) dans le bras mort durant une période significative.

Les caractéristiques du site permettent d'envisager une connectivité de l'annexe de façon permanente mais uniquement par l'aval. Pour une reconnexion par l'aval, les actions suivantes seront nécessaires :

- Suppression du bouchon aval ;
- Reprofilage du lit de l'annexe ;
- Intervention sur la végétation rivulaire.

## Projet 4 : Observatoire de la mobilité du Doubs

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 67 500 € TTC (phase étude) ; 1,5 M € TTC (travaux)

### Objectifs :

La digue de protection de Champdivers, propriété de l'État, connaît depuis plusieurs années d'importants désordres au lieu-dit « La Croze ». Dans le cadre d'une convention de mandat, l'État a délégué au SMDL le portage des études et travaux de réfection de cette digue selon un programme prévisionnel de 1,2 M€. Aussi, la nécessité d'étudier un déplacement d'une partie de la digue de Champdivers a été souligné et validé par l'État. Cependant, eu égard au temps d'étude nécessaire à ce potentiel déplacement, une première phase de travaux a été mise en œuvre (2019-2020) afin de maintenir le niveau de protection contre les inondations (protection temporaire de l'ouvrage et démantèlement des contraintes en rive opposée).

En ce sens, la démarche globale suivante :

- Engager une intervention d'urgence regroupant une intervention de sécurisation immédiate et temporaire de la portion de la digue de Champdivers directement exposée aux processus d'érosion externe, complétée par une intervention sur la rive gauche du Doubs (1,2 M€),
- Suivre l'évolution du méandre et de la digue ;
- Mettre en œuvre un programme d'aménagement plus durable envisageant la restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du tronçon global Molay/Champdivers sur le Doubs intégrant le potentiel déplacement de la digue.

Pour la bonne poursuite de l'opération, tant sur la sécurisation de la zone protégée par la digue appartenant à l'État que sur la restauration de l'ensemble des fonctionnalités écologiques du cours d'eau sur un tronçon large compris entre le pont de Molay et le pont de Champdivers, il est nécessaire de réaliser des études de définition d'un programme de restauration de l'EBF et d'assurer sa mise en œuvre travaux.

Dans une logique globale de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs, les travaux devront répondre aux problématiques suivantes :

- Déplacement d'une portion de la digue de Champdivers ;
- Gestion des ouvrages de la carrière Pernot ;
- Usage agricole des terrains ;
- Problématique du dépôt amont pont de Champdivers ;
- Incidences hydrauliques des scénarii de restauration ;
- Restauration de la dynamique alluviale.

## Projet 5 : Restauration du corridor fluvial de la Loue – Zone pilote Augerans – Nevy-lès-Dole

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte Doubs Loue

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 200 000 € TTC (1ère tranche)

### Objectifs :

La Basse vallée de la Loue a connu depuis la fin du 19ème siècle et principalement dans la moitié du 20ème siècle d'importants travaux d'aménagement. Ces travaux avaient pour objectif principal de réduire la sinuosité de la rivière et ses érosions de façon à limiter la submersion et l'érosion des terres de la vallée afin d'en favoriser la valorisation agricole, et dans une moindre mesure de protéger quelques zones urbanisées, contre les inondations.

Ces travaux ont répondu à leurs objectifs mais ont eu pour conséquence de modifier considérablement le fonctionnement géodynamique et écologique du cours d'eau. Ainsi, la réduction de plus de 20% de son linéaire a entraîné une incision généralisée de la rivière (de -0.5 m à -2 m suivant les secteurs). Malgré une tendance à l'accalmie ces 20 dernières années, ces impacts restent présents et ont pris également une autre dimension avec ceux secondaires liés aux aménagements de seuils réalisés pour en contenir l'étendue (47% du linéaire a été transformé en plan d'eau). La rivière présente ainsi des habitats simplifiés et banalisés, impactant la biodiversité de la vallée. Les impacts s'expriment également sur la ressource en eau à travers l'augmentation des températures et l'aggravation des effets de l'eutrophisation. L'abaissement du niveau moyen de la nappe d'accompagnement de la Loue constitue également un enjeu quantitatif pour cette ressource.

Alors qu'on le peut craindre que ces problématiques soient exacerbées par le réchauffement climatique, les enjeux économiques et de santé liés à l'exploitation de la ressource pour l'irrigation agricole et l'alimentation en eau potable sont également à considérer. Enfin le corridor fluvial de la Loue constitue un élément majeur du paysage local, du cadre de vie et du tourisme sur ce territoire.

Face à ce constat, les acteurs du territoire et institutionnels ont décidé d'engager un programme d'actions sur une zone pilote s'étendant sur les territoires des communes de La Loye, Augerans, Souvans et Nevy-lès-Dole. Une enveloppe de 1.2 M d'euros a été ainsi affectée pour la période 2020-2024.

L'objectif global du projet est la restauration physique de la Loue par la mise en œuvre du principe de l'espace de liberté sur la zone « Pilote ». Il comprend la suppression des contraintes latérales du cours d'eau pour la restauration de ses capacités érosives, de sa mobilité latérale, l'amélioration des capacités d'expansion des crues, l'encouragement de la dynamique fluviale, la gestion des annexes alluviales... Des actions de préservation des enjeux (berges, digues, seuils) sont intégrées de la même manière au programme.

## Projet 6 : Mise en conformité des réseaux eau et assainissement sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes du Deschaux, d'Abergement la Ronce, de Malange

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Le Deschaux	Aménagement d'assainissement non collectif pour des logements communaux	24 000 €
Abergement la Ronce	Etude assainissement, aide et travaux pour mise en conformité	1 200 000 €
Malange	Etude et gestion de l'eau pluviale	NC

## Fiche action : Sécuriser l'espace public

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de rues couvertes par la vidéoprotection
- Nombre d'accidents ou altercations sur les zones accidentogènes / sensibles
- Gravité des accidents ou altercations sur les zones accidentogènes / sensibles
- Consommation de l'éclairage public
- Nombre de points lumineux rénovés

### Projet 1 : Vidéoprotection sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Saint-Aubin, Dole, Choisey, Crissey et Champdivers

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Saint-Aubin	Installation de caméras de vidéo surveillance	64 000 €
Champdivers	Installation de caméras – phase 5 et 6	16 000 €
Dole	Poursuite du déploiement de la vidéoprotection	NC
Crissey	Installation de 7 caméras de surveillance (2 <sup>ème</sup> phase)	48 965 €
Choisey	Installation de caméras (2 <sup>ème</sup> phase)	48 965 €

### Projet 2 : Poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** 150 000 € HT par an sur 5 ans (2022-2027)

**Objectifs :**

Le renouvellement des sources lumineuses en LED permet de faire des économies d'énergie, de réduire les factures d'électricité et d'apporter un éclairage plus qualitatif. La rénovation complète de l'éclairage public en LED devra être établie avec une programmation pluriannuelle.

### Projet 3 : Modernisation de l'éclairage public sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Frasne-les-Meuilières, Damparis, Parcey

**Démarrage de l'action :** 2023 - 2026

Commune	Projet	Budget HT
Frasne-les-Meuilières	Rénovation de l'éclairage public (LED)	NC
Damparis	Remplacement des anciens luminaires extérieurs par des LED	24 000 € HT / an
Parcey	Remplacement des anciens luminaires extérieurs par des LED	NC

## Projet 4 : Sécurisation de la voirie sur les communes

Maîtres d'ouvrage : communes de Gevry, Vriange, Foucherans, Villette-lès-Dole, Peintre, Lavangeot, Aumur, Frasne-les-Meuilières, Auxange, Choisey, Menotey, Champdivers, Tavaux, Archelange, Peseux, Damparis, Saint-Aubin, Brevans, Le Deschaux, Authume, Falletans, Dole et Parcey.

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Rue de Molay (réfection, avec emplacement parking)	NC
Vriange	Rue des Perrières (réfection)	28 800 €
Foucherans	- Chemin des cerisiers - Impasse des Coquelicots - Route et parking devant stade - Place Pasquier - dont Parking école primaire - Rue de Damparis (après passage à niveau)	18 646 € 85 140 € 65 520 € 220 800 € NC
Villette-lès-Dole	Installation bordures sur la RD 405	NC
Peintre	- Rue de Flammerans (renforcement fossé, pose tuyau, bordures, réfection route) - Rue de Menotey (village); trottoirs et caniveaux - Rue de Menotey (VC); remise en état sous-sol + voirie - Rue de Menotey (VC); remise en état sous-sol + voirie	3 936 € 5 440 € 1 720 € 1 720 €
Lavangeot	Voirie et trottoirs	NC
Aumur	Rue des chênes (création en alvéolé minéral et parking alvéolé en herbe)	113 484 €
Frasne-les-Meuilières	Elargissement route reliant grande rue à D37	13 600 €
Auxange	Réfection voirie communale «cœur de village» (revêtement et caniveaux)	24 000 €
Choisey	Aménagement cœur de village - phase 1 : rue d'Aval (trottoirs, places, voirie, espaces verts...)	348 000 €
Menotey	Voirie Chemin en Rouget (réfection totale)	5 600 €
Champdivers	- Rue des Tilleuls (aménagement chaussée et trottoirs 1e tranche) - Rue des Tilleuls (aménagement chaussée et trottoirs 2e tranche)	56 000 € 56 000 €
Tavaux	- Trottoirs divers (modification revêtement) - Nouvel espace de stationnement Parc des Vernaux - Parc des Vernaux (place événementielle) - Place de la gare (nouvel espace de stationnement) - Réfection voirie communale	160 000 € 360 000 € 544 000 € 200 000 € 240 000 €
Archelange	- Voirie Rue du Soleil levant - Voirie Rue des Fiots	16 000 € 16 000 €
Damparis	- Rue des Cosaques : réfection complète voirie et trottoirs, cheminement piétons et organisation stationnement - Place de la Fontaine : création stationnement, organisation des flux	NC NC
Peseux	- Sécurisation voirie (création mini-rond point Rue de Saint-Loup) - Réfection carrefour RD673 / Rue de Saint-Loup	NC NC
Saint-Aubin	- Aménagement de la voirie dans le centre (Chaucidoux et sécurisation piéton) - Sécurisation entrée du village Dijon (feux intelligents) - Aménagement sécuritaire rues annexes (coussins berlinois) - Création chemin piétonnier rue de Dole - Réfection de voirie sur la commune	40 000 € 8 000 € 6 400 € 8 000 € 40 000 €

Brevans	Voirie Rue de la Courbe (réfection totale voirie et abords)	NC
Le Deschaux	- Réfection voiries communales - Création de ralentisseurs - Aménagement parking salle des fêtes	120 000 € 16 000 € NC
Authume	- Réfection rue du chemin blanc - Autres voiries	160 000 € 160 000 €
Falletans	Création parking 6 places pour la mairie (avec déconstruction / reconstruction d'un mur en pierre)	NC
Parcey	Sécurisation RD905 (sortie direction Nevy-lès-Dole)	NC
Dole	Sécurisation de diverses voiries communales	NC

## Fiche action : Poursuivre la transformation numérique du territoire

Le développement du numérique est un véritable enjeu d'attractivité du territoire comme mentionné dans le CPER et le SRDEII. Il permet également le gain de performance des services publics pour la population.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de communes couvertes par la fibre optique FTTH
- Nombre d'ateliers numériques organisés par an
- Nombre de participants à chacun de ces ateliers numériques
- Économies de papiers réalisées dans le service Autorisation Droit des Sols

### Projet 1 : Continuité du déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Conseil départemental 39  
**Démarrage de l'action :** 2021

**Objectifs :**

Le 12 juillet 2017, le Département du Jura et la CAGD ont signé une convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit. Dans cette convention, la CAGD a établi une liste des communes à traiter prioritairement, en fonction du débit de connexion internet très faible de certaines communes et suivant des facteurs économiques. Les communes concernées sont toutes les communes de la CAGD qui ne faisaient pas partie de la première phase et également toutes celles qui ont bénéficié de la montée en débit lors de la 1ère phase.

### Projet 2 : Territoire intelligent : solution intégrée pour une gestion augmentée des données

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole  
**Démarrage de l'action :** 2021  
**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

**Objectifs :**

Afin d'optimiser la gestion opérationnelle des services ainsi que la gestion des ressources, il est envisagé de développer des outils numériques sur le territoire du Grand Dole, en commençant par les thématiques ayant le plus de potentiel d'amélioration : les mobilités, la gestion de la voirie et des bâtiments. L'optimisation des services urbains est primordiale afin de réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité tout en maintenant sa performance.

Les objectifs sont l'amélioration de la sécurité sur le territoire, une meilleure performance des services publics qui entraîne économies réelles et satisfaction du citoyen.

L'utilisation d'outils numériques par les services de la collectivité permettrait de lever certains blocages et permettre ainsi une meilleure collaboration entre services : combler les potentiels manques d'échanges et de non traçabilité de l'information, optimiser les temps d'échange, limiter les procédures internes complexes et non mutualisées.

Il s'agirait dans un premier temps d'identifier les outils existants et d'améliorer leur performance, d'augmenter leur utilité réelle en les exploitant complètement, et également d'étudier les solutions innovantes qui complèteraient les besoins de la collectivité et développer les plus adaptées pour le territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole réfléchissent conjointement à la mise en place d'un tel système au sein de leurs services.

## Fiche action : Assurer un accès à la santé pour tous

La santé facilement accessible pour tous est un enjeu commun à la plupart des Schémas Régionaux en cours, un des axes majeurs du contrat Cap Territoire porté par le Pays Dolois, ainsi qu'une forte volonté politique du territoire du Grand Dole et de ses communes.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Taux d'occupation des résidences seniors
- Nombre de dossiers de demandes en attente pour les résidences seniors et EHPAD
- Nombre de médecins traitants par habitant sur le territoire

### Projet 1 : Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

**Maître d'ouvrage :** Pays Dolois – Pays de Louis Pasteur

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 3 000 000 € HT

#### Objectifs :

Lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2018, le Pays Dolois a approuvé la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) l'échelle de son territoire.

Le Contrat Local de Santé est un dispositif de gouvernance partagée entre les collectivités territoriales et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

5 axes ont été validés lors du dernier COPIL de novembre 2019 :

- Développer l'offre de soins de premier recours et de spécialistes.
- Créer des environnements favorables pour l'accès aux soins et la prévention en santé.
- Conforter les actions de prévention et promotion en santé.
- Renforcer la coordination des partenaires dans l'accompagnement des plus fragiles et la sécurisation des parcours.
- Agir sur l'environnement dans le but d'améliorer la santé des habitants.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19, le travail mené autour du CLS en partenariat avec l'ARS est fortement ralenti. Nous espérons une reprise au second semestre 2021.

### Projet 2 : Développement des maisons de santé sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Crissey, Parcey, Le Deschaux

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Crissey	Construction d'une nouvelle maison médicale	NC
Le Deschaux	Création d'une maison médicale et pharmacie	NC
Parcey	Création pôle santé	NC

### Projet 3 : Construction d'habitats seniors et développement de l'habitat inclusif

**Maîtres d'ouvrage** : communes de Crissey, Saint-Aubin, Falletans, Champdivers, Tavaux, Dole, Authume

**Démarrage de l'action** : 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Crissey	Création de nouveaux habitats seniors dans un nouvel ensemble immobilier	NC
Saint-Aubin	Création de 6 logements seniors	400 000 €
Falletans	Création d'un logement senior	NC
Champdivers	Aménagement de nouveaux habitats seniors	200 000 €
Tavaux	Aménagement de nouveaux logements seniors	NC
Dole	Aménagement de nouveaux logements seniors	NC
Authume	Création de nouveaux logements seniors	NC

# AXE 3 : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

## Fiche action : Assurer un accès pour tous aux infrastructures sportives

L'ensemble des projets présentés dans cet axe Attractivité sont conformes aux enjeux du SRADDET et du CPER de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans un objectif de cohésion territoriale et de rayonnement à l'échelle nationale. Toutes les rénovations de bâtiments sont envisagées de manière énergétique afin de réaliser des économies d'énergie, comme préconisé dans le PCAET du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergies réalisées
- Nombre de manifestations sportives de grande ampleur organisées sur le territoire

### Projet 1 : Rénovation et extension des vestiaires du stade Paul-Martin à Tavaux

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 583 000,00 € HT

#### Objectifs :

Dans le cadre de sa compétence optionnelle portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite effectuer des travaux de réhabilitation, extension et rénovation des vestiaires et d'un terrain du stade Paul-Martin à Tavaux. Ce stade est composé de quatre terrains en herbe et d'un synthétique, de six vestiaires avec douche et d'une tribune de 300 places.

Les travaux envisagés consisteront notamment à :

Créer une extension des vestiaires existants de 149 m<sup>2</sup>,

Rafraîchir les vestiaires existants (enduits, dépose des faux plafonds, réalisation de chape et mise en place de carrelage, ajout de colonnes de douches, réalisation de deux vestiaires arbitres, rénovation des peintures, de la plomberie, des sanitaires et de l'électricité, etc.),

Réaliser une zone de stockage (plateforme en béton),

Rénover le terrain en gazon synthétique.

### Projet 2 : Espace Elancia à Tavaux

**Maître d'ouvrage :** Commune de Tavaux

**Démarrage de l'action :** 2024-2025

**Coût prévisionnel de l'opération :** 1 120 000 € HT

#### Objectifs :

La commune de Tavaux aménage le nouvel espace Robert Sadosky, avec diverses salles d'activités sportives, dont un dojo.

### Projet 3 : Aménagement des terrains du Pasquier

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 264 050,00€ HT

#### Objectifs :

Localisé au sud et en contrebas de la vieille ville de Dole, le site de la plaine sportive du Pasquier est une vaste étendue plane de 10 hectares dédiée à la pratique sportive de plein air. Il est entouré du lit naturel du Doubs sur sa partie Ouest, du Canal Rhin / Rhône au nord et d'un petit canal de raccordement sur la partie Est. Les accès au site s'effectuent au moyen du pont Louis XV dédié aux véhicules et de plusieurs passerelles piétonnes notamment depuis le centre-ville (passerelle Prélot) et depuis la Commanderie, de l'autre côté du Doubs.

Actuellement, la plaine sportive du Pasquier se compose de 6 terrains d'entraînement pour le football et le rugby et de nouveaux vestiaires.

En effet, en 2019, la ville de Dole a décidé de rénover les vestiaires qui n'étaient plus adaptés compte tenu de leur degré de vétusté. Un nouveau bâtiment a été construit, ce dernier se compose de plusieurs vestiaires, douches, bureaux, toilettes femmes, toilettes hommes, toilettes publiques, locaux de rangement, local technique et d'un espace « club house » (espace de convivialité).

Dans la continuité de ce projet, la municipalité souhaite poursuivre, en 2021, avec l'aménagement des terrains sportifs et de leurs abords.

## Projet 4 : Réhabilitation énergétique du gymnase Lachiche à Dole

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :**

**Coût prévisionnel de l'opération :** 656 343,60 € HT

**Objectifs :**

Le gymnase Monique et Henri LACHICHE est une salle multisports mise en service en 1973. Situé rue de Chau à Dole l'ouvrage est composé de 3 espaces :

- Une aire d'évolution sportive d'une surface de 750m<sup>2</sup>
- Un espace rangement, 2 blocs sanitaires et vestiaires, 1 local de réserve pour le matériel de sport, 1 local électrique, 1 bureau « arbitre », 1 chaufferie,
- Des gradins actuellement utilisés en salle de gymnastique de 183m<sup>2</sup>

Cette salle est utilisée toute la semaine par le collège Ledoux et le week-end par les clubs sportifs.

Une étude de faisabilité a été engagée le 19/03/2021. Cette dernière prescrit divers travaux permettant une mise en conformité des installations techniques, l'accessibilité PMR, le rafraîchissement des locaux ou encore l'amélioration énergétique du bâtiment.

## Projet 5 : Aménagement d'un parking complémentaire pour desservir l'espace Pierre Talagrand

**Maître d'ouvrage :** Dole

**Démarrage de l'action :**

**Objectifs :**

Afin de mieux desservir le nouvel espace Pierre Talagrand, il est envisagé de démolir l'ancienne maison des syndicats et d'autres bâtiments annexes rue du vieux château : les dispositions du PSMV sont obsolètes et doivent être modifiées pour imaginer le site au regard des évolutions qu'a connu le secteur et pour l'adapter aux nouvelles fonctions urbaines de l'espace Arsenal Precipiano.

## Projet 6 : Travaux de réhabilitation et rénovation des équipements sportifs sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Gevry, Moisse, Choisey, Tavaux, Archelange, Rochefort-sur-Nenon

**Démarrage des actions :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Terrain multisport	NC
Moisse	- Création d'un nouveau gymnase - Création d'un 2nd vestiaire au stade de football - Mise en place de l'arrosage automatique du terrain de football	800 000 € 160 000 € 37 040 €
Choisey	Création d'un nouveau circuit sportif et de loisirs (pump track)	40 000 €
Tavaux	Rénovation du club house au tennis	144 000 €
Archelange	- Réfection des vestiaires du stade de football - Réfection de la pelouse du stade de football	8 000 € 12 000 €
Rochefort-sur-Nenon	Aménagement du nouveau gymnase	NC

## Fiche action : Développer les équipements touristiques, de loisirs et de plein air

Le développement des équipements touristiques ci-dessous correspondent aux ambitions du SRADDET et du CPER de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et la transformation de la « voie Grévy » en voie douce est en parfait accord avec la politique cyclable actuelle du département du Jura.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation touristique
- Fréquentation du canal

### Projet : Aménagement ou réhabilitation d'aires de jeux et de parcours santé sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Lavans-lès-Dole, Nevy-lès-Dole, Foucherans, Abergement la Ronce, Rochefort-sur-Nenon

**Démarrage de l'action :** 2023

Commune	Projet	Budget HT
Lavans-lès-Dole	Réaménagement aire de jeux et aire de pique-nique	NC
Nevy-lès-Dole	Création d'une nouvelle aire de jeux	15 120 €
Abergement la Ronce	Création d'une nouvelle aire de jeux au niveau du vieux pont	32 000 €
Foucherans	Création d'un parcours santé	NC
Rochefort-sur-Nenon	Aménagement d'une plaine de jeux	400 000 €

## Fiche action : Protéger et mettre en valeur la biodiversité

Les projets ci-dessous sont issus entre autres des ambitions du PCAET et du CPER de protéger la biodiversité sur notre territoire. L'observatoire de la biodiversité est également une action issue du CTEI du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Suivi des températures dans les zones urbaines
- Nombre de m<sup>2</sup> végétalisés sur l'espace public du territoire
- Nombre de communes impliquées dans l'Observatoire de la biodiversité
- Nombre de points noirs de continuité écologique identifiés

### Projet 1 : Création d'une forêt primaire au centre du village de Saint-Aubin

**Maître d'ouvrage :** Saint-Aubin

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 12 800 € HT

### Projet 2 : Plan de gestion forestière sur le territoire

**Maîtres d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole, communes du territoire

**Démarrage de l'action :** 2023

#### Objectifs :

Enjeu identifié lors des ateliers de construction du projet de territoire, les communes du Grand Dole sont demandeuses d'un appui à la mise en place de leurs plans de gestion forestière.

La forêt et les milieux semi-naturels occupent une grande part de la surface du Grand Dole (environ 35%), dont des forêts communales ainsi que des forêts privées.

Avec l'essor de la filière bois-énergie et la demande croissante des matériaux de construction en bois, la pression sur les forêts françaises augmente. Conscient de cette richesse sur son territoire, le Grand Dole en collaboration avec ses communes membres souhaite mettre en place un plan de gestion forestière afin de :

- mieux connaître son bois et ses forêts,
- définir des objectifs durables et suivre attentivement l'évolution de sa forêt avec des bilans périodiques,
- établir un programme précis de coupes et de travaux.

Avec une diffusion large de cette connaissance, également à destination des propriétaires privés que nous souhaiterions inclure dans notre gestion durable des forêts, ce plan de gestion permettrait de faciliter pour tous les choix et les décisions à prendre.

## Fiche action : Faire émerger une culture environnementale sur le territoire

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de participants pour ces animations
- Fréquentation des pistes cyclables
- Moyenne du nombre journalier de voitures individuelles en circulation sur les routes départementales
- Émissions de gaz à effet de serre du transport routier (voitures individuelles et 2 roues) sur le territoire
- Suivi des demandes d'autorisation de travaux sur le territoire : nombre de travaux ou réhabilitation comprenant une isolation thermique et énergétique

### Projet : Poursuite du plan global de sensibilisation à l'environnement

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2021

**Coût prévisionnel de l'opération :** sera défini courant 2021

#### Objectifs :

Dans le but d'impliquer la population du territoire dans la protection de l'environnement et d'encourager le changement de pratiques, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan global de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET et en parallèle des animations Natura 2000 déjà mises en œuvre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage la mise en place :

- De séances publiques de sensibilisation sur de multiples thématiques liées à la protection de l'environnement, qui appuieront le développement en parallèle des pistes cyclables sur le territoire, du déploiement de bornes de recharge électrique pour les véhicules, de la mise en place du tri à la source des biodéchets obligatoire au 1er janvier 2024, etc. L'objectif est donc de fournir un complément efficace de communication et d'animation pour que la population prenne en main ces sujets.
- D'interventions d'associations de sensibilisation dans les écoles et favoriser les sorties en nature avec ces associations ;
- De nouveaux jardins partagés sur le territoire, en fonction des demandes des communes et des habitants.

## Fiche action : Lutter contre les pollutions visuelles

Le RLPI actuellement en phase d'élaboration est complémentaire au PLUI du Grand Dole. La lutte contre les pollutions visuelles est un élément important pour veiller à l'attractivité du territoire et à la mise en valeur du patrimoine sur le territoire, objectif commun à l'ensemble des schémas régionaux en cours.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de panneaux publicitaires supprimés sur le territoire
- Mesure métrique des réseaux secs enterrés d'ici 2026

### Projet : Enfouissement de réseaux secs

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Romange, Gredisans, Falletans, Auxange, Champdivers, Brevans, Le Deschaux, Chevigny, Parcey

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025

Commune	Projet	Budget HT
Romange	3ème tranche enfouissement des réseaux	56 000 €
Gredisans	Aménagement des nouvelles parcelles constructibles	120 000 €
Falletans		NC
Auxange	Enfouissement route des Vernes	24 000 €
Champdivers	2nde tranche enfouissement réseaux secs	60 000 €
Brevans	Enfouissement des réseaux rue de la courbe	NC
Le Deschaux	- Enfouissement des réseaux secs (EFD et téléphone) - Renforcement électrique réseau	NC NC
Chevigny	Enfouissement ligne électrique rue de Peintre et rue de Rainans	NC
Parcey	Enfouissement réseaux secs	90 000 €

## Fiche action : Renforcer la rénovation énergétique de l'habitat et garantir une offre de logements équilibrée sur le territoire

L'ensemble de ces projets sont conformes aux objectifs fixés :

- dans le PLUI,
- dans le programme Action Cœur de Ville,
- dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- et aux recommandations énergétiques du PCAET du Grand Dole.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Nombre de nouveaux logements
- Nombre de dossiers de demandes d'aides à la rénovation accompagnés par an
- Nombre de rénovation thermique de logements par an
- Économies d'énergies réalisées grâce à ces rénovations
- Nombre de résidents en éco-quartiers sur le territoire

### Projet 1 : Développer et accompagner l'urbanisme durable - éco-quartier de Dole

Maître d'ouvrage : Dole

#### Objectifs :

Le marché foncier se raréfie et la prise en compte du dérèglement climatique ne peut qu'inviter à développer une nouvelle offre d'habitat, plus dense, plus vertueuse au plan environnemental (gestion énergétique, limitation de l'imperméabilisation, non-crédation d'îlots de chaleur, logique de mobilité optimisée, etc.) ; il est nécessaire que la collectivité initie une politique amenant les professionnels de l'immobilier à sortir du pavillonnaire classique hérité des années 60/70 et du foncier abondant et bon marché.

Plusieurs opérations peuvent servir de «laboratoires» à de nouvelles formes urbaines :

- Espace Rotondes,
- Zone du Boichot
- Site fret ferroviaire de la Bedugue,
- Opérations au gré des opportunités offertes par le foncier stratégique identifié sur les communes (repérage de friches)
- A plus long terme, des opérations habitat complémentaires à la requalification du site zone portuaire.
- Secteur La Paule sur un phasage long.

### Projet 2 : Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de logements

Maîtres d'ouvrage : communes de Vriange, Champdivers, Falletans, Rochefort-sur-Nenon

Démarrage de l'action : 2023 à 2025 selon les communes

Commune	Projet	Budget HT
Vriange	Création de logement dans l'ancienne mairie	240 000 €
Champdivers	Création de 2 nouveaux logements grâce à la réhabilitation d'un bâtiment communal	152 000 €
Falletans	Création d'appartements locatifs	NC
Rochefort-sur-Nenon	Réhabilitation des anciens cabinets médicaux pour création de logements	NC

### Projet 3 : Rénovation de logements communaux

Maîtres d'ouvrage : communes de Tavaux et du Deschaux

Démarrage de l'action : 2023 à 2025 selon les communes

Commune	Projet	Budget HT
Tavaux	Rénovation des logements de l'ex-gendarmerie	120 000 €
Le Deschaux	Réfection logement communal (isolation, chauffage, électricité)	40 000 €

### Projet 4 : Aménagement de nouveaux lotissements sur les communes

Maîtres d'ouvrage : communes de Tavaux, Champvans

Démarrage de l'action : 2023 à 2025 selon les communes

Commune	Projet	Budget HT
Tavaux	Phase 3 viabilisation lotissement la Vuillardière	2 240 000 €
Champvans	Création d'un nouveau lotissement (voirie et réseaux)	1 280 000 €

## Fiche action : Poursuivre la décarbonation de l'énergie consommée sur le territoire

Les actions ci-dessous, portées par des élus locaux volontaires, répondent aux objectifs que le Grand Dole s'est fixé dans son PCAET mais également aux ambitions de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (kWh)
- Nombre de bâtiments raccordés au chauffage urbain
- Part de biomasse dans les sources d'énergies du chauffage urbain

### Projet 1 : Mise en œuvre du Schéma Directeur du réseau de chauffage urbain

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

#### Objectifs :

La Loi de Transition Énergétique de 2015 rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur existants. Il doit constituer un outil de réflexion et de développement pour un réseau plus performant et comportant plus d'énergie renouvelable.

Le schéma directeur rappelle que le réseau actuel est :

- un réseau à mixité majoritairement renouvelable,
- fiable car fournit sans interruption la chaleur toute l'année,
- bien développé avec une grande densité d'énergie (le double de la densité moyenne pour cette catégorie de réseau),
- compétitif en coût global face aux solutions gaz.

Le réseau est en délégation de service public pour une durée de 24 ans, attribuée à Socram (filiale d'ENGIE). Celle-ci a été renouvelée en 2010 avec trois évolutions majeurs : extension importante du réseau vers le centre-ville, passage à une mixité de l'énergie majoritairement bois et mise en place d'un cogénérateur à gaz (fournissant chaleur + électricité). Ainsi, la chaufferie principale, sise aux Mesnils Pasteur, dispose de deux chaudières à bois, d'une chaudière gaz, un chaudière fioul (en secours) et du cogénérateur à gaz.

Le schéma rappelle deux grandes échéances : la fin du contrat de délégation – 2034 – et la fin du contrat de vente d'électricité du cogénérateur gaz – fin 2023.

Ce cogénérateur produisait de l'électricité vendue à l'État et une puissance de chaleur de 8 mégawatts. A l'arrêt du cogénérateur, les chaudières actuelles seront en mesure de fournir la chaleur au réseau. Ce report d'énergie aurait pour double effet d'augmenter mécaniquement la part du bois dans le mix mais aussi de préparer des obligations légales à venir sur les obligations du taux d'énergie renouvelable. Par contre, l'arrêt du cogénérateur entraînera un manque de puissance de secours (en cas de défaillance d'une des chaudières).

Le schéma directeur propose donc d'augmenter la puissance de secours, soit en installant une chaudière gaz d'une puissance de 12 mégawatts minimum, soit en modifiant les chaudières en place. Dans le premier cas, l'investissement est estimé à 700 000 €. Dans le deuxième cas, il est évoqué un coût inférieur (à préciser).

Le schéma propose également d'adapter les canalisations (suite à l'arrêt du cogénérateur) dans la chaufferie pour augmenter le rendement des équipements.

Un projet d'injection de chaleur fatale dans le réseau par l'industriel AlphaCarbone est apparu fin 2020. Ce projet n'est pas encore finalisé mais modifierait profondément, en 2023, la configuration du réseau en termes technique et financier.

## Projet 2 : Schéma directeur des réseaux d'énergie

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Coût prévisionnel de l'opération :**

### **Objectifs :**

Démarche volontaire, à la croisée des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle, le SDE questionne l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et des contraintes des réseaux, il interroge l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition. Il s'intéresse au système énergétique d'un territoire, aux déterminants des consommations, à l'équilibre entre offre et demande, aux filières et réseaux d'approvisionnement (mix énergétique) à une maille locale.

Il questionne le potentiel de réduction des besoins, les sources de production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R).

Il prend en compte les énergies réseaux et hors réseaux (bois énergie, solaire thermique, fioul, carburants ...).

Le SDE est un vecteur de transversalité, il contribue à sortir de la vision en silos de l'énergie entre les différents réseaux et filières, à intégrer l'énergie dans les politiques sectorielles (urbanisme, aménagement, mobilité ...), et traduire opérationnellement des objectifs de la transition énergétique (TE) dans la planification des réseaux et la planification urbaine.

## Fiche action : Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique

L'ensemble des projets ci-dessous qui se situent sur la ville Dole sont issus du programme Action Cœur de Ville qui se poursuit actuellement. La rénovation et l'entretien du patrimoine historique sur l'ensemble du territoire contribuent à entretenir l'attractivité du Grand Dole et son rayonnement à l'échelle nationale, notamment d'un point de vue touristique.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Fréquentation touristique du territoire
- Économies d'énergies réalisées

### Projet 1 : Réhabilitation du Musée Pasteur (et de la passerelle)

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 8 500 000 € HT

#### Objectifs :

Au bord du Canal des Tanneurs, la maison qui a vu naître Louis Pasteur à Dole représente le point de départ de l'incroyable destinée du plus célèbre des savants français. Premier musée dédié à Pasteur en France, à travers un parcours ludique et attractif, la maison retrace son œuvre de scientifique en explorant tour à tour tous les champs de la connaissance que Pasteur a mis en avant.

Afin de conserver ce lieu emblématique de la ville de Dole, la municipalité souhaite engager une réhabilitation du Musée Pasteur. Cette dernière comprendra notamment :

- Une mise en accessibilité PMR (création d'un ascenseur)
- Une réconception des espaces
- Une rénovation globale des toitures et façades
- Une rénovation électrique

Dans la continuité du projet de réhabilitation du Musée Pasteur, une réfection de la passerelle Prélot est envisagée par la Ville de Dole. Une étude de faisabilité a été effectuée. Cette dernière envisage deux solutions :

- Une démolition du tablier de la passerelle existante et une reconstruction en lieu et place de celle-ci : il serait ici question de réhabiliter les appuis existants et de construire un nouveau tablier pour piétons et cycles d'une largeur de 4 mètres avec une mise aux normes PMR des rampes d'accès et un nouvel escalier coté avenue de Lah. En hommage au cœur Dolois la passerelle et les rampes seront recouvertes de dallage en pierres naturelles.
- Une démolition de la passerelle existante et la création d'une passerelle neuve au droit de l'accès du jardin des Chevannes : il s'agirait d'une passerelle pour piétons et cycles d'une largeur de 4 mètres comprenant un garde-corps en verre transparent avec balisage lumineux, dallage en pierres naturelles et bacs à fleurs.

### Projet 2 : Requalification des espaces publics

**Maître d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

#### Objectifs :

Le diagnostic établi par « Au-delà du fleuve et Jura Habitat » en 2015 a montré que différents espaces qui par leur nature, leur fonction ou leur emplacement, méritaient une nouvelle mise en valeur afin de conforter la richesse du patrimoine, l'esthétique de la ville, la force de son attractivité et sa convivialité. Ainsi plusieurs phases de travaux échelonnées de 2016 à 2019 ont permis de réhabiliter les principales rues du centre-ville (rue de Besançon, rue des Arènes dans sa partie piétonne, Grande rue, une partie de la rue de la Sous-Préfecture), mais aussi des espaces comme la place du 8 mai, la place aux fleurs, une partie de la place Nationale et la « porte » de Besançon.

Afin de poursuivre l'objectif de mise en valeur des espaces publics, il est nécessaire de réhabiliter la rue des Vieilles Boucheries et la placette au bas de la Grande rue, ainsi que la rue Boyvin et les abords

intra muros de la porte d'Arans (notamment maison des syndicats), afin notamment d'homogénéiser les matériaux datant des années 70 et d'améliorer les circulations piétonnes et routières.

Il est également apparu que d'autres espaces publics nécessitaient une réhabilitation non seulement pour mettre en valeur le patrimoine, mais également afin de sécuriser les accès, améliorer la circulation et organiser les espaces de stationnement, à savoir le Cours Clémenceau, la place de l'Europe, la Place Nationale Charles de Gaulle et le carrefour Mont-Roland / Wilson.

Il est également nécessaire afin de prendre en compte les changements climatiques en aménageant des îlots de fraîcheur à l'occasion des interventions sur les espaces publics.

### **Projet 3 : Mise en valeur du patrimoine par un Plan lumière**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Objectifs :**

La ville de Dole réfléchit à la mise en place d'un plan lumière afin de mettre en valeur son patrimoine. Pour cela, ce projet pourrait se phaser, en commençant d'abord par la mise en valeur de 2 bâtiments emblématiques ; la Collégiale et la médiathèque. Puis, la création d'une promenade historique pourrait être envisagée ainsi que la mise en valeur du canal des tanneurs.

En parallèle, dans le cadre des actions cœur de ville, la municipalité a migré vers une solution LED afin de remplacer son parc de luminaires vétustes et énergivores. La mise en place de l'éclairage LED a débuté, en 2021, dans la rue des Arènes.

### **Projet 4 : Réhabilitation de l'Hôtel André (ancien collège de l'Arc II)**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Objectifs :**

Par délibération n°17.22.03.25 du 22 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 un mandat d'études pour l'aménagement du Cours Clémenceau incluant la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'ancien Collège de l'Arc II (dit Hôtel André), situé 80 rue des Arènes à Dole.

Au vu des potentialités dimensionnelles de reconversion du bâtiment (1200 m<sup>2</sup> de surfaces utiles, hors caves, porches et combles), il est envisagé de réhabiliter les locaux afin d'y implanter l'Ecole des Beaux-arts d'une part, et des locaux à vocation tertiaire d'autre part.

La réimplantation de l'Ecole des Beaux-arts à cet endroit, en face du Musée des Beaux-arts, trouve toute sa pertinence, permettant de mettre en valeur la complémentarité des activités exercées au sein de ces deux structures. La cour intérieure pourra également être exploitée pour des activités artistiques en extérieur (cours de sculpture, expositions..).

Par ailleurs, la demande d'implantation d'activités tertiaires à Dole sont croissantes et ne peuvent être correctement satisfaites à ce jour. Il est ainsi envisagé de réserver une partie du bâtiment de l'ancien collège de l'Arc OO pour l'exercice de ces activités.

### **Projet 5 : Réhabilitation chapelle des jésuites**

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Coût prévisionnel de l'opération :** 4 000 000 € HT

**Objectifs :**

Témoignage architectural de l'histoire religieuse, la Chapelle des Jésuites est située au centre de la ville. Protégée au titre des monuments historiques, elle est également soumise aux règles du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole.

Elle fait partie des nombreuses chapelles et couvents dolois datant des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Adossée au Collège de l'Arc et en front de l'ancien Collège de Grammaire, sa construction a débuté en 1590 pour s'achever en 1600.

Cette imposante bâtisse d'inspiration médiévale comporte un haut pignon troué d'une rose. Elle possède un porche qui offre un bel exemple de « maniérisme » de la Renaissance par son décor prolifique.

Propriété de la Ville de Dole, ce bâtiment a perdu tout usage depuis près d'une cinquantaine d'années et mériterait une réhabilitation complète.

Ce bâtiment est situé sur le parcours touristique du Chat Perché ; il sert occasionnellement de lieu d'expositions ou pour des manifestations à caractère culturel.

## Projet 6 : Création passage 23 rue Pointelin

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Coût prévisionnel de l'opération :** 350 000 € HT

### Objectifs :

De longue date figure au PSMV un emplacement réservé pour la création d'un passage qui permettrait d'accéder au couvent des Cordeliers depuis la rue Pointelin ; cet accès est d'un grand intérêt au plan urbain et pourrait à l'occasion de la requalification de l'ancien palais de justice en logements trouver toute sa pertinence. Sa réalisation passe par une acquisition - démolition de l'immeuble sis 23 rue Pointelin, ou éventuellement 25 rue Pointelin selon évolution du PSMV.

## Projet 7 : Réhabilitation ancienne salle d'audience

**Maîtres d'ouvrage :** Ville de Dole

**Coût prévisionnel de l'opération :** NC

### Objectifs :

L'ancien couvent des Cordeliers, désaffecté en 2015 après le départ du Palais de Justice sera réhabilité en logements de qualité, respectueux du caractère architectural remarquable des lieux par la société France investissement.

L'acquéreur s'est en outre engagé à maintenir une partie de l'immeuble ouverte au public, pour ce qui concerne les espaces remarquables.

Des rencontres entre des représentants de cette société et de la Ville de Dole ont permis d'engager une réflexion sur les conditions qui permettraient de garantir un accès public satisfaisant, tant pour les visiteurs que pour les futurs occupants.

Il a ainsi pu être convenu de l'accord suivant : La Ville de Dole se porterait acquéreur de l'ancienne salle d'audience, avec les deux espaces contigus, ainsi que des cachots situés en sous-sol, qui présentent un riche intérêt patrimonial. La salle d'audience et ses dépendances représentent 193 m<sup>2</sup>. Cet espace permettrait de créer un point d'arrêt, ou de marquer une pause, dans le cadre de visites organisées par l'Office de Tourisme de Dole, avec d'éventuelles animations ou expositions à caractère historique.

## Projet 8 : Travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** Communes de Gevry, Lavans-lès-Dole, Damparis, Crissey, Falletans, Rochefort-sur-Nenon, Nevy-lès-Dole, Choisey

**Démarrage de l'action :** 2023 à 2025 selon les communes

Commune	Projet	Budget HT
Gevry	Remise aux normes de l'électricité dans l'église	NC
Lavans-lès-Dole	Réfection des portes de l'église	NC
Crissey	Restauration du pont de la raie des Moutelles	NC
Damparis	Réhabilitation du lavoir Place de la fontaine	NC
Falletans	Réhabilitation du pressoir à pommes	NC
Rochefort-sur-Nenon	Réfection de la toiture du presbytère	32 000 €
Nevy-lès-Dole	Rénovation des marches de l'église	24 276 €
Choisey	- Réfection de la toiture de la mairie classé bâtiment historique - Mise en accessibilité PMR de la mairie et restauration des fenêtres	120 000 € 136 000 €

## Projet 9 : Réaménagement des cimetières sur les communes

**Maîtres d'ouvrage :** communes de Crissey et Nevy-lès-Dole  
**Démarrage de l'action :** 2023

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Budget HT</b>
Crissey	Columbarium et cavurnes	6 400 €
Nevy-lès-Dole	Mise en accessibilité PMR et réaménagement	30 400 €

## AXE 4 : COOPERATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

### Fiche action : Aménager le territoire de façon cohérente et équitable

#### Projet : Révision du PLUI

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Démarrage de l'action :** 2023

**Coût prévisionnel de l'opération :** 35 000 € HT

#### **Objectifs :**

Le PLUI de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été approuvé en décembre 2019 ; ce document aujourd'hui applicable sur l'ensemble du territoire à l'exception du site patrimonial remarquable, nécessite quelques évolutions à travers une procédure de révision simplifiée, ne remettant pas en cause le PADD et le projet de territoire qu'il traduit.

Les évolutions envisagées sont :

- corrections de quelques coquilles sur le règlement ; reprise de certaines règles d'applications ou d'interprétations compliquées ; amélioration de certaines dispositions.
- modification à la marge du zonage, pour quelques particuliers,
- prise en compte de réorientations simples souhaitées par les nouveaux exécutifs communaux issus des urnes en 2020, (sur des OAP par exemple)
- ajustements rendus nécessaires par des évolutions intervenues sur le territoire en 2020 et 2021 au plan économique ou en raison de la crise sanitaire Covid





